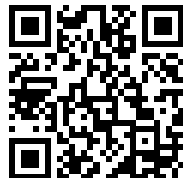

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MÉMOIRES

SUR MA VIE,

A MON FILS,

PENDANT LES ANNÉES 1803 ET SUIVANTES,

QUE J'AI REMPLI DES FONCTIONS PUBLIQUES, SAVOIR :

A LA LOUISIANNE,

EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR
LA REPRISE DE POSSESSION DE CETTE COLONIE ET POUR SA
REMISE AUX ÉTATS-UNIS ;

A LA MARTINIQUE,

COMME PRÉFET COLONIAL ;

A LA GUYANE FRANÇAISE,

EN QUALITÉ DE COMMANDANT ET ADMINISTRATEUR POUR LE ROI ;

Par M. de Laufpat (Pierre-Clément.)



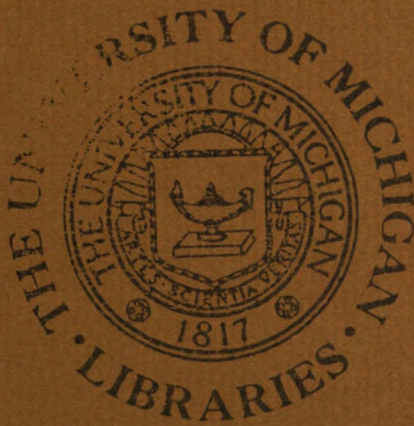
Vixi et quem dederat cursum fortuna peregi.

VIRGILE. -- Œn. Lib. 4.

Pau.

É. VIGNANCOUR. IMPRIMEUR - LIBRAIRE.

1851.



MÉMOIRES

SUR MA VIE,

A MON FILS.

GRAD

F

374

.L261

2001

v.1

11/11/17/100
500144383

g/his
7-10-06

MÉMOIRES

SUR MA VIE,

A MON FILS,

PENDANT LES ANNÉES 1803 ET SUIVANTES,

QUE J'AI REMPLI DES FONCTIONS PUBLIQUES, SAVOIR :

A LA LOUISIANNE,

EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR
LA REPRISE DE POSSESSION DE CETTE COLONIE ET POUR SA
REMISE AUX ÉTATS-UNIS ;

A LA MARTINIQUE,

COMME PRÉFET COLONIAL ;

A LA GUYANE FRANÇAISE,

EN QUALITÉ DE COMMANDANT ET ADMINISTRATEUR POUR LE ROI :

par M. de Laubrat (Pierre-Clément.)



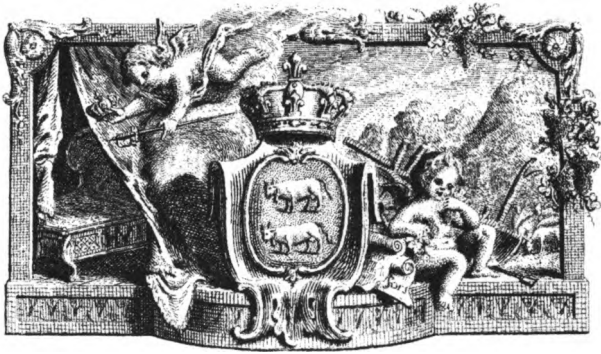
Vixi et quem dederat cursum fortuna peregi.

VIRGILE. — Œa. Lib. 4.

Pau.

É. VIGNANCOUR. IMPRIMEUR - LIBRAIRE.

M. DCCC. XXXI.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

« MON PÈRE eut toujours pour système de me tenir,
» dans mon enfance et pendant mon éducation, hors
» de la maison paternelle. »

Aussi, peu de temps après le 23 novembre 1756, jour de sa naissance, le jeune Pierre-Clément est-il confié par sa mère, Jeanne Josèphe Daugerot, à une nourrice de Gan. Jean-Gratian de Laussat, son père, débute alors dans les affaires. La famille est installée à Viellenave près Navarrenx depuis le début du XVIII^e siècle. Un pied à terre à Pau abrite la famille pendant les périodes de travail. Une fois sevré, Pierre-Clément quitte Gan pour Nay où il reste chez son oncle Daugerot deux nouvelles années puis se dirige vers Salies, où sont installés trois sœurs et un frère de Jean-Gratian. Elevé avec ses cousins, l'adolescent fait ses humanités sous la direction

d'un jeune jésuite, de 1762 à 1772. Enfin, fort de cette première instruction, Pierre-Clément retourne chez ses parents au château de Bernadets, acquis en 1766. Pau devient le nouveau centre d'éducation du jeune homme : logique, physique, philosophie et surtout droit. « Je tra- »
 » vaillai mal, je m'étois livré à la dissipation. »

Quoiqu'il en soit, il est maître ès art en 1773, bachelier en 1774, année où ses condisciples le nomment procureur général de l'université de Pau. Reçu avocat au parlement de Navarre en 1775, il part, l'année suivante, étudiant le commerce chez son grand-père Daugerot, un des premiers négociants de Bilbao. Ce séjour espagnol l'enchantait mais il éprouve le besoin de parfaire sa culture, et c'est vers Paris qu'il se dirige en 1777.

Il débute des études scientifiques avec un encadrement exceptionnel qui aurait pu le déterminer à faire carrière dans cette branche : Macquer, Valmont de Bomare et Fourcroy sont ses professeurs. Il herborise avec Jussieu. En compagnie de trois de ses camarades – André Thouin (*Cours de culture et de naturalisation des végétaux*), Louis Guillaume Lemonnier (*Leçons de physique expérimentale sur l'équilibre des liquides*) et André Michaux (*Histoire des chênes de l'Amérique*) – Pierre-Clément part herboriser en Auvergne. En chemin ils rencontrent le chevalier Jean-Baptiste Monet de Lamarck, père de la botanique moderne, et poursuivent leur périple aux côtés de l'illustre savant. A ces grands noms de la science, ajoutons celui d'un compatriote béarnais avec lequel Pierre-Clément entretiendra des rapports amicaux profonds et suivis : Pierre-Bernard de

Palassou qui déjà travaille avec ardeur à son *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées*. Les deux béarnais partagent une ferveur philosophique propre à leur jeunesse. Ils projettent un voyage d'Italie qui ne pourra aboutir. « L'aménité, la gaieté, la facilité de mœurs, l'usage du » monde, une variété d'instruction très communicative » et dégagée de tout pédantisme formoient le fond de » son caractère... Nous ne cessâmes de nous cultiver » dans une commune intimité. »

De la fenêtre de l'appartement de son cousin chez lequel il se rend fréquemment, il observe plusieurs fois avec attention et émotion un vieil homme qui passe ses journées à écrire du texte, composer de la musique, « donnant de la pâture aux moineaux, sur sa fenêtre, et » établissant pour eux une planche de communication » couverte de petits grains, jusques à sa table. »

Ce vieil homme, c'est Jean-Jacques Rousseau, dont Pierre-Clément est un des plus zélés sectateurs. Une autre fois, c'est Voltaire qu'il rencontre lors de son dernier voyage à Paris, dans un escalier dérobé à la sortie de la Comédie Française. Il accompagne le vieil homme jusqu'à sa voiture tout en bavardant. Par la suite, le jeune voyageur se laissera porter par l'aura bienfaisante de ces deux philosophes et il dirigera ses pas à Genève et Ferney en 1780 puis Ermenonville en 1785. Dès son installation à Paris, un penchant pour les livres et la bibliophilie se fait jour. « J'avois coutûme de suivre les » ventes. J'y dépensois tout mon argent. C'étoit une de » mes causes de gêne. Je m'étois formé, au bout d'environ » trois années, une bibliothèque d'au moins dix

» mille francs : c'étoit l'élite des auteurs en tout genre. »

Dans l'espoir de figurer au prix proposé par l'Académie Française, Pierre-Clément de Laussat se *met en écriture*. Il fait imprimer en juillet 1779 la première version du *Discours sur l'abbé Suger et son siècle*. Mécontent de cette publication précipitée, conscient de ses lacunes, il retravaille aussitôt son texte, y ajoute une longue dédicace *aux Etats Généraux de la province de Béarn* et, sous le label de Genève, donne une nouvelle version de son *Discours* en juillet 1780. Il imagine alors pouvoir verser dans la carrière littéraire et projette une *Histoire du cardinal de Richelieu* et un *Discours sur chaque siècle de la monarchie française*. De ce dernier texte il laisse une ébauche, composée dans les temps de repos de son administration en Martinique. En plus des lettres, il fait quelques essais de peinture dans l'atelier de Prud'homme.

En quittant Paris l'été 1780 pour retrouver le foyer paternel, il dit adieu à l'heureuse insouciance de sa jeunesse, et, comme pour profiter des derniers éclats de cette époque initiatique, il emprunte pour le retour et pendant deux mois les chemins de traverse : Dijon, Genève, Lyon, Marseille et Toulouse. De son apprentissage parisien, période importante de sa vie, il dresse un bilan mitigé : « Je n'y étois devenu profond en rien. J'y » avois appris superficiellement les langues et puisé » les élémens de plusieurs sciences. »

A Bernadets, il retrouve quelques fidèles amis, tel Jacques Joseph Faget de Baure, le futur président de la Cour Impériale de Paris : « C'est l'homme que j'ai le plus » aimé. »

En 1781, Jean-Gratian de Laussat père se voit destitué de sa charge de trésorier général de la Maison et Couronne de Navarre à la suite d'un sourd complot ourdi par les peu recommandables frères Pène, rejetons d'un porteur de chaises de Pau, « qui étoient odieux dans le pays. »

Pierre-Clément reprend le chemin de Paris afin d'exercer ses talents de tribun et défendre l'honneur familial. Appuyé par ses amis Péborde et Bordenave, il entre en relation avec la duchesse de Gramont qui plaide en sa faveur. Succès ! Jean-Gratian retrouve son poste. Il retourne au pays en 1783, non sans s'être auparavant enivré durant deux années des fastes du grand monde et de l'ambiance feutrée des salons littéraires. Suite à cette affaire, le ministère Calonne décide de modifier la fonction des trésoriers et de les regrouper sous une seule charge de receveur général. Pierre-Clément est pressenti pour rédiger cet édit et ce nouvel office est confié en 1784, sur une nouvelle intervention de la duchesse de Gramont, au jeune Laussat. Cette même année, il installe les bureaux de la recette générale à Pau puis retourne à la capitale.

A l'approche de la Révolution, dans les temps libres que lui laisse sa charge, Laussat se perfectionne en politique. Présenté au *Club d'Orléans* et au *Salon des Princes* par le duc de Guiche, Pierre-Clément prête l'oreille aux idées nouvelles de la démocratie et respire le parfum d'extrême liberté du temps. Il se nourrit des pensées des économistes, de Beaumarchais, de Mirabeau qu'il rencontre lors de soirées littéraires chez Madame de Saint-Théan. La révolution d'Amérique suscite son intérêt. Il parfait son anglais et lit Robertson, Hume, Ferguson et Gibbon.

Par l'intermédiaire de son père, alors président du Tiers Etat du Béarn et maire de Morlaàs, Laussat se fait nommer député aux Etats Généraux. A Paris, il fait la connaissance de Necker dont il a lu les écrits d'économie politique, sujet qui le passionne.

En 1789, Pierre-Clément fréquente à Pau le salon de la comtesse d'Echoux dont la fille, future épouse du général Harispe, est l'amie intime de Marie Anne Josèphe de Péborde, fille de son collègue et ami syndic général des Etats du Béarn. La famille de Péborde, dont le fief familial est sis à Cardesse en Béarn, est par ailleurs apparentée à la famille de Laussat. Les jeunes gens se fréquentent assidûment et se promettent fidélité et amour en septembre 1790. Entre-temps notre député retourne à Paris pour voir de près les événements. Démarche oh combien singulière, alors que tous les Parisiens ne rêvent que de quitter la ville. Au débouché de la rue Saint-Honoré, il voit passer Louis XVI : « Le Roi, son » chapeau sur la tête, avoit l'air effaré. Je détournai » les yeux. Mes larmes s'échappoient. Je pensois au » fond de mon cœur que dès ce moment, il n'y avoit » plus de roi. Le roi étoit perdu. J'étois navré. »

Durant une année, il observe la révolution et se rend souvent à Versailles pour assister aux débats de l'Assemblée Nationale. Il est présent le jour où les droits féodaux sont abolis. Compte tenu de la tournure des événements, il se décide à quitter Paris et retourne à Bernadets où il s'installe avec sa jeune épouse, en butte à mille tracasseries. Jean-Gratian de Laussat lègue à son fils la propriété.

Menacé d'emprisonnement à plusieurs reprises, Pierre-Clément n'en poursuit pas moins une carrière politique et administrative. En 1791, il est nommé payeur des Hautes-Pyrénées, puis des Basses-Pyrénées, suite à la démission de Lamolère de Morlaàs. La même année une première fille, Zoé, voit le jour. Puis viendra Sophie. Le 8 mai 1792, il accède au poste de contrôleur de l'Armée des Pyrénées Occidentales.

De nouveau inquiété pendant la Terreur, c'est Monestier du Puy de Dôme, représentant en mission, qui lui sauve la mise non sans difficultés. Ce dernier lui demande de rédiger un texte sur un thème mis à l'ordre du jour de la société populaire, nouvellement réorganisée. Ainsi paraît le *Discours prononcé par P.C. de Laussat à la société populaire de Pau, dans la séance du quintidi 25 ventôse an II (15 mars 1794) contre le fanatisme et la superstition*, publié à Pau chez Daumon. Monestier compte s'en servir politiquement et « en ordonne l'impression à six » mille exemplaires et la distribution dans les départements et dans l'armée, de sorte qu'il en résulta une « vague et un éclat extraordinaire. Je fus fort honteux de » cette explosion. »

La hardiesse des propos tenus lui valut quelques désagréments, et durant le temps de sa carrière parisienne, ses détracteurs s'ingénierent à lui porter tort en brandissant à la tribune un exemplaire du discours. En Béarn, la famille s'employa à récupérer et détruire le maximum d'exemplaires du fâcheux libelle.

De juillet à octobre 1794, Pierre-Clément participe activement aux manœuvres de l'Armée des Pyrénées

Occidentales dans le nord-ouest de l'Espagne sous la direction d'Harispe. Il assiste à la chute de Tolosa. En juin et juillet 1795, il retourne sur le théâtre des opérations et va jusqu'à Bilbao qu'il revoit avec émotion. En août 1795, naissance à Bayonne de Lysis Baure Pierre de Laussat, unique garçon, pour lequel Pierre-Clément réunira ses souvenirs et rédigera ses mémoires.

Mai 1797. Laussat est élu au Conseil des Anciens. « Je suis envoyé servir et soutenir la république. Je ne » crois pas qu'elle puisse durer ; mais elle ne périra » pas de mes mains. Je lui jure fidélité, je lui serai » fidèle. »

A la tribune, il prononce une *Défense des commissaires de la trésorerie nationale* et une *Résolution contre les nobles*. Il est au cœur des événements politiques de cette époque troublée. Il côtoie La Révellière-Lépeaux, « Barras, le » spadassin, Roger Ducos, un niais, natif de Dax, à » imagination froide, à conversation aride et à républi- » canisme de parade, Sieyès, l'aigle de cette compagnie. »

Il rencontre à plusieurs reprises son compatriote Bernadotte. Les voyages à Paris alternent avec les congés à Bernadets. La Révolution ne lui a laissé pour toute fortune que des dettes, qui grèveront ses finances de nombreuses années.

Été 1799. Installation de Madame de Laussat à Paris avec Zoé et Sophie. Lysis et Camille, née en 1797, sont restés à Bernadets. Au mois d'octobre, en compagnie de Cornudet, président du Conseil des Anciens, il se rend rue des Victoires au petit hôtel qu'habite Bonaparte, récemment revenu d'Égypte. « De quels yeux avides je


» l'observois ! de quelles oreilles attentives je l'écoutois.
 » Il ne parla que de choses vagues. Ce qu'il disoit me
 » sembloit des merveilles. »

Peu à peu, il se rapproche de Bonaparte qui l'invite régulièrement à la Malmaison pour dîner. Membre de la commission législative des Anciens, chargée de rédiger la constitution du 13 décembre 1799, il se rend journellement au petit Luxembourg dans le cabinet du général.
 « Le Premier Consul se mêloit ombrageusement de
 » tout et malheur aux oppositions qui le contrarioient.
 » Il voulut être consul à vie : je le nommai consul à vie.
 » J'en raisonnois avec notre collègue Carnot. Il me repré-
 » sentoit que c'étoit l'anéantissement, l'assassinat de la
 » République. La République, repris-je, elle a vécu le
 » coup mortel au 18 fructidor. »

En mai 1801 les Laussat regagnent le Béarn. Jean-Gratian vient de mourir. L'été se passe à la campagne. Lors du retour sur Paris, Lysis et Camille se joindront aux deux aînées et quatorze années s'écouleront avant que la famille ne revoie Bernadets.

Le tribunal tombe en déliquescence et Laussat projette de le quitter. Il lit un jour dans la gazette que Bonaparte s'est fait rétrocéder la Louisiane par l'Espagne. Pierre-Clément rend visite à Bernadotte, pressenti comme gouverneur de cette colonie, et lui précise son intérêt pour ce poste. Soutenu par le futur roi de Suède, il présente sa requête sous forme d'un simple billet manuscrit :

*Je prie le gouverneur
 d'accepter de m'accorder
 la Préfecture Coloniale
 de la Louisiane.*



Deux mois plus tard il a une réponse : « Eh bien !
 » Etes-vous toujours décidé à aller à la Louisiane ?
 » Est-ce un parti pris avec réflexion et y tenez-vous ?
 » – Oui, général : je n'ai pas fait légèrement une pareille
 » démarche – puisque vous le voulez, vous irez à la
 » Louisiane. »

Pierre-Clément s'apprête à embarquer pour des terres lointaines en compagnie de son épouse et de ses trois filles. Lysis, qui vient de fêter son septième anniversaire est confié au collègue de Jully. « Baure et plusieurs amis
 » y avoient reçu des oratoriens une excellente éducation.
 » Je te destinois à la carrière militaire. »

Ici commence le récit de la seconde partie des *Mémoires sur ma vie* pendant les années 1803 et suivantes. La publication s'achève au 28 mars 1827, date du décès de Madame Laussat. Retiré du monde, il occupe les dernières années de sa vie à la publication de ses mémoires et rejoint son épouse en 1835. Il est enterré à Bernadets le vendredi 10 avril, le général Larriu prononcera un discours sur sa tombe et le *Mémorial des Pyrénées* consacra le lendemain une colonne à cet illustre personnage.



NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE



LES MANUSCRITS

SUIVANT l'exemple paternel, Pierre-Clément de Laussat utilise sa plume pour fixer les souvenirs avant qu'ils ne s'évanouissent. De 1803 à 1823, période de sa carrière préfectorale dans les colonies, il tient un journal, entasse des documents. Sa première expérience parisienne lui a appris qu'il est important de noter les faits sur le vif afin de pouvoir répondre aux attaques des adversaires le moment venu. Le but poursuivi par la publication des mémoires de 1831 est sans équivoque : « Mon dessein, » par cette publication, est de me défendre de toutes » fausses imputations ou interprétations, dans des temps » surtout où mes principes et mon caractère furent » souvent contrariés. »

Peut-être la publication de l'*Histoire de la Louisiane* de Barbé-Marbois en 1829 a-t-elle décidé Laussat à imprimer sa propre version des faits.

En suivant les indications de sœur Agnès Joséphine Pastwa, complétées par notre propre observation, l'inté-

gralité du manuscrit des mémoires se fragmente ainsi :

- Première partie comprenant six livres, les deux premiers pour la période 1756-1802 et les quatre derniers pour 1804-1823 ;

- Seconde partie en deux livres pour les années 1802-1804 (l'imprimé des *Mémoires* englobe les quatre derniers livres de la première partie et toute la seconde partie).

On ajoutera à celles-ci des *satellites* correspondant à une version détaillée de quelques fragments :

Mon séjour à Bilbao en 1775-76 ;

Ma Route vers Paris en 1777 ;

Journal d'un voyage à destination de Genève en 1780 ;

Voyage à Ermenonville en 1785.

Le titre de ce dernier précise que la *mise au propre* date de 1791, lors d'un séjour de cure aux Eaux-Bonnes. Les *satellites* de la période préfectorale sont composés des *Journaux* rédigés à l'époque. Le titre de la première version du manuscrit des mémoires (période 1756-1802) nous donne une importante information :

Mémoires sur ma Vie jusqu'en 1802, à mon fils, Ecrits d'un trait, à Cayenne, en septembre à décembre 1821 et janvier 1822, et recopiés à Pardies dans les premiers mois de 1826, mémoires refondus et achevés le 10 septembre 1829. Le manuscrit est présenté en 7 cahiers mobiles in-quarto de 2 feuillets de titre et 245 pages.

La version définitive du manuscrit a pour titre : *Mémoires sur ma Vie. 1ère partie jusqu'à mon départ pour la Louisiane en qualité de Préfet Colonial 1756-1802.* Manuscrit en 2 tomes in-octavo de 182 et 185 pages plus 10 feuillets de titres et tables. Laussat précise qu'il se

trouve alors dans sa 74^e année soit en 1830. La période 1803-1831, que nous publions aujourd'hui à l'orée du bicentenaire de la reddition de la Louisiane aux Etats-Unis, a été écrite dans le même élan et retravaillée jusqu'à la version définitive de 1830. Après le décès de Pierre-Clément de Laussat en 1835, les manuscrits et documents furent soigneusement rangés et s'endormirent à Bernadets pendant 95 ans. En 1929, un descendant, Antoine Dupré de Saint-Maur, découvrit cette masse de documents. En 1972, le *Historic New-Orleans Collection* s'intéresse, par l'intermédiaire de la sœur Agnès-Joséphine Pastwa, au préfet Laussat. Professeur de français au *Lourdes College* de Sylvania dans l'Ohio, la sœur Pastwa prend contact avec M. Dupré de Saint-Maur et vient quelques temps en France pour travailler sur la partie américaine des manuscrits. En 1975, le *Historic New-Orleans Collection* et l'Etat de Louisiane font l'acquisition des quelques 600 numéros composés par le manuscrit, le journal et les documents de la partie louisianaise des *Papiers Laussat*. Il en résultera une traduction en anglais des mémoires consacrés à cette région des Etats-Unis, augmentée d'une préface et d'intéressantes notes.

Lors de la dispersion de la bibliothèque de la famille Laussat en avril 1986 à Pau, furent présentés, parmi les 550 numéros, les manuscrits suivants :

Voyage à destination de Genève ;

Journal (de Martinique et de Guyane) en 3 volumes ;

Extrait de mes cahiers pendant mon séjour à la Martinique de juin 1804 à mars 1809 en deux tomes in-quarto.

Une seconde vacation en novembre 1986 (172 numéros) ne présentait aucun manuscrit.

Au printemps 2000 nous fut confiée, par l'étude des commissaires-priseurs de Pau, la rédaction d'un catalogue où figurait, pour le seul Pierre-Clément de Laussat : deux versions du manuscrit inédit des *Mémoires sur ma vie*, période 1756-1802 ; les manuscrits *satellites* des voyages à Bilbao, Paris et Ermenonville évoqués ci-dessus ; divers documents sur la Martinique et surtout la Guyane ainsi que d'autres pièces plus personnelles d'un intérêt historique mineur. Tenu de parcourir avec attention toutes ces pièces afin d'en rédiger une fiche de présentation, nous avons puisé dans ces documents les éléments nécessaires à la rédaction des présentes notices. Notez que les mentions entre guillemets de ce texte soulignent les citations et autres éléments purement manuscrits qui proviennent de la même source.



L'IMPRIMÉ

A CETTE dernière vacation, un exemplaire des *Mémoires* imprimés en 1831 fut présenté. L'événement ne pouvait passer inaperçu tant la rareté de l'ouvrage est insigne. C'est le baron Marc de Villiers du Terrage qui fit connaître ces *Mémoires* par un chapitre important consacré à Laussat dans un ouvrage intitulé : *Les dernières années de la Louisiane française* publié en 1903.

Jusqu' alors, nul historien n' avait mentionné la précieuse publication de 1831 (l' ouvrage de Barbé Marbois intitulé *Histoire de la Louisiane* est antérieur de deux ans). Villiers précise : *Ce volume, paru en 1831, tiré à très peu d' exemplaires, n' existe pas à la Bibliothèque Nationale et est fort rare.* Cent ans après on en est au même point. Le professeur Jean Tulard, spécialiste de l' Empire, n' a pu voir cet ouvrage et le décrit sommairement dans la *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l' Empire* (n° 85g) d' après ce qu' en dit Villiers.

La page de titre du manuscrit original possède, en tête, une information précieuse : *100 exemp.* De ces cent exemplaires présumés imprimés par Vignancour, combien en reste-t' il ? Nous avons situé :

- 1 exemplaire à la Tulane University Library (U.S.A.)
- 2 exemplaires en collections publiques à Pau : celui des Archives Départementales, ayant appartenu au chanoine Dubarat, relié avec les couvertures et le dos ; celui de la Bibliothèque Municipale relié sans les couvertures.
- 1 exemplaire proposé lors de la vacation de juin 2000 à Pau, exemplaire broché sans le dos qui fit l' objet d' une préemption par un organisme public ;
- 1 exemplaire broché en collection privée qui nous a été confié pour la présente édition ;
- 2 autres exemplaires en collections privées que nous n' avons pas vus ;

Soit un total de sept exemplaires, ce qui est bien peu compte tenu de l' immense intérêt de ce texte. Par excès de modestie, Pierre-Clément échappa aux bibliographes : trop tôt pour Michaud (*Biographie Universelle*), trop tard

pour Vapereau (*Dictionnaire des Contemporains*), trop confidentiel pour Brunet (*Manuel du Libraire*), trop inconnu pour Larousse (*Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*). Même le pointilleux Joseph Sabin (*A Dictionary of Books relating to America*) s'est laissé surprendre et omet l'homme qui remit aux Etats-Unis la clef d'un territoire qui, sous le nom de Louisiane, occupait alors un tiers de l'Amérique du Nord de l'Atlantique au Pacifique ! Cette manie familiale de confidentialiser les publications a fait perdre à Pierre-Clément de Laussat le rang qui lui était dû dans l'histoire de France.

La rareté de l'ouvrage, qui limite singulièrement la consultation de plusieurs exemplaires, ne nous permet pas de lever totalement le voile sur un élément intrigant : Le texte est imprimé à Pau par Jean Pascal Emile Vignancour, imprimeur-libraire, en 1831. Le titre et la couverture sont conçus avec les mêmes polices, la date est écrite en caractères romains sur le titre et en arabe sur la couverture, un encadrement sur cette dernière a obligé l'imprimeur à resserrer l'imposition. Le plat inférieur de la couverture reprend l'encadrement du dessus. Le dos quant à lui est tout autre : dans des polices différentes mais qui cherchent à ressembler aux précédentes, on lit :

*Mémoires sur sa vie, année 1803 et suivantes
pendant ses missions à la Louisiane,
à la Martinique et à la Guyane française.*

Librairie Barrois l'ainé, rue des Beaux-Arts n° 15, à Paris.

On remarquera le *sa*, le *ses*, le mot Louisiane avec un seul *n* - Laussat l'a toujours écrit *Louisianne* - et la

librairie Barrois. Le fleuron, bien qu'il prétende lui aussi imiter celui de la couverture, est d'une facture différente. Nous en concluons que le dos n'a pas été imprimé en même temps ni par le même imprimeur. Vignancour aura expédié au libraire Barrois, pour diffusion dans la capitale, les exemplaires en feuillets avec les couvertures livrées à part, sans le dos imprimé. Existe-t'il des volumes avec un dos au nom de Vignancour pour diffusion locale ? Probablement pas. La lecture des *Mémoires* nous montre en effet un Laussat plus Parisien que Béarnais et la majorité de ses amis, même les Béarnais, sont installés dans la capitale. Soucieux de toucher tant ses amis que ses détracteurs – et même plutôt ces derniers comme le laisse entendre la préface – c'est bien à Paris qu'il fallait que le volume soit présenté.

Nous avons évoqué précédemment l'édition du *Discours sur l'abbé Suger et sur son siècle* ainsi que quelques discours imprimés que mentionne Laussat dans ses manuscrits. Etablir une liste précise des discours, arrêts, harangues, pamphlets, avis et autres proclamations serait bien difficile, particulièrement dans la partie coloniale, compte tenu du nombre de documents publiés dont les préfets sont signataires. La *Library of Congress* de Washington, la *British Library* de Londres et notre *Bibliothèque Nationale* en présentent chacune un nombre important et nous renvoyons le lecteur intéressé vers ces sources désormais aisément consultables par voie hertziennes. Les établissements publics béarnais disposent de même de publications plus locales. Signalons simplement, en guise de bibliographie, les ouvrages, peu nom-

breux, publiés depuis la mort de cet important personnage de l'histoire et dans lesquels il est largement question de son action politique, principalement en Louisiane. Une analyse de l'influence de son administration en Martinique et en Guyane reste à écrire.

B. HAUVETTE



VILLIERS du TERRAGE (Marc de) baron

Les dernières années de la Louisiane française. Le chevalier de Kerlérec, d'Abbadie, Aubry, Laussat. 64 illustrations, 4 cartes. Paris, Librairie E. Guilmoto, successeur de J. Maisonneuve, s.d. (1903). Grand in-8° : fx.t., t., vi, 468 pp.

PASTWA (Agnès-Joséphine) sister

Memoirs of my life to my son during the years 1803 and after, which I spent in public service in Louisiana as Commissioner of the French Government for the retrocession to France of that colony and for its transfer to the United States by Pierre Clement de Laussat ; translated from the French, with an introd. by Agnes-Josephine Pastwa ; edited with a foreword, by Robert D. Bush. Baton Rouge, Historic New Orleans Collection monograph series. Published for the Historic New Orleans Collection by the Louisiana State University Press, 1978. In-8° : xxiii, 137 pp. ; 5 ff. d'illustrations.

DELVILE de SINCLAIR (Henri)

[Memoirs of my life...]. Traduction intégrale en langue anglaise de l'édition de 1831 des *Mémoires sur ma vie* réalisée en 1940 et restée à l'état de dactylographie (Tulane University Library).

PASTWA (Agnès-Joséphine) sister

Louisiana, Napoleon, and the United States. an autobiography of Pierre-Clément de Laussat, 1756-1835 by Pierre-Clément de Laussat ; translated from the French, with an introduction by Agnès-Joséphine (Mary Bernarda) Pastwa ; compiled by Joan La Verne Rutz ; edited with a foreword, by Maurice Lebel. Lanham University Press of America, 1989. In-8° : xxi, 203 pp. ; ill.

GARNIER (Michaël) abbé

Bonaparte et la Louisiane. Préface de Jean Tulard. Paris, Kronos et S.P.M., 1992. In-8° : 246pp. Se reporter à la bibliographie en fin de cet ouvrage pour d'autres références sur la Louisiane tant françaises qu'américaines.

AVANT - PROPOS.

AVANT passé en France sous les yeux de mes compatriotes et contemporains les quarante-sept premières années de ma vie , ils ont pu les connaître et les juger.

Les suivantes ont été employées dans de hautes fonctions à la Louisiane , à la Martinique , à la Guyane , où la guerre et l'éloignement m'ont tenu isolé.

Je les retrace aujourd'hui ici fidèlement d'après le JOURNAL que j'en ai conservé.

Mon dessein , par cette publication , est de me défendre de toutes fausses imputations ou interprétations , dans des temps surtout où mes principes et mon caractère furent souvent contrariés.

Bernadets près Pau , le 1.^{er} août 1831.

MÉMOIRES

SUR MA VIE,

A MON FILS.

LIVRE PREMIER.

JANVIER. — NOVEMBRE 1803.

NOMMÉ en 1802, à ma demande, Préfet colonial de la Louisiane, je pris congé de l'Empereur et partis de Paris, le 1.^{er} décembre, pour Rochefort, avec ma femme et mes trois filles.

L'expédition Française, dont j'étais le précurseur, devait faire voile d'Helvoet-Sluis, en Hollande. Le brick *le Surveillant* était de son côté envoyé de l'Orient me prendre à son bord. Il tarda : les quarante jours que je fus retenu au port de mon embarquement me parurent excessivement longs. Mais je profitai utilement de ce temps-là pour acquérir les connaissances que ce théâtre maritime m'offrait.

Enfin, le bâtiment eut achevé ses préparatifs le 10 janvier 1803, et alla mouiller et nous at-

1803.

tendre à la *rade des Basques*. Une goëlette nous y transporta. Nous nous embarquâmes, et je commençai un nouvel ordre de destinées.

J'entreprenais un peu vieux et en famille ma première navigation; vingt-un passagers d'ailleurs me suivaient. Ce petit brick de 32 canons contenait en outre sous son capitaine de frégate commandant Girardias, 3 officiers d'état-major, 3 élèves, un officier de santé, un capitaine de port et 80 hommes d'équipage.

Comment, jamais, pûmes-nous tous y entrer? A nous, père, mère, filles, le commandant nous céda poliment sa chambre et nous nous y entassâmes, ma femme sur la couchette, moi sur un hamac anglais et nos enfans sur des matelas. Chaque nuit, on suspendait, partout ailleurs, deux rangs de hamacs dans une hauteur de six pieds, et il n'y avait pas un recoin où l'on ne fut encaqué l'un sur l'autre comme des harengs. Pas le plus petit asile à pouvoir s'y retirer pour jouir un peu de soi-même ou pour méditer seul. Le mal de mer tourmenta plus ma femme que personne durant toute la traversée. J'y échappai, parce qu'au plus léger symptôme, je courais sur le pont et ne cessais, quelque temps qu'il fit, d'y promener au grand air et à pas précipités.

15 janvier.

La mission nous avait été donnée d'embarquer 600 mille piastres fortes à S.^t-Ander, et de les laisser en passant au cap S.^t-Domingue. Au bout de cinq jours nous atteignîmes S.^t-Ander, notre

première escale. Nous y mouillâmes le 15 janvier. Je faillis m'y noyer le 16 au matin. Le temps, pendant la nuit, était devenu très-mauvais et les vagues étaient extraordinairement agitées. Le commissaire des relations commerciales français, M. Ranchoud, m'avait invité à dîner. On jette à l'eau le petit canot de bord. Il heurte le long du brick contre une cheville de fer (en terme de marine *chandelle*.) Cependant nous nous élançons vite dedans et le poussons en avant. Un enseigne de vaisseau, envoyé avec nous, s'écrie : *grande voie d'eau ; le canot s'emplit : du bord, une amarre, une amarre!* Nous la manquons. Heureusement le grand canot, descendu dès le matin, était à l'arrière : on nous y laissa dériver au courant des flots ; heureusement encore, notre canot, bordé à clin, quoique comblé d'eau qui nous couvrait les genoux, surnageait : nous avons enfin gagné notre planche de salut et réchappé du naufrage. Dans l'état où était la mer ceux même qui savent nager auraient péri. L'alarme a été grande à bord. On m'appelait ; je ne croyais pas bienséant de faire autrement que mes compagnons d'infortune et voulais reprendre notre route. Aux rappels réitérés je suis remonté. J'ai trouvé ma femme reprenant ses sens. Je l'ai rassurée. Je lui ai fait sentir qu'il serait d'un mauvais effet à bord que, pour si peu de chose, je parusse m'effrayer et que je reculâsse d'un projet formé. Je me rembarque et nous

1803.

16 janvier.

parvenons à terre, non sans avoir auparavant lutté une demi heure contre les vents. Notre chargement de piastres nous retint huit à dix jours.

Nous reçûmes un accueil empressé. Je revis des Français riches, que j'avais connus à Bilbao jeunes et commençant leur fortune. Festins, *tertulias*, bals, les amusemens nous furent prodigués. Deux militaires, le commandant de la ville et son beau-frère M. de Miranda, chef-de-bataillon, donnaient le ton à la société. M. de Miranda était le type du vrai militaire espagnol. Le matin, sa ronde de visites aux belles dames. On le disait épris de M.^{lle} P..... : je l'ignore; mais si elle jouait du piano, il l'accompagnait de la guitarre; si elle chantait, il l'accompagnait encore; si elle dansait, il pinçait sa guitarre, qu'il quittait pour passer de l'orchestre au rang des danseurs. Il mettait, dans la société des femmes, une grande importance à des riens; aussi était-il proclamé à l'unanimité un homme charmant.

Nous entendîmes à la *tertulia* un fameux joueur de guitarre : il n'y a que l'Espagne où l'on sache tirer un aussi grand parti d'un pareil instrument.

Les espagnols des classes moyennes dissimulaient à peine leur mécontentement du gouvernement : leurs vœux pour une révolution ne se contenaient pas.

Il n'y avait certainement point de la faute de l'évêque Don Raphaël Mendés de Loarca. Il n'ai-

mait ni n'approuvait la nôtre. Il passait sa sainte vie dans la retraite, l'étude, sa correspondance et la société très-bornée de quelques dévots obscurs. Ses discours habituels roulaient sur la religion. Il n'était pas de paroisse dans son diocèse dont il ne connut les plus petits détails domestiques. Il était ennemi des jeux et des plaisirs. Mais il avait souvent montré une opposition invincible aux volontés de la Cour. C'est par là qu'il s'était acquis une grande réputation. Au fond, esprit minutieux et prêtre fanatique, plus propre à être moine dans le 14.^e siècle qu'évêque dans le dix-neuvième.

J'ai tracé son portrait pour montrer ce que sont en général aujourd'hui les évêques espagnols.

Il avait auprès de lui un prêtre son confident, de qui j'obtins ces détails.

Celui-ci affectait de la philosophie. Il me témoigna de l'indignation contre un mandement de l'ancien évêque de la Rochelle, qui foudroyait le concordat et le gouvernement Français.

L'évêque espagnol et le chanoine, à côté l'un de l'autre, nous fournissent un petit échantillon de l'église Ibérienne d'alors et nous expliquent la conduite qu'elle a tenue depuis.

S.^t-Ander était, vingt ans avant la fin du 18.^e siècle, un misérable bourg. Le commerce de l'exportation des laines se faisait alors par Bilbao, qu'il enrichissait. Pour punir cette ville de son attachement à ses franchises et libertés, la Cour

1803.

imposa de forts droits de douanes aux frontières de la Biscaye et allégea ceux de S.^t-Ander, dont elle fit en même-temps un port *habilitado*, c'est-à-dire, affecté par privilège aux expéditions et aux retours entre la métropole et ses colonies. Bientôt cette ville en sentit les avantages : elle s'agrandit et s'embellit. Elle est très-vivante ; elle gagne chaque jour du terrain sur la baye. La vie animale y est chère. On n'y parle que l'Espagnol et non le Basque.

Les montagnes qui séparent les Asturies de la Biscaye se nomment *las Montañas* ; ces monts escarpés et couverts de neige, peuplés d'ours, de sangliers et de loups divisent ce pays de la Galice. Dans leur sein se réfugièrent, avec Pelage, les derniers débris des armées espagnoles défaites par les Maures, pour en ressortir un jour et reconquérir sur eux la patrie. Ces montagnes sont qualifiées de *los grandes*. Les Asturiens s'appellent entre eux *los Montañeros*, et appellent les Biscayens *los Provincianos*.

L'habit des femmes est, hors de leur logis, la *mantilla* et la *saya* ; l'habit des habitans de la campagne, l'ancien costume espagnol, *chupa y montera*. Le bourgeois porte l'habit Français. Le manteau est moins commun qu'autrefois ; la *ron-dilla* est assez rare. On ne dit plus en se saluant, à la différence des jours de ma jeunesse : *baya V. M. con Dios* ; *garde Dios à V. M.* Au mot *adios* a succédé, dans toute l'Espagne, le mot Biscayen *agur*.

Une dame nous voyait regarder les *images*, les *scapulaires*, les *bénitiers* qui ornaient la chambre d'une autre de ses amies; elle nous dit : *que voulez-vous? cette pauvre femme croit à toutes ces sottises.*

1803.

Ces observations distraient nos loisirs, sans affaiblir l'ardente impatience que j'avais de poursuivre ma route.

Notre trésor était enfin rendu à bord, et le 22 janvier nous nous rembarquâmes.

Le temps était mauvais ; les vents soufflaient du Sud-ouest, et par conséquent contraires. Cependant, le 23 janvier, le coup de canon de départ rappelle de terre les traîneurs. Mais le Sud-ouest et l'Est se relayent et nous tiennent impitoyablement enchaînés jusqu'au 25, que nous levons l'ancre. Il restait encore quelques passagers en arrière. Trois coups de canon les pressent. Ils nous rejoignent à l'entrée de la passe. A midi, le Cap-Mayor est dépassé et nous voguons.

23 janvier.

Au bout de quatre jours, nous saluons le Cap Ortegal, dernières terres d'Europe, et nous sommes *décapés*. Nous avons atteint la première des grandes bornes milliaires dans lesquelles j'ai divisé la longueur de notre route. Pau, ma ville natale, est d'un demi degré plus au Midi que le Cap Ortegal. Les flottes de Tyr ne venaient pas jusqu'ici : celles de Londres y commencent à peine leurs navigations. La nôtre s'adoucit. Nous sommes tous debout; nous respirons. Nous reprenons

1803. notre gaieté. Le froid est encore pénétrant. Des légions de marsouins nous escortent. Nous voyons tous les jours au loin quelques voiles.

2 février. Nous touchons, le 2 février 1803, aux Açores, par le travers de Sainte-Marie, la plus méridionale de ces îles, seconde de nos bornes milliaires. Une mer, tantôt houleuse, tantôt superbe, nous conduisit en quatre jours aux Poissons-Volans et à la température des Tropiques. Mais, le 8 février et les jours suivans, l'Océan comme une glace, un ciel d'azur, pas le souffle d'un zéphire, le gouvernail à l'abandon, le bâtiment pirouettant sur lui-même, l'œil parcourant tout l'horizon pour y chercher dans quelque nuée naissante le présage d'un grain après lequel tout le monde soupire, ce vœu sujet sans cesse renaissant des conversations, voilà le tableau d'un calme. L'air est chaud, le lever et le coucher du soleil éclatans, le clair de lune ravissant, les heures éternelles et la lecture la plus douce des consolations.

Il faut se faire marin dès l'enfance pour s'accoutumer aux caprices de l'Océan, à cette vie de bord toujours monotone et toujours mêlée avec la vie des autres. Au milieu de ces déserts, au milieu des eaux et des cieux, quel plaisir de s'entourer du souvenir des êtres, qui, de leur côté, nous suivent de la pensée et nous cherchent dans l'espace!

10 février. Ces réflexions naissaient de tout ce que je voyais et que j'éprouvais, quand le 10 février vint

nous imposer la rançon et la plate gaieté du *baptême du Tropicque*.

1803.

24 février.

Le 24 février 1803, au matin, nous avons découvert les côtes de l'île S.^t-Domingue. La traversée n'est pas mauvaise. Les derniers jours en ont été mêlés de vents plus variables qu'il n'est d'usage dans ces climats. Nous avons mouillé, le 27 de bonne heure, en rade du Cap, non loin de l'amiral Latouche-Treville. Nous sommes rendus à notre troisième borne milliaire.

Il fait bien chaud. J'écris sans autre vêtement que ma chemise.

S.^t-Domingue est un amas de montagnes. On dirait qu'ici Pélion fut entassé sur Ossa et que nous sommes devant le champ de bataille des Géans. En arrière de la première ligne, on aperçoit, comme un nuage, la montagne de Cibao, d'où Colomb rapporta, en 1493, la première paillette d'or, qui depuis coûta si cher aux peuples du Nouveau Monde. Au-delà de *la Grange*, on entrevoit aussi *Monte Christo*, l'un des établissemens de Colomb.

Le préfet colonial Daure m'envoya des oranges, des sapotilles, des mangues, des bananes, fruits de l'Equateur avec lesquels je fis connaissance, et qui ne valent pas les pêches, les poires, les pommes de mon cru.

La situation de notre armée était déplorable. Elle reconnaissait pour maîtres les nègres jusqu'aux portes de la ville. On me faisait remar-

1803.

quer tout autour leurs camps, leurs feux, leurs signaux sur les habitations *Duplâa*, *Vaudreuil*, etc., converties en ruines. Ils pillèrent pendant les 48 heures de notre séjour, égorgèrent, dévastèrent la petite île de la Tortue et y massacrèrent son propriétaire *Labatut*, de la famille des concessionnaires primitifs.

Les ordres très-sévères du ministre nous empêchèrent de descendre à terre.

Nous quittâmes, le 27 février, ces bords désolés. Nous cotoyâmes l'île avec lenteur, au bruit des coups de fusil et de canon, et à la lueur d'énormes bûchers, d'où s'élevaient, çà et là, sur la côte, une épaisse fumée.

Nous nous engageâmes ensuite tout le long de l'île de Cuba, n'en étant souvent pas éloignés de trois lieues, distinguant ses rares cultures et ses vastes bois. Des calmes fréquents nous contraignaient. La chaleur des jours était insupportable, les nuits délicieuses. Les astres ont ici plus d'éclat qu'en Europe, la lune plus de blancheur, les étoiles plus de brillant et leur scintillante lumière ajoute un nouveau charme à la fraîcheur de l'air, si doux à respirer après une journée embrasée.

4 mars.

A des calmes éternels succéda une brise caractérisée, qui nous donna l'espérance de sortir enfin de cet interminable canal entre Cuba, où nous distinguions *Santago*, fondé par Colomb, et *Xayamaca* (la Jamaïque) où il fit naufrage

assez près des lieux que nous apercevons, en 1494, et où il ne tint pas à la jalousie du gouverneur d'Hispaniola qu'il ne périt oublié. C'est de là qu'il écrivait au roi d'Espagne cette lettre dans laquelle il peint la profonde tristesse dont son âme est pénétrée, moins à cause des malheurs que de l'ingratitude qu'il éprouvait.

Notre lente marche avait épuisé les viandes fraîches, non de notre table, mais de la table de l'état-major, et corrompu totalement notre provision d'eau. J'avais emporté avec moi deux bidons épuratoires de Smith et Cuchet. Ils servirent à la table du capitaine, et perdirent leur vertu au bout de trois semaines. Ils l'empruntaient essentiellement de l'emploi du charbon. Notre chimiste Blanquet disait que c'était une chose reconnue. L'ingénieur Vinache et lui complotèrent d'en faire l'application. Ils garnirent de toile et d'une épaisse couche de charbon en poussière, le fond d'un tonneau, surmonté d'une couche de sable; il fallait y passer quantité d'eau pour le nettoyer. Ils n'en purent obtenir; ils y employèrent de l'eau salée. L'eau corrompue dont on y fit l'essai en sortit pure, mais l'eau douce en sortit salée. Le chimiste rebuté des contradictions et des plaisanteries qu'il essayait se rebuta; l'ingénieur persista seul. Partie à l'aide de l'eau de pluie, partie à l'aide de celle qu'il parvenait à dérober, il tira de son filtre de l'eau d'abord supportable et enfin très-bonne. Nous

1803.
4 mars.

6 mars.

1803.
6 mars.

cessâmes de boire de l'eau trouble et sentant le foie de soufre. Le fortuné tonneau fut placé avec honneur sur le pont; chacun vint y puiser de l'eau et tous chantèrent les louanges de Vinache.

Ce procédé de clarification de l'eau et celui de la désinfection de l'air par les fumigations, suivant la méthode de Guyton de Morveau, sont deux traits marquans de notre navigation, qui l'un et l'autre furent couronnés par le succès.

Dans la nuit du 6 au 7 mars 1803, nous doublâmes le Cap S.^t-Antoine sans en avoir connaissance. Il forme l'extrémité occidentale de l'île de Cube.

1803.
16 au 17 mars.

La voilà donc passée la dernière des bornes milliaires de notre ennuyeuse carrière, et nous sommes dans le golfe du Mexique. Ses vagues creuses et courtes nous le signalent. Les mouvemens du navire y sont plus brusques et fatiguent davantage les passagers. Le mauvais temps y est rare; les calmes et les orages y sont fréquens dans les mois de juin, juillet, août. Quelle magnifique nuit! Une lune entière brillante de l'éclat des perles se montrait vers l'Orient, tandis que le soleil entouré de nuages de pourpre dérobaient son globe de feu à l'horizon. Une brise fraîche du Sud-ouest enflait nos voiles. Notre brigantin sillonnait rapidement les eaux, pendant les trois lieues qu'il faisait à l'heure. Sirius, Canope, l'œil du Taureau et les Gémeaux mêlaient des rayons éblouissans aux nappes de lumière dont la lune

enveloppait les cieux, et qui semblaient s'étendre et se balancer sur la surface de la mer. Nous parlions et nous reparlions sans cesse de notre prochaine entrevue avec le *Père des Fleuves*.

1805.

16 au 17 mars.

La *Frégate*, cette hyrondelle de l'Océan, qui, semblable au vent, rase tantôt les eaux d'une aile légère et tantôt s'élève comme l'aigle au-dessus des nuages, d'où elle se précipite vers la mer et revient triomphante emportant un poisson dans son bec; la *Frégate* est venue hier et aujourd'hui à l'entrée de la nuit nous répéter le favorable augure de la fin de notre navigation. *Frégate*, dont l'aspect porte la joie dans le cœur des navigateurs, que ne puis-je, m'écriai-je, te charger aujourd'hui d'être ma messagère auprès de mes amis d'Europe et leur faire partager la tranquille sérénité de ces mers!

Deux de ces arbres, que le Mississippi entraîne dans le golfe du Mexique, ont frisé ce matin les bords de notre bâtiment.

Nous avons repassé le Tropique du Cancer.

Mais le ciel change; une nuée épaisse s'élargit au loin sur le rivage; elle va nous éloigner de la terre, à laquelle nous touchions. Nos fronts se rembrunissent. Déjà dans le port, en être repoussés: quel sort! Des volées d'oiseaux nous invitent vainement à aller partager la sécurité de leurs nids; des arbres gros et nombreux nous apportent vainement des nouvelles du Mississippi. Nous reculons: nous sommes entraînés en arrière à 25 lieues de son embouchure. Qu'a servi

9 mars.

10 mars.

1803.

11 mars.

qu'on annonçât terre? *Italiam, Italiam*.....

13, 14 et 15
mars.

La couleur de la mer était changée; on sondait vingt brasses; on découvrait, à la *longue vue*, la *Tour de la Balise*. Nous mouillons. Nous sommes sous le vent! Nous levons l'ancre à minuit et nous faisons une bordée au Sud. Les courans nous gagnent. Nous tombons de plus en plus sous le vent. Le temps devient très-dûr, la mer très-grosse. On diminue de voiles et on prend des ris. Horizon brumeux, pluie, gros vent, raffales, vagues hautes et mugissantes, 38 à 48 brasses de profondeur d'eau; le brick est mis à la cape..... point de fond à cent brasses..... Nous subissons le coup de l'équinoxe. Dans tout cela pourtant nous ne courons pas un danger qui nous donne le droit d'orner notre récit d'une narration pompeuse. Le bruissement sourd et prolongé de la mer, le choc des vagues qui se brisent contre les flancs du frêle vaisseau, leurs irruptions soudaines et furieuses jusqu'à la sommité des voiles, d'où elles retombent en torrent sur le pont qu'elles inondent, le sifflement lointain des aigilons redoublant par intervalles, voilà ce que notre situation a eu de plus triste; elle n'avait d'inquiétant que sa durée et la proximité des côtes. Il était difficile de se livrer au sommeil. Il était continuellement interrompu par les secousses violentes du bâtiment et par le bruit des manœuvres et de la mer. J'étais surtout préoccupé de ma femme, qui ne pouvait se défendre entiè-

rement de quelques réflexions mélancoliques. Elle n'y a néanmoins jamais ajouté une expression de regret. Dans la nuit du lundi au mardi (14 au 15 mars), elle ne pût s'empêcher de me dire : « Il serait pourtant cruel, mon ami, d'être » venus jusqu'ici pour y périr d'une si triste » mort. »

1803.
13, 14 et 15
mars.

Il régnait sur notre île flottante un peu d'humeur et beaucoup de mysantropie. Nul guère des passagers n'y échappait au mal de mer ou au malaise qui en est l'équivalent. L'espérance ne nous abandonnait pourtant pas. Nous sommes à l'entrée du Mississipi : dans deux jours, disions-nous, sera oubliée cette épreuve que la fortune nous réservait à cet autre bout de l'Océan.

Cependant, courant au mouillage, nous y jetons l'ancre et nous nous retrouvons encore à l'Ouest de la passe. C'est ce qui nous est démontré à la pointe du jour le lendemain au matin. Nous reprenons promptement le large.

17 et 18 mars.

Par quelle étrange mésaventure aboutissons-nous donc toujours à la passe de l'Est entre celle de la Balise et celle de la Loutre, par conséquent au-dessous du vent?

Nous courons une nouvelle bordée; nous distinguons plusieurs bâtimens devant la Balise à 3 ou 4 lieues au Nord-ouest; nous reconnaissons ce point parfaitement et la Balise elle-même et sa tour et ses bâtimens : nous cinglons vers eux. Le brouillard en un instant s'abaisse, s'éclaircit,

1803.
17 et 18 mars.

s'élève, disparaît. Le moindre nuage retrécissait nos cœurs. Le soleil couchant est assez clair. Nous forçons de voiles. Le crépuscule va finissant, et nous mouillons enfin au milieu de huit navires que nous n'apercevions plus.

Quelle bonne nuit nous avons passée ! Quel sommeil tranquille ! On s'est éveillé doucement et tard. Un épais brouillard nous environnait. Nous entendions les cris, les cors et les trompes des navires voisins. Des éclaircies nous en découvraient de temps en temps les mats. Les vents soufflaient du Nord-ouest : impossible d'entrer. N'importe, l'eau du fleuve est douce à la basse mer et nous avons bu de l'eau du Mississipi. A onze heures le brouillard s'est dissipé. Nos huit compagnons d'ancrage, avec leurs pavillons flottants, formaient une escadre autour de nous. Les eaux jaunes et sales s'étendent et se confondent avec l'horizon dans un cadre étroit à peine aperçu.

Du haut des mats, on annonce une chaloupe, qui sonde, place des bouées et s'avance. Est-ce un navire américain qui se prépare à sortir sans pilote ? Sont-ce des canots pêcheurs ? Non, la barque se dirige vers nous ? Oui, c'est lui, c'est le pilote Ronquillo : le voilà.

Ronquillo, pilote en chef de la Balise, envoie me chercher, pour aller prendre un logement chez lui : ma femme et mes filles s'embarquent sur son canot.

J'expédie par un exprès mes dépêches au gouverneur espagnol Salcedo, à la Nouvelle-Orléans.

1803.

Nous levons l'ancre. Une heureuse brise nous lance en avant. Le pilote se juche au haut du mat, sur une vergue; là, accroupi, le col tendu, l'œil en avant, le cigarre à la bouche, il crie: *arrive, comme ça, lof, sondés*. Nous voyons des brisans. Deux branches de palmier s'élèvent au-dessus de l'eau. Nous les avons franchies. Aussitôt nous entendons de la voix du pilote: *la barre est passée*. En même temps un canot couvert arrive. Un jeune officier, bel homme et d'une tournure agréable, ayant une épaulette de sous-lieutenant, monte à bord: c'était un créole bien né, officier du régiment de la Louisiane, commandant du poste. La garnison est ici en ce moment de 10 hommes et de 17 à 25 en temps de guerre. Il venait nous voir et nous apportait des provisions.

20 mars.

Maintenant que j'étais dans le fleuve, rien ne me retenait plus à bord: je rejoins ma famille chez Ronquillo. Il était maître timonnier espagnol quand Ulloa l'établit ici en 1763. Sa verte santé tranquillise sur la salubrité du local. Il a vu arriver mille changemens aux bouches du fleuve. Il faut les reconnaître chaque jour par des sondes.

Les maisons de cet établissement sont de bois. A mon réveil, je voyais le jour par les joints des planches qui servaient de murailles à celle que

1803.

20 mars.

j'occupais. Nous étions sur des matelas de *barbe espagnole*. (*Tillandsia usneoides*. L.) Ils conviennent parfaitement au climat par leur élasticité et leur fraîcheur. Je me plaignais durant la nuit d'une démangeaison violente, que je prenais pour une ébullition de mon sang : c'était des *brulots*, des *bêtes rouges*, insectes imperceptibles du genre des *mites*, qui me dévoraient.

21 mars.

J'employai ma matinée à examiner la *Balise*. Elle contenait les maisons de Ronquillo, le logement de seize matelots pilotins, la douane, les casernes pour le détachement et pour l'officier, un corps de garde de figure pentagone, et enfin la tour en clairevoie et grillage, pour donner moins de prise au vent, haute de 45 pieds au-dessus du sol environnant et de 50 au-dessus du niveau des plus hautes eaux de la rivière, avec une aiguille qui la surmonte dans la forme d'une flèche de clocher; un pavillon est arboré au sommet. On l'aperçoit en mer de 5 lieues. La perspective de cette tour embrasse la mer, des îlots, la barre, des brisans à droite et à gauche, de larges nappes d'eau (*bayous*), de longs jongs noyés dans des marais, et au Sud-ouest, l'ancien établissement Français, dont il reste encore des orangers, des arbres fruitiers et les ruines d'un magasin à poudre.

Le sol n'a ici aucune solidité : le peu qui y soit capable de quelque résistance est de main d'homme. Le fleuve y ronge et y creuse ses rives

d'un côté, pendant qu'il les y forme et les y élève de l'autre. Ses bords sont hérissés d'arbres entraînés par les eaux et que le hasard enchevêtre les uns aux autres. Il agrandit ainsi annuellement et peu à peu son delta. De ses quatre passes, celle du Sud-ouest, celle du Sud, celle de la Louvre et celle de la Balise à l'Est, il n'y a que la dernière praticable. Plus il y a de crue et moins elle est profonde.

1805.
21 mars.

Nous sommes retournés à bord vers midi.

A une heure, vent du Sud; nous levons l'ancre. Après avoir fait une lieue, nous la jetons.

Le commandant du fort de Plaquemines, M. Favrot, m'envoie prier d'aller prendre chez lui quelques jours de repos et m'offre des provisions fraîches, des gâteaux et des pommes dans un *panier de sauvages*.

22 mars.

A onze heures nous étions à la voile; à 3 heures nous sommes mouillés.

23 mars.

La rivière a, sous nos yeux, 500 toises de largeur. Le vent contraire cesse à 10 heures du soir. Nous nous remettons en marche; nous nous arrêtons après avoir fait trois lieues. Mais nous avons doublé la pointe *du Sud*, et c'est beaucoup. Ce matin, à 8 heures, un bon vent d'Est nous fait faire une lieue à l'heure, malgré la force du courant. La largeur de la rivière est d'une lieue.

24 mars.

Par ces minutieux détails j'ai voulu donner une idée de la navigation de ce fleuve, que ses nombreuses sinuosités, la variété de vents qu'elle

1803.
24 mars.

exige, et les continuelles perturbations de l'atmosphère dans cette saison rendent si pénible et ennuyeuse.

Don Manuel Salcedo, capitaine, fils aîné du gouverneur espagnol, et Don Benîño-Garcia-Calderon, sous-lieutenant des grenadiers du régiment de la Louisianne, me sont envoyés par le gouverneur pour me donner les secours et les renseignemens dont j'aurai besoin.

Nous mouillons en face du fort de Plaquemines. Nous y descendons. M. Favrot, vieux français et loyal militaire, nous y accueille au milieu de sa famille : c'est la candeur et l'hospitalité même; en nous voyant, la joie se peint sur le front de ce bon homme.

Nous parcourûmes et examinâmes le fort.

Plaquemines est comme une île au milieu des marais. On y est dévoré par les brulots, les moustiques, les maringouins. Il faut y renouveler souvent la garnison. Dix-huit canons de fer, un bastion, voilà la défense du poste. Le commandant et les soldats y entretiennent un potager, dans lequel on lutte perpétuellement contre les eaux, les herbes et les insectes. La maison du commandant est assez commode. En face, de l'autre côté de la rivière est le *fort Bourbon*, armé de quelques canons de fer, dont les feux se croisent avec ceux du *fort Saint-Philippe*.

Nous fîmes un dîner excellent et plein de grosse gaieté : des santés sans nombre au bruit de l'ar-

tillerie, des chansons françaises à refrains, exprimant en chœur le vin et l'amour.... Nous eûmes une petite représentation de la vie des colonies.

A 5 ou 6 heures du soir, nous prîmes congé et retournâmes à bord.

Je m'embarquai à l'entrée de la nuit sur le canot du gouverneur espagnol, armé de 16 matelots, et que suivait une autre barque appartenant à l'intendant et armée de dix matelots : *nage*, et nous partons. On ne se hasarde sur ce fleuve durant la nuit, qu'autant qu'on le connaît parfaitement. On s'y tient contre la rive. Si le courant y est trop fort on traverse jusqu'à la rive opposée. Toutes sont hérissées d'arbres que la rivière traîne, qui, s'enchassant les uns dans les autres, forment des revêtemens naturels, mais quelquefois aussi se fichent debout et présentent à la fleur de l'eau des pointes, qu'on appelle ici des *chicots*, dans lesquelles il arrive qu'une embarcation s'embroche. Nous en avons fait un petit essai et nous nous en sommes heureusement dégagés au bout d'une heure. Le jour, on évite plus facilement ces dangers.

Quand l'aurore a paru, elle nous a découvert une nappe d'eau de 12 à 1500 toises de large, des arbres nombreux flottant à la surface de la rivière, des crocodiles, les uns reposant tranquillement, les autres plongeant dans l'eau, des bois touffus, des habitations rares et misérables, une verdure vive et variée, pas d'autre chemin

1803.
24 mars.

25 mars.

1803.
25 mars.

que le sentier de la bête fauve et du chasseur : tel est l'aspect qui nous a conduits à l'habitation Duplessis à 11 lieues de la Nouvelle-Orléans. Quoique le propriétaire n'en soit pas riche, il est hospitalier. Il a dix enfans mulâtres. De chez lui à la Nouvelle-Orléans un service de relais, établi de deux en deux lieues et tenu par des dragons, mène par la voie de terre à la ville.

Reprenant notre navigation à midi, nous sommes abordés à 4 heures à l'habitation Gentilly. Il nous a traités avec une magnifique générosité. Il est renommé pour son humeur hospitalière.

C'est une des bonnes habitations entre la Nouvelle-Orléans et la mer. On y cultive le sucre et le coton, et on y entretient un moulin à scie. Nous avons diné et couché dans cette station.

26 mars.

Rembarqués à 3 heures du matin, nous nous sommes arrêtés à 9 pour déjeuner, sur l'habitation *Sancier*. Ils sont sept frères. Deux d'entre eux résident ici. Celui qui nous a reçus est marié avec une jeune cousine : ils ont deux enfans ; ce sont des demi sauvages. Le mari a eu soin de m'attester qu'il descendait d'un des premiers immigrants Français à la Mobile. De lui demander de quelle partie de France venait son aïeul, cette question passe sa portée. Il ne connaît que généralement l'Europe ou la France. Ces régions ne se subdivisent même pas dans sa tête : elles ne contiennent pour lui ni provinces ni villes. Mais s'il est mauvais géographe, il est excellent chas-

seur, et il ne manque pas un chevreuil à cent pas. Il est pauvre et il nourrit une meute; il est pauvre et, comme tous les colons, il donne de bon cœur tout ce qu'il a. Il nous a servi du café au lait que sa petite femme a fait devant nous. Ces demi sauvages n'ont pas l'air sain : leur teint est olivâtre, leur stature est frêle; mais ils sont tout nerfs.

1803.
26 mars.

Nous avons repris nos canots et sommes descendus à midi sur l'habitation Sibben, à 3 ou 4 lieues de la Nouvelle-Orléans.

Des voitures avaient été envoyées nous prendre : nous y sommes entrés à trois heures, et sommes descendus, au bout d'une heure, à la porte du gouvernement, au bruit des salves d'artillerie des forts. Le gouverneur était entouré des commandans des corps, des principaux officiers de la garnison et des chefs de l'autorité civile. Je suis resté un demi quart d'heure assis auprès de lui. Je me suis ensuite retiré dans la maison qu'on avait arrêtée pour moi, celle de Bernard Marigny, à la porte orientale de la ville. Le gouverneur, accompagné de ses officiers, est venu peu après m'y rendre sa visite.

Le lendemain dimanche, j'ai reçu le cabildo ou corps municipal. Lanusse, Béarnais Orthésien, était à sa tête, comme *premier alcalde*; le clergé, trois députés du commerce et plusieurs habitans grossissaient le cortège.

27 mars.

Le lendemain, le gouverneur, après le dîner,

1803.
27 mars.

auquel il m'avait invité, m'a mené, dans sa voiture, promener jusqu'au Bayou Saint-Jean. C'est le cours à la mode. Il n'en est pas moins fort triste.

Nous avons à notre service les meubles de M. de Marigny, le linge et les esclaves de M. de Livaudais : M. Charpin a été mieux qu'un autre nous-mêmes ; il a tout prévu, pourvu à tout et nous a ménagé l'obligeance de tous ses amis.

La famille de M. de Pontalba nous accueille comme si nous lui appartenions. M. de Pontalba m'a fait ici des présens inappréciables : celui d'une réputation avantageuse, celui des bontés de ses parens et celui de l'amitié de M. Charpin : nous devons M. Charpin à M. de Pontalba ; nous devons tout à M. Charpin.

Installé enfin à mon poste, je vais y coordonner mon genre de vie. Nous voilà dans notre nouvelle Patrie, dans notre nouvelle maison, au milieu de nos nouveaux devoirs. Tous les Louisianais ont le cœur Français.

20 mars.

Je commence mes inspections et mes opérations pour le service de notre expédition à son arrivée : *casernement, magasins, hospices, vivres*, je tâche que rien ne m'échappe.

Une proclamation, où je faisais quelque allusion aux atrocités d'Oreilly contre les Français, quand il prit possession de la colonie pour l'Espagne, a déplu au gouverneur Salcedo ; mais elle encourage le dévouement national des colons. Les ennemis du nom Français, soit crainte ou jalou-

sie, cherchaient à aigrir les esprits, à les inquiéter et même à les irriter. Tantôt ils prenaient pour texte le culte et tantôt l'esclavage. Ils alarmaient les anglo-américains et les louisianais sur leurs rapports respectifs. Des hommes sans principes comme sans ressources affluaient de tous côtés. Des négocians criminellement avides introduisaient des nègres de Saint-Domingue. Chaque jour empirait le mal. Il était temps que le gouvernement Français se montrât et annonçât ici ses droits et ses intentions.

1803,
28 mars.

Mon temps est au pillage. D'innombrables visites de 30 lieues à la ronde, prévenances, honnêtetés, offres de meubles, offres de voiture, tout m'est prodigué : j'y réponds en faisant déballer petit à petit mes bagages. L'intendant Moralés vit avec moi dans la meilleure intelligence.

Malgré l'étiquette, le *formalisme*, les pointilleries, dont des chefs espagnols ne se départiront jamais, j'ai lieu de mé louer d'eux.

1.^{er} avril.

Ce pays est digne d'une administration privilégiée : il présente de grands moyens d'amélioration et de grands obstacles. Je me suis attaché à bien faire connaître que notre gouvernement accorde une protection spéciale au culte, que ses principes sur l'esclavage sont mêlés de douceur et de fermeté, qu'il professe un grand respect pour les traités et les égards d'un bon voisinage. Je promets partout désintéressement et pureté, appui dans le bien et répression dans le mal. J'es-

1803. père beaucoup de ces colons, parce que c'est une bonne race d'hommes.
- 3, 4 et 5 avril. Je procède à des adjudications. Je conclus quelques marchés.
J'ai eu des conférences avec l'auditeur de guerre, l'intendant, le premier alcalde et une de deux heures avec le gouverneur.
J'obtiens que le pavillon Français soit admis dès à-présent sur le même pied que le pavillon espagnol.
- 6 avril. Mon dessein étant de renvoyer incessamment le brick qui m'a conduit ici, je suis extrêmement occupé de mes dépêches pour France.
- 7, 8 et 9 avril. Ces fêtes de Pâques sont consacrées à l'église.
Le Jeudi-saint ma femme s'y rendait en voiture. Se retirant, un nègre, qui faisait sentinelle, l'arrête. Je cours me plaindre au gouverneur; il paraît affligé et dépêche son fils vérifier les circonstances et y mettre ordre. Le factionnaire est envoyé au cachot et l'officier en prison. Je suis satisfait de la réparation et demande grace pour eux.
Le gouverneur m'observa au surplus qu'à pareil jour, en Espagne, ainsi que le Vendredi-saint, le Roi lui-même va à pied. Ma femme ignorait cet usage, qui, au reste, n'excusait pas l'insulte.
- 10, 11, 12, 13, 14 et 15 avril. Le marquis de Casacalvo, brigadier des armées, établi à la Havane, est adjoint au gouverneur Salcedo, pour la remise de la Louisianne, et sa

Je rassemble, le lundi de Pâques, dans un grand dîner, le gouverneur, l'intendant, l'auditeur de guerre, les chefs civils et militaires, le vice-consul des Etats-Unis. C'était une revanche offerte au gouverneur et à l'intendant. Aucun *toast* n'a été oublié et nos canons du brick les ont fait retentir au loin. Français, j'eusse été fâché de demeurer en reste vis-à-vis des Espagnols.

1803.

10, 11, 12, 13,
14 et 15 avril.

Les sociétés de la Nouvelle-Orléans ont le cailletage des petites villes; mais il y a beaucoup de monde. Les hommes ont de l'abandon et y sont francs. Ils aiment singulièrement le plaisir. Leurs repas sont entremêlés de santés et de chansons à vieux refrains. Les femmes ont un bon ton et une charmante tournure; les hommes et les femmes joignent à de l'élégance naturelle une adresse extrêmement remarquable. Le luxe et la mise des toilettes ressemblent à ceux de Paris.

Charpin vient nous voir plusieurs fois par jour: il est notre bras droit. Comme il faut sortir de la ville par le quartier le moins peuplé pour arriver jusqu'à notre demeure, on en décampe généralement vers dix heures, et depuis cette heure là on n'y aborde plus. A cela près et même avec cela notre habitation est des plus agréables. Le fleuve forme sous nos yeux un bel aspect: nous sommes dans un des points du demi cercle qui domine le port. Cent vingt navires français, espagnols, et surtout anglo-américains, s'étendant au loin comme une forêt flottante, forment une

1803. perspective digne des régions les plus animées de la terre.

16, 17, 18 et 19 avril. Le vent fait le tour du compas tous les quatre ou cinq jours. Des galeries, qui embrassent les quatre côtés de la maison, servent, quand il fait chaud, à se procurer la fraîcheur, et, quand il fait froid, à l'éviter. Le soleil à midi est un verre ardent sur la tête. Les orages, qui déjà commencent, semblent de terribles ébranlemens de la nature. Le trajet de chez nous à la ville, quoiqu'il n'ait pas plus de deux à trois cents pas, est sujet à s'allonger par le chaud, la pluie ou le vent : nous restons alors en famille, comme à la campagne; heureux de notre tranquillité !

Avril et mai. L'intendant Moralés, à qui son caractère dur a suscité des ennemis, est du moins incorruptible et inaccessible aux soupçons. Il est riche; il doit sa fortune à des spéculations particulières. Il a, comme administrateur, un bon esprit et du talent.

Du reste, quelle détestable police que celle du gouvernement actuel! Quel tripotage! Quelle vénalité!

J'ai été en de grands pourparlers sur les moyens de pourvoir à tous les besoins de notre expédition quand elle abordera.

Les entreprises mercantiles se réduisaient en général ici à la vente et à l'achat d'objets présents. Les fournisseurs répugnent à s'y exposer aux chances du hasard. L'ouvrier est assez riche par le seul

prix de la main-d'œuvre, qui est excessif. Je rencontre à chaque pas des difficultés incroyables pour nos marchés. J'en suis constamment occupé depuis quinze jours. J'en conclus fort peu. Je subviens aux premières nécessités, en faisant faire les travaux par économie ; le pire des modes administratifs, mais ici pour ce moment le moins mauvais.

1803.
Avril et mai.

Je rends au ministre des comptes exacts de l'état des choses jusqu'à l'instant de l'appareillage du brick le *Surveillant*.

J'envoie porter mes dépêches et celles de notre ministre de la marine à M. de Somoruelos, gouverneur de la Havane.

Le brick le *Surveillant* est déjà nanti de mes paquets pour France.

Sine me liber ibis.....

Il lève l'ancre et disparaît.

20 avril.

Le 25 avril, il sort du Mississippi et met en mer.

25 avril.

Je calcule la prochaine arrivée de l'expédition et je poursuis mes préparatifs, pour le *casernement* des troupes, en maisons, lits, moustiquères ; pour leurs *vivres* en farines et boulangerie, et pour les *hôpitaux*. J'obtiens partout des conditions extrêmement avantageuses par la confiance qu'on prend en mes paroles. Il y a loin de là aux habitudes du gouvernement qui nous a précédés.

Avril et mai.

M'attachant à connaître un pays dont rien ne

1803.
Avril et mai.

me sera désormais étranger ou indifférent, je reçois et je recherche le monde : je promène, je cours, j'écoute, j'interroge et je prends des notes.

Cet instant de l'année est le plus intéressant par le concours en ville des habitans de tous les *postes* : on appelle du nom de *postes* les établissemens dispersés au loin dans la colonie par petits groupes de population. Les cultivateurs viennent vendre à présent leurs denrées et faire leurs provisions ; les négocians apportent les marchandises du crû et remportent celles de la ville. On se met au courant de la situation et des nouvelles de toutes les tribus, de toutes les peuplades. Chaque jour amène des visages nouveaux.

M. Duvalliers, fils d'un chevalier de S.^t-Louis, descendant de Jumonville du Canada, habitant des Opeloussas, est fort aimé des sauvages, a passé sa vie avec eux, est d'un caractère indépendant et original : il s'est empressé de faire connaissance avec moi, parce que la France lui est toujours chère.

24 avril. Romand, planteur du même quartier, y couvre la terre de ses troupeaux, y lève le plus beau coton de la Louisiane, s'y est enrichi par 36 ans d'activité et d'industrie.

Du voisinage, les Atakapas, m'est arrivé Viel, le père Viel, ancien oratorien de Juilly, qui y connût tous nos Béarnais. La révolution l'a repoussé vers son pays natal. Il y vit retiré au milieu des siens, où il est aimé. Le fanatisme espa-

pagnol l'y a persécuté. J'eus aussi la visite de son commandant de quartier, Dublanc.

1805.
24 avril.

Chouteau, fils naturel d'un Laclède cadet, frère de notre Laclède, maître des eaux et forêts, et natif de notre vallée d'Aspe, est descendu de S.^t-Louis-des-Illinois (5 à 600 lieues), où il commande et commerce. Il m'a donné de justes informations sur ce confluent du Missouri et du Mississipi. Les Osages, qui passent *pour n'être les amis de personne*, l'avoisinent à l'Ouest.

Il faut, lorsque les eaux du fleuve sont hautes, au moins quinze jours, pour venir de S.^t-Louis en bateau, et 40 à 45, pour y remonter. Là était la résidence projetée du sous-préfet, M. Maillard, qu'à ses sollicitations j'y avais fait nommer.

De la *Pointe-Coupée*, j'ai vu M. Podras, un des principaux et plus éclairés propriétaires-cultivateurs de coton. Il était accompagné de M. Destrehan, de la Côte des Allemands, le premier des sucriers de la Louisianne.

M. Bahen, né à Cette (Hérault), de famille parlementaire, allié aux Cambons de Toulouse, dont le père fut une des victimes de la révolution et dont deux frères ont servi en Egypte, s'embarqua jeune pour la Louisianne, ne sachant pas même écrire. Il a passé sa vie aux Ouachitas. Avec son simple bon sens et une extrême bonhomie, peu d'habitans fournissent des notions aussi sûres et aussi positives sur l'intérieur de la colonie et sur les relations avec les sauvages.

Mai.

1803.
Avril et mai.

Prudhomme, des Nakitoches, m'a donné des nouvelles de cet ancien quartier, où il n'y a pas plus de 150 maisons : elles se sont peu mélangées et sont Françaises de cœur et de sang.

Quoique le tabac des Nakitoches ait conservé sa réputation, la culture y en est tombée. Elle a été remplacée par celle du coton.

Me rapprochant également des américains, je me plaisais à les convier à ma table. Ils y étaient en bon nombre, quand M. Youngs, de la *Pointe-Coupée*, pensylvanien de naissance, opulent propriétaire, dont la famille est parfaitement établie, me dit hautement qu'il ne doutait pas que par la suite des temps les états de l'Ouest ne formassent un état indépendant de ceux de l'Est. C'était une opinion dès-lors commune et qu'on ne cachait pas.

En même temps que je profitais des occasions d'étendre mes informations aux parties lointaines du pays, je ne négligeais pas les environs de la ville.

Les Livaudais en résident à deux lieues. Parens des Pontalba et amis de M. Charpin, ils se sont réunis à lui pour nous combler d'attentions. Leurs mœurs simples sont empreintes de bonté et d'honnêteté. La grand-mère, le père et la mère, le fils et sa femme, deux enfans, quatre générations, vivent ensemble dans l'union. Ils ont soixante nègres et plus de cent mille francs de rente. Ils sont mal et humblement logés. Ils sacrifient visiblement l'agréable à l'utile.

La demeure de M. Borée, deux lieues plus avant, est au contraire très-jolie et entourée de beaux jardins et de magnifiques allées d'orangers, sur lesquels abondent sans cesse et à la fois les fleurs et les fruits à toutes les époques de leur maturité.

Ici se donna et s'est soutenu, à la Louisianne, le premier exemple de la culture du sucre, qui y réussit encore et a eu depuis dans le voisinage tant d'heureux imitateurs.

Huit ou neuf habitations séparent celle-ci de la Nouvelle-Orléans. Le fleuve et la levée sur sa rive gauche marquent d'un bout à l'autre cette distance.

La levée représente simplement à l'œil la crête d'un de nos fossés de clôture. Cette crête suffit pour arrêter, au niveau de la route, les eaux débordées. L'humidité seule en transsude; mais quoique la crue doive hausser de six pouces pendant encore un mois, les chemins commencent à être détrempés et à se gâter. Ils ne sont au reste ni surmontés et recourbés en dos d'âne, ni ferrés, ni bordés de rigoles : ils sont en un mot fort peu soignés.

Les transports entre les campagnes et la ville se font par une navigation active de plusieurs centaines de lieues. Mais aucune rivière n'a autant besoin de bons *chemins de hâlage*, ou plutôt de *bâteaux à vapeur* si à propos inventés pour son pays par l'américain Fulton.

1803.
Mai.

1803.

Mai.

BLACK-SETTLERS

Les produits de la Louisiane sont déjà devenus prodigieusement considérables. Partout où les anglo-américains touchent, la terre se fertilise et les progrès sont rapides. Il est une classe d'entre eux qui fait métier de devancer sans cesse de 50 lieues, dans les déserts de l'Amérique, la population : ils y immigrent des premiers, y défrichent, y peuplent et d'encore en encore poussent en avant sans autre but ni profession que d'ouvrir la route aux nouveaux colons. Ceux qui débutent ainsi dans des lieux inconnus s'appellent *Black-Settlers*. Ils plantent leur baraque, coupent et brûlent des arbres, tuent des sauvages ou en sont tués, et disparaissent de cette terre soit par la mort, soit en y cédant bientôt à un cultivateur plus stable celle qui commençait à être éclaircie. Quand une vingtaine de nouveaux colons se sont ainsi agglomérés sur un point, deux imprimeurs surviennent, l'un fédéraliste, l'autre anti-fédéraliste; puis les médecins; puis les avocats; puis les aventuriers; on boit des *toasts*; on nomme un *speaker*; on s'érige en cité; on engendre des enfans à l'envi. On affiche enfin de vastes territoires à vendre : on attire et on trompe tant qu'on peut des acheteurs. On enfle les tableaux de population pour qu'ils arrivent promptement au nombre de 60 mille âmes, auquel est acquis le droit de former un état indépendant et de se faire représenter au congrès..... Et voilà une étoile de plus dans le pavillon des Etats-Unis!

Un district sous les espagnols ou les Français a commencé, a discontinué, a recommencé, s'est reperdu, et successivement de même, jusqu'à ce que sa destinée se soit prononcée pour l'existence ou pour le néant; sous les anglo-américains un état naissant peut marcher avec plus ou moins de prospérité, mais on est sûr qu'il ne rétrograde plus : il va toujours croissant et s'affermissant. L'imagination a peine à concevoir que ces immenses plages qui, des rives du Mississipi aux Alleghanes, n'avaient pas, il y a 40 ans, un seul bras pour le cultiver, versent aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans ces abondans tributs de leurs récoltes, dont elles couvrent, par le Mississipi, ses marchés.

De l'autre côté de la rivière, en face du port, est situé le *Magasin à Poudre*. S'il venait à sauter, il occasionnerait à la ville de grands dégats. Le baron de Carondelet l'avait bâti sur ce qu'on appelait autrefois l'*Habitation du Roi*. Il paraît avoir été fort négligé.

J'ai pris occasion de la visite que j'en ai faite pour pousser jusqu'à l'habitation contiguë de Bernaudy. Les Pradelles, de la marine Française, en furent les fondateurs. Tout y est dans le goût Français, jusqu'à ses vieux meubles : à leurs débris se reconnaissent encore des mains parisiennes. Il n'y avait pas dans la colonie une autre maison aussi élégante. Le gouverneur Galvés en faisait sa campagne d'été. La vue plane sur la

1803.
21 mars.

HABITATION
BERNAUDY.

1803.

ville. Mais les éboulemens causés par le fleuve ont déjà dévoré un arpent de terre et menacent, à l'intervalle de quelques toises, l'édifice.

Je fais connaissance avec les environs de la Nouvelle-Orléans.

22 mai.

CANAL
CARONDELET.
BAYOU ST.-JEAN.
FORT ET LAC
PONTCHARTRAIN.

Je me suis embarqué, ce 22 mai, dans un canot, au *port du canal Carondelet*, pour aller par le *Bayou Saint-Jean*, au fort qui en défend l'entrée sur le lac Pontchartrain. J'étais accompagné de M. de Salcedo fils aîné et du chef de bataillon du génie Vinache.

Le canal était un ouvrage facile. Il fallait le concevoir et le vouloir. Le baron de Carondelet a eu ce mérite. L'entretien, pourvu qu'on y pourvoie annuellement, n'est ni difficile ni dispendieux. On n'y a rien fait depuis sept ans : la profondeur, qui était de 7 à 8 pieds, n'est plus que 2 à 3. Ce canal a une petite demi lieue de longueur. Il est très-utile. Ce *Bayou* (on appelle *Bayoux*, à la Louisiane, les eaux qui, ou du fleuve ou des lacs, pénètrent comme de petites baies, comme de petits bras, dans les terres et y permettent la navigation) se prolonge jusqu'aux murs de la ville; l'endroit où il aboutissait naturellement est assez pittoresque. Un pont le traverse. Les *embarcations* ordinaires du lac s'y arrêtent et y forment un port vivant. Ses eaux claires et bleuâtres contrastent avec les eaux bourbeuses et jaunâtres du Mississippi. Une espèce de village à tavernes, auberges, guinguettes,

wauxhalls, s'y est construit. C'est le but le plus ordinaire des promenades et des rendez-vous de la ville.

1803.
22 mai.

La profondeur, en descendant le Bayou, est presque partout de 5, 6, 7, 8 et 9 pieds, et il n'y a guère que deux bas-fonds où il faille des précautions pour ne pas échouer avec des bateaux fortement chargés. *L'à-moitié chemin* est indiqué par une petite île formant un bouquet épais de verdure et d'ombrage. Les bords sont presque partout des cyprières, c'est-à-dire des forêts de cypres et d'autres d'osiers, arbres qui s'élèvent du sein de mares d'eaux vives dont leurs pieds sont baignés.

A la droite du Bayou, les plantations se terminent à 300 pas du port; celles de la gauche, misérables éclaircies parsemées de quelques huttes, s'étendent beaucoup plus loin. Enfin, après plusieurs sinuosités, on atteint l'embouchure. Sept à huit cabanes de pêcheurs et une maisonnette l'annoncent. M. Pierre Palao, lieutenant au régiment de la Louisiane, y a son logement. Ces commandemens particuliers sont des places de faveur et de *revenant-bon*. L'officier y fait les fournitures à sa garnison et n'y perd point.

Le fort est un misérable bastion en bois sur un terrain mouvant. Il commande la barre, est armé de neuf canons de fer et contient un détachement de 20 à 25 hommes.

La barre n'avait pas en profondeur plus de

1803.
22 mai.

deux pieds et demi d'eau. Ce lac n'a point de marée. Cependant, quand le Sud ou le Sud-est soufflent, la mer monte le long de la côte à 5, 6, 7, 8 pieds. On a vu ses eaux, dans des ouragans, inonder le fort, dont le sol est pourtant artificiellement élevé de 3 pieds au-dessus du terrain environnant.

La barre est mauvaise. Le baron de Carondelet avait fait de chacun de ses côtés une palissade ferrée, de manière à former un canal de sortie de 5 à 600 pieds en avant du lac. Il produisit peu d'effet; il est vrai que le plan projeté a été mal suivi, et qu'on a au contraire laissé une partie pourrie des pieux se changer en écueils dangereux.

Trois grosses barques traversaient venant l'une du Nord-est et les deux autres du Sud, celles-ci de Pensacole ou de la Mobile. C'est la route qui, de ce côté, conduit à ces derniers postes par la mer, et de l'autre côté, par un chemin abrégé, aux Natchés et aux Etats-Unis de l'Ouest. Combien de moyens de faciles et fréquentes communications de toutes parts, entre la Nouvelle-Orléans et les régions lointaines! Plus on examine ce pays, plus on se convainc qu'il est appelé à devenir promptement un des pays les plus peuplés, les plus féconds, les plus vivans et les plus opulens du monde.

Si on traverse le pont du Bayou Saint-Jean, comme nous le fimes un jour, on arrive droit à

ce qu'on appelle la *Métairie* et la *Providence*. J'ai fait une autrefois ce tour à cheval et me suis retiré par les bords du fleuve. La *Métairie* est dans l'intérieur des terres, vers le point-milieu du territoire qui sépare le Mississipi du lac Pontchartrain. Ce quartier est défriché depuis peu d'années. On y voyage encore dans de ces bois antiques du Nouveau Monde, images légères des immenses forêts, où l'on se perd à mesure qu'on s'enfonce dans les terres. Là sont et le *magnolier* et le *platane* et les *chênes verts* de toute espèce, et ces mille et mille arbres exotiques pour l'Europe, et indigènes pour l'Amérique, ces mille et mille lianes qui se mêlent, s'entrelacent et font, à travers les bois, un épais, souple et mobile réseau.

Après quatre lieues et demie de course, nous sommes sortis aux bords du fleuve sur l'habitation *Sauvée*.

Nous y passâmes la journée. Peu de sucreries réussissent aussi bien. J'y vis les cannes dans les champs et les ateliers au travail.

Le retour par la levée fut de 5 lieues.

Quoique la température soit généralement agréable, ses variations la portent rapidement d'un extrême à l'autre en un espace de 12, de 24, de 48 heures. Hier, journée de printemps; la nuit suivante, vent impétueux d'Est et de Nord-est : c'était une tourmente; les eaux du fleuve en ont haussé d'un pied; le vent dure toute la

1803.
22 mai.
MÉTAIRIE.

TEMPÉRATURE.

1803. journée du lendemain et la pluie le suit en
 Avril et mai. bruine tamisée de mai. Il fera demain froid à se chauffer, et après demain une chaleur des tropiques. Le corps transpire continuellement : on est comme en sueur, même sur un fauteuil : un orage éclate qui vous donne 12 à 18 heures de répit. Cependant les matinées sont la plupart jusqu'à présent délicieuses. Tel est notre mois de mai. Nous verrons ce que sont ceux d'été dont on nous effraye.

10 mai.
 MARQUIS
 DE CASACALVO.

Le marquis de Casacalvo, de la Havane, brigadier des armées espagnoles, adjoint, par le cabinet de Madrid, à M. de Salcedo, gouverneur pour la remise de la Louisiane, a débarqué en ville, ce 10 mai 1803, avec son second fils, enfant de 14 ans, *cadet* dans un régiment. On dit le père d'un caractère violent. Ses manières sont celles d'un homme qui a du savoir-vivre. Ses moyens s'annoncent autant dans leur vigueur que ceux de M. de Salcedo dans leur déclin.

L'*Argo*, brick commandé par le lieutenant de vaisseau Dusseuil, chargé de poudre et munitions de guerre, parti de Dunkerque, a jeté ici l'ancre à la fin d'avril 1803. Il avait à son bord le capitaine d'artillerie Costille. Le *Volcan*, excellente canonnière, destinée à cette station, a échoué sur les côtes d'Angleterre. L'*Argo* n'a pas moins de 90 jours de traversée. Il a été en outre vingt jours à remonter de la Balise à ce mouillage.

Les Etats-Unis avaient, par le traité de 1793, obtenu de S. M. Catholique un entrepôt. Le gouverneur Salcedo le supprima contre l'avis de l'intendant, peut-être par suite de cet esprit de rivalité et de contradiction qui régnait entre ces deux autorités. Le gouverneur me faisait grand mystère de cette lutte. L'intendant me confia qu'il avait à ce sujet une correspondance aigre et désagréable avec M. de Salcedo. Les américains étaient fort courroucés de cette violation d'un droit acquis. Je témoignai à M. de Salcedo mon étonnement que, dans les circonstances où nous nous trouvions, il eut de son chef élevé une semblable question et qu'il en eut gardé le silence envers moi. Il m'a répondu qu'il n'avait voulu que se mettre en règle auprès de son gouvernement, duquel il avait cru prévenir les intentions, mais qu'ayant rendu compte au capitaine-général à la Havane, il s'en tiendrait là, tant qu'il n'y aurait pas une décision supérieure.

Notre chargé d'affaires à Washington-Cily, M. Pichon, m'a adressé l'ordre de la cour de Madrid, qui m'est parvenu le 17 mai, pour que ses agens sur le lieu y laissassent les choses *in statu quo* jusqu'à ce que l'Espagne et les Etats-Unis se fussent entendus, s'ils le jugeaient à-propos, pour la fixation d'un autre entrepôt équivalent. Ainsi s'est terminée provisoirement une affaire dont les américains ont prodigieusement fait et cherché à faire du bruit.

1803.

Mai.

ENTREPÔT
AMÉRICAIN.

1803.
Mai.

Une autre n'en occasionnait pas moins dans les cercles de cette résidence.

PASSES ROUSTAN.

Le capitaine Pierre Farnuel, du navire l'*Africain*, parti de Bordeaux, en juillet 1802, vint me prévenir qu'il avait été détenu à Plaquemines. Il arrivait du Sénégal et sous prétexte de besoin de vivres avait relâché à la Havane, avec le projet réel d'y vendre ses nègres, s'il ne pouvait les amener ici. A la Havane, Colson, envoyé, tant du français Roustan que du Louisianais Mérieult, à Simon Poey, négociant de la Havane, lui a exhibé des espèces de *passes* du général Victor, voire même de Job-Aimé, par lesquelles le capitaine-général, à l'instigation évidente du grand-juge de la Louisiane et de plus avec l'adjonction de l'une et l'autre signatures, autorisaient l'entrée du pavillon Français dans cette colonie, et invitaient les commandans soit espagnols soit français à l'y accueillir pour l'introduction tant de nègres que d'autres marchandises. Les *passes* contiennent en outre la clause qu'*elles vaudront jusqu'à quinze jours après son arrivée et non davantage*. Simon Poey et Colson ont fait valoir une de ces soi-disantes *passes* pour traiter avec Pierre Farnuel de sa cargaison, payable à la Nouvelle-Orléans, à un prix supérieur dans tous les cas à 250 piastres fortes par tête, l'une portant l'autre, et en traites à 6 mois et autres échéances sur France.

Farnuel m'a caché ces arrangemens. Il m'a seulement dit que son bâtiment était armé par Placiart, de Bordeaux.

J'ai écrit au gouverneur et l'ai prié de donner l'ordre qu'il montât le fleuve jusqu'en ville, sauf à examiner ses papiers à son arrivée.

A une heure de l'après-midi, Farnuel a reparu me disant que Mérieult mettait opposition à ce qu'il continuât son voyage, se prévalant d'un traité qu'on lui avait surpris à la Havane, en lui persuadant qu'il ne pouvait entrer à la Nouvelle-Orléans, sans des *passes* du capitaine-général Victor. Je lui ai répondu que je n'avais rien à voir là-dedans, que je ne pouvais que l'assurer que, chargé de marchandises sous pavillon Français, il était le bien venu.

Mérieult et Roustan sont accourus, m'ont exhibé des *passes* du capitaine-général, et se sont fort récriés sur la mauvaise foi de Farnuel. Je leur ai observé qu'en tout ceci l'intérêt de la colonie et les intentions du gouvernement Français devaient être le seul mobile de ma conduite; qu'ils m'avaient dicté de faciliter l'introduction du négrier; que le reste m'était étranger; que je ne savais surtout ce que c'était que des *passes* du capitaine-général de la Louisiane, délivrées à Paris, pour ces parages.

Roustan s'est ravisé et les a appelées non des *passes*, mais des *lettres de recommandation*. Il n'a pas ouvert la bouche de celles de Job-Aimé, dont il était pourtant également approvisionné. Je l'ai laissé encore divaguer. Je me suis résumé en lui observant que, s'il prétendait, ou que le

1803.
Mai.

1803.
Mai.

pavillon Français ne fut pas admis ici comme le pavillon espagnol lui-même, ou que des nègres d'Afrique n'y fussent pas admissibles d'après nos seules lois et mon intervention, il se trompait grossièrement, et que de tout le reste je m'en lavais les mains.

M'apercevant d'hésitation de la part du gouverneur et de quelque partialité en faveur de Mérieult et de Roustan, je les ai combattues par les seules vues générales d'introduction libre de tous les *nègres brutes*, et j'ai représenté que nous, administrateurs, devons rester élevés au-dessus des menées et des tracasseries mercantiles. J'ai réclamé la prompte permission pour le capitaine Farnuel.

Une dizaine de jours se sont écoulés lorsque Roustan et Mérieult ont attaqué judiciairement Farnuel devant l'auditeur espagnol : des interrogatoires de trois heures avaient eu lieu ; les noms du *capitaine-général*, du *commissaire de justice*, leurs *passes*, etc. étaient timpanisées ; on en glo-sait à plaisir. Cette procédure m'a paru scandaleuse, contraire à toutes les bienséances, propre à décréditer d'avance les chefs Français et à compromettre la dignité de leur gouvernement. Non content de compromettre sa signature, le grand-juge avait évidemment surpris celle du capitaine-général. J'ai appelé Roustan et Mérieult, le capitaine Farnuel et son consignataire Saint-Marc. Après une longue conférence, je leur ai signifié

que j'entendais que cette affaire fut arrangée et étouffée, sans qu'il en restât de trace : ne me donnant, de part ni d'autre, aucune ouverture de conciliation, je leur ai enjoint de choisir des deux côtés des arbitres qui les jugeraient sans appel, ou en rigueur de droit ou à l'amiable, selon qu'il serait convenu, et que ces arbitres en choisiraient eux-mêmes un cinquième, avec lequel ils prononceraient. Ils m'indiqueraient sous vingt-quatre heures les noms.

1803.
Mai.

Mériefult et Roustau m'apportèrent le lendemain ceux de MM. Labatut et Soulier, Farnuel et Saint-Marc ceux de MM. Lanusse et Faurie. Ils m'ont transmis, avec ces choix, leurs *blancs-seings*, et j'ai envoyé le soir même le tout aux arbitres respectifs.

14 Mai.

Farnuel n'en avait pas moins reçu, de l'auditeur acharné, ordre de comparaître, et prévoyant que le juge espagnol allait s'emparer des deux soi-disantes *passes*, il avait eu soin de les déposer en mes mains : je les ai passées aux arbitres ; je leur ai exprimé le dessein que, leur sentence mettant fin à la discussion, ces pièces fussent rendues à Roustau et disparussent.

Je n'en ai plus entendu parler, et la malignité espagnole et américaine ont été privées d'une pâture dont elles comptaient se bien amuser à nos dépens.

Toujours d'ailleurs dans l'attente de l'expédition Française, nos jours s'écoulaient avec assez

1803.
Mai.

de monotonie. Il me revint que la longueur et les glaces de l'hiver avaient retardé sa sortie de Helvoet-Sluys.

Nous nous couchions vers dix heures, quelquefois à neuf, pour nous soustraire aux moustiques et aux maringouins, qui, au coucher du soleil, s'emparent de l'horizon, volent jusqu'au fond des appartemens, se précipitent autour des lumières, vous piquent au vif de leurs aiguillons, vous couvrent les bras et les mains de boutons cuisans, qui, pour peu que vous les touchiez, deviennent une plaie : impossible ni de lire ni d'écrire; un salon même, malgré les diversions d'une société nombreuse, devient un lieu de supplice : la passion du jeu et l'endurcissement du corps par une longue habitude peuvent seuls le rendre supportable.

Notre logement aux portes, à trente pas du rempart, est toujours un *hors ville*. Le soleil ou la pluie, la poussière ou la boue, sont souvent des obstacles à braver. On vient en voiture; mais n'en a pas qui veut, et c'est un attirail, à si petite distance, pour ceux qui en ont. De là résulte, qu'à moins d'inviter avec apprêts, nous avons peu de monde, surtout depuis huit jusqu'à neuf heures du soir. Nous n'en apprécions pas moins l'avantage d'être, dans une maison commode, dans une position charmante, respirant un air frais, s'il est frais nulle part. Quand on rentre chez soi, on sent chaque fois, avec un nouveau plaisir, le charme de s'y retrouver.

Ma bibliothèque fait mes délices. J'y ai sous les yeux ma précieuse collection de livres et mes livres chéris.

1803.
30 mai,

Nous recevons, dans les derniers jours de mai, les premiers bruits de mésintelligence entre Londres et Paris. L'Angleterre fait de grands préparatifs. L'ambassadeur britannique a eu de vives explications à une audience du premier consul. Des pièces officielles ont été mises sous les yeux du parlement à Londres et du corps législatif à Paris. Les discours sont aux menaces.

Ces rumeurs, qui prennent plus ou moins de gravité selon les dispositions des esprits, ne rendent pas ici ma position plus gracieuse. Je vais prendre le parti de l'isolement et du silence.

Le général américain Dayton, du New-Jersey, qui, en 1787, âgé de vingt-six ans, signa la constitution des Etats-Unis, ancien membre de la convention américaine, membre actuel et plus d'une fois président (*speaker*) du sénat, est en ce moment à la Nouvelle-Orléans. Il est accompagné de Dearborn, jeune homme de dix-huit ans, fils du secrétaire actuel de la guerre. La rencontre des deux voyageurs s'est faite au territoire de l'Ohio, avec Escher, commis suisse et de confiance de la maison Hottinguer et C.^e, de Paris, qui est plein d'esprit et de talent. Le général Dayton est grand, sec, d'une contenance froide et réservée. Nous avons dîné ensemble chez le gouverneur espagnol et chez moi. Il a recherché

1803.
30 mai.

ma conversation. Il m'a avoué qu'il avait entrepris cette tournée pour connaître un pays qui était d'un grand intérêt aux Etats-Unis et dont on parlait beaucoup dans leurs deux chambres, sans en avoir de véritable notion.

Juin.

Il ne m'a pas dissimulé les motifs pour lesquels ils voyaient avec inquiétude les Français en devenir possesseurs :

1.° Ils redoutent les vues ambitieuses et le génie entreprenant de la nation ;

2.° Ils ne se défendent pas de quelque crainte de cette foule d'hommes turbulens qui n'ont rien à perdre, qui portent avec eux un esprit aventurier et hardi (je traduis ses propres expressions), dont la métropole se débarrassera sur cette colonie, et qui, de manière ou d'autre, en viendront aux prises avec les voisins ;

3.° Ils voient avec peine que les deux puissances se touchant désormais par mille endroits, il naîtra infailliblement de fréquens sujets de démêlés entre elles, au lieu qu'elles n'avaient jusqu'à présent que des raisons de vivre en paix ;

4.° Enfin, ils se méfient surtout que nous ne cherchions à fomenter, dans leurs états de l'Ouest, des guerres de division avec leurs états de l'Est, à entretenir parmi eux des idées de séparation, à travailler les indiens, à susciter sourdement à leur gouvernement des ennemis et des affaires.

Je me suis efforcé de satisfaire à ces questions.

A la première, en expliquant la politique de la France lorsqu'elle a désiré recouvrer la Louisiane :

1803.
Juin.

Cette politique a été d'avoir un pays où porter la surabondance de sa population, et en un mot, une portion de l'Amérique où elle semât des inclinations Françaises, comme les états maritimes de l'Europe en ont et comme il leur convient d'en avoir, même en prévoyant l'indépendance future de l'Amérique entière.

A la seconde, nous introduirons dans cette colonie quatre espèces d'hommes :

Les *noirs esclaves*, qu'il est de mes principes de ne favoriser que temporairement et avec mesure dans la Basse-Louisiane seulement ;

Les *troupes soldées*, qui ne seront qu'en nombre borné et qui sont composées des militaires les plus sages et les plus disciplinés du monde ;

Les *cultivateurs*, qui seront des familles formées, choisies parmi le peuple le plus laborieux de la terre ;

Enfin, ces *hommes remuans et exaltés* de qui il peut y avoir de l'avantage à dégager la république en Europe : mais ceux-ci seront sagement confinés dans l'intérieur, loin du fleuve, hors de portée des communica-

1805.
Juin.

tions, avec un régime et sous une police vigilans et sévères.

A la troisième, la France n'aura au contraire que plus de motifs de ménager le gouvernement des Etats-Unis. Elle n'est pas une nation essentiellement maritime et coloniale, commerciale et navale, comme l'Angleterre. J'ai développé cette idée en suivant ce parallèle, et j'ai tâché de montrer que nous serions à l'Ouest des Etats-Unis des voisins, dont ils auraient beaucoup moins à se méfier qu'ils ne se méfient des anglais au Nord-est et au Nord.

A la quatrième, cette objection, ai-je dit, retentit jusqu'à satiété dans vos discussions, vos pamphlets, vos gazettes, et cela prouve que, pour me servir d'une expression concise et proverbiale, *vous sentez tous le défaut de la cuirasse*. Est-ce notre faute à nous si les liens entre vos états de l'Est et vos états de l'Ouest sont contre nature? Tout ce que je peux vous répondre, c'est que la cession de vos états de l'Ouest et leur adhésion à la Louisianne affaibliraient évidemment l'union de la Louisianne elle-même à la France. Il n'est donc pas de notre intérêt de la provoquer. J'ajouterai de plus, cathégoriquement, qu'en fait, nous avons ici pour mission de ne cesser de nourrir la meilleure intelligence entre nous et le gouvernement des Etats-Unis.

J'ai rendu la substance de notre entretien. J'y ai joué mon rôle. A-part-moi, je donnais raison au général Dayton. Sans doute, dans l'état présent des choses et tandis que les peuples européens conservent leur système colonial actuel, je tiens fort à ce que la France reprenne son ancienne domination sur la Louisianne. Elle sera bientôt en ses mains la plus belle des colonies ; mais nul doute qu'il ne lui convienne à elle-même bien davantage, sous toute sorte de rapports, et non moins aux Etats-Unis, que cette contrée devienne de leurs confédérés. C'est alors qu'il lui sera donné de prendre son plein essor et un premier rang sur le globe.

Par la même route de l'Ohio, qui a amené ces voyageurs, une goëlette et une frégate construites à Piltsbourg, autrefois *fort Duquesne*, par M. Berthoud, suisse, ont mis quarante-huit jours à dériver par l'Ohio et le Mississipi, en y comprenant seize jours de séjour. Les *rapides* dans l'Ohio avaient 13 à 14 pieds anglais de profondeur. Les deux bâtimens n'y ont couru aucun risque. Ils en ont couru davantage sur le Mississipi, où il est souvent impossible de gouverner et où le courant entraîne sur des *chicots*, autour desquels les navires tournent. Ceux-ci n'en ont pas moins, sains et saufs, gagné ce port, et les montagnes de l'Alleghany, à huit cents lieues dans les terres, en font cadeau à la mer. Ils ont déchargé ici des farines et y ont chargé des su-

1803.
Juin.

NAVIRES
TOUT BATIS
ET AGRÉÉS,
DESCENDUS
DE PITTSBOURG.

1803.
Juin.

res pour Philadelphie. Ils auront fait seize cents lieues pour s'y rendre, quoiqu'il n'y ait par terre que cent lieues d'un endroit à l'autre. Mais ce chemin est affreux.

Pittsbourg n'a pas plus de 2000 âmes. Cette ville s'accroît tous les jours à vue d'œil. Située à l'entrée supérieure du Kentucky, elle est témoin des innombrables émigrations de la Nouvelle-Angleterre par cette porte. Ce sont tous les hivers des files continuelles de centaines de familles qui y passent, transportant au-delà leurs établissemens. Le Kentucky, le Ténézée, l'Ohio, l'Indiana en sont déjà nés; d'autres vont en naître encore.

Les Français ne demanderaient pas mieux que de pouvoir imiter cet exemple, que d'avoir des régions où déborder. Il faut voir avec quelle ardeur ils se jettent sur cette Louisianne qui vient de leur être ouverte. Les navires de Marseille, de Bordeaux, du Hâvre affluent, et il n'en est pas un qui ne soit chargé de quinze à vingt passagers.

19 juin.

Les bruits de la cession aux Etats-Unis prennent de la consistance. Il n'est facile de le reconnaître : le haut et le bas du thermomètre politique, sous ce rapport, me sont signalés par le plus ou moins d'empressement qu'on met à se rapprocher de moi : ils sont à la baisse.

Un épisode cependant a un instant distraît l'attention publique.

BOWLS.

Bowls a été amené, par une escorte de sauvages, dans les prisons espagnoles de cette ville.

Bowls, né dans le Mariland, était, avant la révolution, officier dans un régiment anglais, en garnison à Pensacole, peu de temps avant que les Espagnols, sous Galvés, s'en emparassent. Il fut congédié de son régiment pour inconduite. Il passa à New-Yorck. Il s'y réunit à des aventuriers, à des comédiens, dit-on, et alla à la Providence. Lord Dunmore était gouverneur des îles de Bahama. Williams Ponton, négociant anglais, de Pensacole, y faisait un grand commerce de pelleteries, pour lequel il y avait envoyé son associé Forbés, qui y eut quelque querelle d'argent avec le gouverneur. Lord Dunmore fut condamné à Londres. Pour se venger, il résolut d'enlever à la maison Ponton le commerce des pelleteries dans les Florides, et de concert avec Miller, riche habitant de la Providence, faisant fonctions de lieutenant du gouverneur, il jeta les yeux sur Bowls pour aller s'établir parmi les sauvages, et y élever la traite sur les ruines de Ponton.

Bowls se rendit chez les séminoles ou créoles inférieurs par la rivière Apalachicola, y éprouva des difficultés et revint à la Providence avec cinq sauvages. Lord Dunmore l'embarqua pour Quebec; de Quebec, il fut à Londres, emmenant toujours ses cinq sauvages. Le gouvernement anglais les accueillit avec bienveillance, dans la vue de se ménager celle des nations indiennes. Ils repartirent avec quelques présens de bonnes ou mauvaises armes et retournèrent à la Providence sur un bâtiment de Miller.

1803.
Juin.

1803.
Juin.

De là, le gouverneur lui donnant une vingtaine de compagnons de fortune, les renvoya dans les Florides.

A leur arrivée, ils formèrent un parti de séminoles, à l'aide duquel ils enlevèrent les magasins de Ponton à Saint-Marc-des-Apalaches. Comme c'était un acte d'hostilité contre les espagnols, comme l'Espagne avait d'ailleurs vendu à Ponton le privilège exclusif des pelleteries qu'elle exploitait, le baron de Carondelet, gouverneur de la Louisiane et de la Floride, prit couleur dans cette affaire. Il envoya Hevia, aujourd'hui commandant de port à la Nouvelle-Orléans, Rousseau, officier de marine avancé en grade par son seul mérite et habitant de cette colonie, et quelques autres officiers, chargeant cette petite expédition de saisir l'aventurier Bowls. Elle fut adressée au commandant du fort des Apalaches. Celui-ci n'imagina pas de meilleur moyen que de l'attirer chez lui sous des prétextes. Il n'y consentit pourtant que sur parole d'honneur qu'on n'attenterait pas à la personne de Bowls. Mais quand il fut-là, ni le commandant du fort, ni Hevia n'en tinrent plus compte. Rousseau insista pour ne pas violer sa parole. Il ne fut pas écouté. Bowls fut saisi, embarqué, conduit à la Nouvelle-Orléans, envoyé à la Havane, de la Havane, en Espagne, et d'Espagne, aux Philippines. Ici, sa présence fit peur au vieux gouverneur, qui crut le voir déjà soulevant les in-

diens du pays. Il le renvoya en Europe. Le bâtiment qui le portait, marcha depuis l'île de France, de conserve avec les bâtimens que MM. de Sercey et Mahon, commandans de notre marine, ramenaient en Europe. Bowls essaya plus d'une fois, dans cette traversée, de complotter contre le commandant du bâtiment où il était. Il manqua toujours son coup. Enfin, dans une relâche sur la côte d'Afrique, au Sénégal, si je ne me trompe, favorisé, dit-on, par quelques Français, il s'évada; il gagna d'abord la Jamaïque, puis Londres, puis la Providence et les Florides. Il y signala son arrivée par un coup de main sur le fort des Apalaches qu'il enleva. Le commandant, pour avoir capitulé, subit un procès dans cette ville devant un conseil de guerre, qui dure depuis deux ans : ce commandant y est, en attendant, détenu en prison.

Cependant, Bowls n'a cessé de traverser la maison Ponton ou Forbés; car Ponton est mort. Bowls a beaucoup remué parmi les sauvages. Il y accroissait son influence; il y balançait celle des anglo-américains : ceux-ci le redoutent et le détestent autant qu'il est redouté et détesté des espagnols.

On prétend qu'il a mis des corsaires en mer et qu'il leur a délivré des lettres de marque.

Naguères, au mois de mai dernier, les créoles tenaient l'assemblée de leur confédération. Il a voulu y assister soit pour l'intérêt de sa nation

1803.

Juin.

1805.
Juin.

adoptive, les Séminoles, soit pour y déconcerter les menées des anglo-américains et du parti Forbés.

Le lieu ordinaire de ces assemblées forme une ceinte sacrée. On y est sans armes.

Bowls y était accompagné d'un chef et d'un autre sauvage. Il avait refusé à 300 de ses guerriers de l'y suivre.

On l'engagea à aller boire du lait dans une cabane. Pendant qu'il y était, quinze sauvages fondirent sur lui à l'improviste. Forbés était à vingt pas, le visage pâle et la contenance embarrassée.

On arrache Bowls; on l'entraîne de force à demi lieue; on le jette dans une pirogue et on prend le chemin de la Mobile. Ses conducteurs s'étant endormis, il s'élançe dans l'eau et aborde, en nageant, sur la rive : ses sauvages gardiens s'y précipitent après lui et l'y retrouvent à la piste.

A la Mobile il est remis à M. Ossorne, commandant espagnol, gendre de Madame Maxant, de la Nouvelle-Orléans; il l'amène ici escorté de cinq sauvages, à la tête desquels est le chef qui s'était engagé à le livrer, moyennant 4,000 piastres fortes, dont 2,000 payables par le gouvernement espagnol et 2,000 par la maison Forbés.

Au bout de deux ou trois jours on l'y a embarqué, ce mardi 14 juin, sur une goëlette, à bord de laquelle le fils du gouverneur Salcedo, faisant fonctions de geôlier, l'a conduit à la Havane.

Bowls montre du courage et de la sérénité. La manière dont il a été pris et ses aventures personnelles répandent dans le public de l'intérêt sur sa personne. Il va aller mourir dans un cachot.

1803.
Juin.

Les sauvages qui l'ont amené ont désiré me voir et m'ont été présentés, le lundi 13 juin 1803, par l'interprète espagnol Fabre et par M. Devilliers. Le chef *Tastiki*, de nation nommée *topalca*, âgé d'environ 55 ans, était un *considéré*; un autre *considéré* parlant *chactaws* servait de trucheman entre le chef et notre interprète Fabre; un troisième *considéré* était un métis anglais; avec eux étaient encore le fils du chef et un de ses amis et camarades âgés l'un et l'autre de 15 ans.

VISITE
DE SAUVAGES.

Tous avaient le regard assuré et fier, le port leste et dégagé, la taille belle et des figures de caractère. Le chef paraissait commander impérieusement. Il s'est levé, m'a pressé contre son sein et me serrant la main, m'a assuré qu'il se souvenait d'avoir connu dans sa jeunesse les Français et qu'il avait toujours espéré les revoir.

Après quelques vagues discours, je leur ai proposé de se rafraîchir : ils ont accepté, *pour*, ont-ils ajouté, *porter un toast au chef des Français*. *Tastiki*, le verre en main, s'est exprimé à peu près ainsi : « J'ai souvent songé qu'un gros » nuage couvrait notre horizon, mais qu'un vent » s'élèverait soufflant de l'autre côté du grand lac, » qui le dissiperait. » Nous avons trinqué.

Je ne parle pas de leur accoutrement : il est tel qu'il a été cent fois décrit.

1805.
Juin.

Le chef, présent devant moi, était réputé un assez mauvais garnement. Il avait commis dans sa vie bien des atrocités. Il entra un jour dans une habitation, où il tua tout le monde, et qu'il dévalisa.

Bowls observait, avec amertume, raconte-t-on, qu'il n'y avait rien de pire que des sauvages à demi civilisés.

Le gouverneur Salcedo, parlant à *Tastiki*, se récriait sur son audace d'avoir osé enlever Bowls au milieu de l'assemblée des créoles. « Monsieur, » lui répartit-il, vous m'avez donné pour cela » 4000 piastres : si quelqu'un m'en donne 6000 » pour vous enlever de même de cette ville, à la » barbe de votre garnison, je m'en charge. »

Le Mississippi, qui coule sous mes fenêtres est un spectacle chaque jour nouveau pour moi et qui ne cesse pas de m'intéresser. *Meschacébé* ou *Michacépi*, c'est-à-dire, en langue des sauvages, *vieux au loin*, malgré son énorme masse et son cours de 12 à 1500 lieues, n'est pas difficile à contenir. Ses débordemens, ne sont non plus, dans la Basse-Louisiane, ni vastes, ni dangereux. Les deux langues de terre, à travers lesquelles il coule depuis le commencement de son delta, à la *pointe coupée*, vont en pente douce de ses bords jusques aux lacs et aux *Bayous* de droite et de gauche qui communiquent avec l'Océan. Ainsi, le filet d'eau qui s'échappe du

fleuve par ses rives, si on le dirige dans un petit canal, y forme une eau courante, et, en l'agrandissant, une ravine, un ruisseau, une rivière, par lequel il va avec rapidité se décharger dans les lacs.

1803.
Juin.

De cette même disposition des terres et des eaux résulte une grande facilité, lorsque le fleuve est haut, pour les établissemens d'usines. On dit ici, comme en Egypte, *la crue est bonne ou mauvaise*. La dernière a été assez bonne. La baisse périodique s'annonce toujours par des orages. Nous en avons un chaque jour et souvent soir et matin. Elle commença cette année le 9 du mois de mai. Elle dure de mai à octobre. Elle était à la fin de juin de quatre pieds. Il survient encore quelques crues passagères, qui ne tiennent plus à l'ordre constant de hausse et de baisse.

Des rivages que je ne connaissais pas se découvraient à mes yeux. Le fleuve coulait majestueusement et paisiblement au dedans de son lit, dont les bords s'élevaient, ici à pic, là en talus. On apercevait à découvert ses *écotes* et ses *battures*. De notre salon, nous le voyions ce beau fleuve, présentant une nappe d'eau circulaire, qu'agitaient mollement les souffles d'un vent de Nord léger et dont les reflets mouvans variaient avec la couleur du ciel. Plus d'arbres qui embarrassassent son cours. Au-delà, apparaissaient d'immenses prairies hollandaises, que bornent de

1803.

hauts cypres comme un rempart, et qu'animent des troupeaux sans nombre de bœufs, de vaches, de chevaux et de moutons, errants tout le long du jour sur leur surface.

Le mouillage, à ce minimum de profondeur, a encore plus de 30 brasses.

Le soleil, aux solstices, se couche à 7 heures.

Les grandes chaleurs ont commencé vers la mi-juin, par des matinées assomantes, un orage après-midi et le soir une fraîcheur vivement appréciée. On a prétendu que l'été de cette année était moins insupportable qu'il ne l'est communément. Nous avons eu même au mois d'août des journées sombres, mêlées d'air. Le soleil seul était toujours brûlant : il darde avec apreté ses rayons sur les corps. Le thermomètre, à l'ombre, dans mon cabinet, a marqué un jour 32 degrés ; son terme moyen était de 28 et 29. Quelques journées ont été insupportables. Telle je me dépeins l'ardeur des déserts d'Afrique. On n'entendait plus le ramage des oiseaux ; on en voyait à peine quelques-uns voltiger. Juillet surtout marchait comme escorté de Sirius aux gueules enflammées. Un coup de vent du Nord annonça, à la mi-septembre, l'adoucissement de la température. Il fut précédé par un déluge de pluies sans gros vent ni tempête : l'eau se précipitait de tous les points du firmament comme d'autant de grosses sources et fuyait de toutes parts en torrens sur le sol. Le fonds d'humidité qui règne dans l'at-

mosphère couvre mes livres d'une moisissure permanente. Une paire de bottes suspendues en lieu sec et bien tenue est, au plus tard dans trois ou quatre jours, verte de mousse. Cette qualité de l'air ne doit pas être nuisible à la santé. Les carnations sont belles et les septuagénaires, les octogénaires, les nonagénaires moins rares que dans la plupart de nos départemens en Europe.

La saison de la canicule est aussi celle de la fièvre jaune. Elle est ici surtout fameuse par les ravages qu'elle y exerce, soit en général sur les étrangers, soit en particulier sur cette foule de cultivateurs des états de l'Ouest qui viennent justement alors y vendre leurs denrées. J'en ai été attaqué le 1.^{er} juillet. J'avais amené de Paris à la Nouvelle-Orléans, comme curieux, comme naturaliste, comme savant, le docteur Blanquet-Ducaïla, professeur de chimie, que M. Chaptal m'avait recommandé. Je déclarai, dès le premier jour, que je ne voulais pas d'autre médecin que lui. Il justifia ma confiance ou plutôt la nature me sauva par une prompte crise. Une hémorragie abondante de nez, survenue le troisième jour, me tint plusieurs heures sur le carreau, et toute la ville, jusque même aux médecins, accoururent en féliciter ma femme. Je fus réellement hors de danger. Cependant le climat et les chaleurs excessives retardèrent et prolongèrent ma convalescence. Je fus vingt-cinq jours sur le grabat et je ne repris mon état naturel qu'au bout de

1805.

quatre mois. Mais je sortis de cette épreuve tout à-fait acclimaté.

Pendant que j'étais sur mon lit de douleur, nous reçûmes la confirmation de la guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. Ma situation n'en fut pas embellie.

M. L'ADJUDANT
BURTHE.

Les procédés de M. l'adjudant Burthe y répandirent en même-temps du trouble.

Parlons donc de lui puisque j'y suis condamné.

Burthe devint sous-lieutenant de dragons au commencement de la révolution; il avait fait quelques études chez un curé de la province de Lorraine. Son père, ancien militaire, avait embrassé à Metz des entreprises de manufacture.

Le fils embrassa à son tour la révolution avec beaucoup de feu.

Il entra, en qualité d'*adjoint*, dans les états-majors, par l'appui de M. Solignac, alors adjudant-général et depuis lieutenant-général. L'*adjoint* devint aide-de-camp du général Massena. Dans une sortie au siège de Gènes, Burthe reçut une balle dans le corps. Le général en chef l'éleva au grade d'adjudant-général. Il y fut confirmé le 14 juillet 1800. Nommé *chef d'état-major* des troupes en Hollande, sous le général Victor, il le suivit au même titre dans l'expédition de la Louisianne.

Il connaissait à Paris mon voisin, M. Sillan, qui m'en parla avec éloge et me fit faire sa connaissance.

J'eus bientôt lieu de me convaincre à son ton et à ses airs qu'il se *sentait* d'une jeunesse passée dans les camps. Le général Victor le désigna pour devancer avec moi l'expédition à la Louisianne. Burthe, un jour, me lâcha à ce sujet qu'*il serait chargé du personnel des troupes et moi du matériel.* — *Non*, lui répondis-je, *vous ne serez chargé de rien que sous mes ordres.* Ce mot le blessa. Il chercha à auimer le général Victor contre moi : il en résulta des explications entre ce capitaine-général et moi. Le premier consul et le ministre n'admirent pas des prétentions contraires à mes attributions.

Le projet de faire partir Burthe avec moi tomba et le chef de bataillon Vinache prit sa place.

Dans le dîner de congé chez le ministre de la marine, je dis au général Victor que je serais fâché que ce qui s'était passé l'eût contrarié et détourné de me donner Burthe pour compagnon de voyage. Il saisit la proposition. Burthe, le lendemain matin, est chez moi, me prévenant qu'il me joindrait à Rochefort.

Il y arriva sans ordre du ministre, sans passeport, sans permission d'embarquement.

Je dus m'interposer auprès du préfet maritime, écrire à Paris, y mettre beaucoup du mien pour lever les difficultés qui le retenaient.

Le ministre en réponse fit écrire à l'amiral Martin d'embarquer Burthe ou sur le *Surveillant*

1805.

ou sur le *Citoyen* ou sur tout autre bâtiment pour la Louisianne.

Nous montâmes à bord.

L'opinion que j'avais conçue de cet officier me fut bien confirmée. L'amour-propre et l'emportement sont ses deux grands défauts. Il ne manque pas d'ailleurs d'esprit, mais d'un esprit déréglé. Il est essentiellement imbu des élémens révolutionnaires. Tout ce qu'il comprend, qu'il professe, qu'il aime de la liberté Française est le despotisme militaire. Il a exhalé à bord ces sentimens sans nulle retenue. Il y a occasionné d'assez vives altercations. Il se vantait de n'avoir pas signé le *consulat à vie* et ne croyait pas aux *jacobins*.

Il avait évité que je ne le présentasse à l'amiral Martin, préfet maritime à Rochefort Il s'est gardé ici de jamais me suivre chez les chefs espagnols. Il y a fait séparément ses visites et présenté les lettres du général Victor. Affectant d'avoir son rôle à part et indépendant.

Il allait inspecter les casernes, les hôpitaux, etc., et formait ses demandes à mon insçu. Je dédaignais de m'apercevoir de ces enfantillages sans conséquence. Il me força dans quelques circonstances à lui signifier cathégoriquement que *je ne pouvais avoir ici que des égards de société et de bienséance pour son grade; qu'il y était sans mission; qu'il n'y avait d'agent Français et de chef que moi*. Il me demanda à ce propos,

si je ne reconnaissais pas les ordres du capitaine-général. — J'ai, lui répliquai-je, toute sorte de considération pour les désirs du capitaine-général; quant à D'ORDRE, il n'en existe pas de lui à moi et je ne connais que les ORDRES du premier consul et du ministre.

1803.

Nous étions invités au dîner que le gouverneur nous donnait, deux jours après (le 12 mai 1803), à M. le marquis de Casacalvo et à moi. Il n'y parut pas et usa de mille manèges pour en détacher le chef de bataillon du génie Vinache, qui m'était expressément attaché.

Au dîner, que je rendis, le dimanche suivant, il ne répondit pas à mon invitation.

Je cessai de faire du-tout attention à lui.

Quand la nouvelle de la cession se fut répandue, Burthe, en *grande tenue*, vint me voir et m'assurer que les circonstances l'engageaient à se rapprocher de moi.

3 juin.

Il est vrai que ses projets de mariage avec M.^{lle} Dulaur purent bien contribuer à le déterminer à cette démarche.

Quoiqu'il en soit, sa conduite antérieure m'avait assez appris dans quelle mesure il me convenait de me tenir avec lui, et sans blesser la politesse, je conservai entre nous cette ligne.

Il affecte dans le monde et vis-à-vis de ses inférieurs en grade des manières hautaines et un ton extrêmement impérieux. Il l'employait auprès de M. Vinache, qui lui semblait susceptible de

1805.

s'en laisser imposer, et vis-à-vis de M. Costille, capitaine d'artillerie, qui s'en moquait. Le 14 juillet, où j'étais dans l'usage d'avoir les fonctionnaires à diner, approchait. Il prit les devants et invita ces deux convives. M. Vinache n'accepte que conditionnellement. M. Burthe vole à lui, trouve Vinache dans sa cour, refuse d'entrer dans son appartement, le gourmande, et en stile des halles, jurant, sacrant, lui déclare qu'il *n'a ici de chef que lui, et pour le lui apprendre, le met aux arrêts*. Vinache réplique qu'il ne connaît de chef que moi et que, *pour le lui apprendre, il ne tiendra pas les arrêts*. Burthe sort en rage et les lui ordonne par lettre, où il l'assure qu'il *saura se faire obéir aux dépens, s'il le faut, de son cou*.

Vinache me transmet ces pièces. J'écris à Burthe : je le rappelle en termes modérés aux bornes de ses pouvoirs ; il y répond avec une insolence inouïe, inconcevable, me méconnaissant, m'insultant, me bravant, me menaçant.

Je fis prier M. le gouverneur et le marquis de Casacalvo de se donner la peine de passer chez moi, où mon état de convalescence m'enchaînait ; je leur exposai ce qui se passait. Je leur représentai que le premier consul ne me pardonnerait pas de me montrer au-dessous de ma position et que j'allais prononcer, par un arrêté, l'arrestation et le renvoi en France de cet officier ; que je comptais qu'ils me faciliteraient les moyens de le mettre à exécution.

Nous en sommes tombés d'accord. Le lendemain, je leur ai en conséquence envoyé mon arrêté.

Ils l'ont gardé trois jours, au bout desquels ils m'ont répondu qu'ils me proposaient d'y substituer des mesures équivalentes plus douces, qui étaient de défendre à Burthe et à Vinache de dépasser certaines limites. Burthe s'est contenté de promettre :

1.º De ne pas donner suite à ses offenses réitérées contre Vinache ;

2.º De repartir incessamment pour France.

J'ai de mon côté persisté dans l'exécution pure et simple de mon ordre. Je ne l'ai pas obtenue. J'ai ensuite rendu compte au ministre.

Le 14 du mois d'octobre suivant, je fus invité à un dîner donné par le marquis de Casacalvo pour la fête du Prince des Asturies. Je m'y rendis. Comme je descendais de voiture, on m'avertit que le cabriolet et le jockey de Burthe étaient à la porte. J'entre plus avant. Peu d'instans s'écourent. J'aperçois Burthe revêtu de son uniforme ; je m'arrête : *puisque*, dis-je sur-le-champ, *Burthe est ici, je n'en suis plus.* — *Pourquoi donc, Monsieur le Préfet ?* s'écrie le marquis. — Je poursuis, il m'accompagne. *Burthe*, continué-je, *ne peut plus figurer auprès de moi comme officier Français. Je suis bien fâché.....* Je n'écoute pas ; je salue tout le monde. Les miens me suivent. Je remonte en voiture.

1803.

Si j'avais par hasard rencontré quelque part Burthe, je n'y aurais pas pris garde. Mais invité comme représentant du gouvernement Français, après ce qui s'était passé entre le gouverneur, le marquis et moi au sujet de Burthe, je ne pouvais me comporter autrement avec dignité.

Il me demanda, la semaine subséquente, par le gouverneur espagnol, de lui payer ses appointemens. Je refusai par la raison que *tout ce qui était relatif à cet officier dépendait désormais de la décision du premier consul et ne relevait que de ce chef.*

Il ne fit plus qu'une triste figure à la Louisianne, tant qu'y durèrent les opérations et de *la remise de ce pays par les Espagnols et de sa transmission aux Etats-Unis.* Il se répandit en plaintes de n'y pas jouer le rôle qu'il disait à tort lui appartenir. Il ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même si je ne lui avais pas donné le premier après le mien.

1804.

Graces à son savoir faire, sa campagne à la Louisianne n'en était pas devenue moins profitable à sa fortune. Madame veuve Dulaur vivait à demi lieue de la ville, avec deux filles intéressantes. Elle était riche. Il manœuvra si bien que non seulement il épousa l'aînée dotée de 16 mille piastres fortes, mais il fit en outre épouser la cadette à un très-jeune homme de son nom, son neveu. Ce seront, après la mort de la mère, des partis de plus de quatre cents mille francs.

L'heureux couple arrêta enfin secrètement son passage pour New-Yorck , sur le brick américain le *Pastley*, capitaine *Jackvais*, qu'il alla joindre, le 18 janvier, à plusieurs lieues dans le bas du fleuve.

L'époux en partant me légua, à la dérobée, un tendre souvenir intitulé : *Burthe contre Laussat*, avec l'épigraphe :

Facit indignatio versum.

Il distribua cet imprimé clandestinement. Pour principal mérite, il y déploya une certaine tournure perfide, tendante à me représenter comme un ennemi de l'armée Française et de ses plus grands généraux. Cet écrit était calculé pour la France : c'est-là qu'il en espérait de puissans effets. J'y voyais clairement tracé son plan d'attaque, dès son arrivée. J'y relevai vingt-deux impostures dans les cinq premières pages, et je m'arrêtai : il était au-dessous de moi d'y répondre.

Ma conduite au reste eut la pleine approbation du gouvernement.

Parmi mes alentours, *Burthe* n'avait pas épargné M. Blanque, commissaire des guerres, qui avait servi dans la même armée. Je ne pus jamais gagner sur celui-ci de mépriser cette sortie. Il s'en vengea amèrement. Je n'avais pas encore quitté la Louisianne, quand fut livrée, le 11 avril, au public, la *réponse de Blanque à Burthe*. Celui-ci n'avait pas besoin de ces coups de pinceau.

J'ai pourtant réfléchi souvent, avec chagrin,

1803.

combien avait été malheureuse cette cause incidente de fracas, et qu'elle eut donné lieu de remettre plusieurs fois si désagréablement en scène les agens passagers de la France dans ces contrées.

Pressé au reste d'épuiser, dans ces mémoires, ce sujet épisodique, j'ai conduit tout ce que j'avais à en raconter jusqu'au rembarquement de ce personnage, et par conséquent jusqu'au printemps de 1804, sans considérer si j'anticipais ou non de quelques mois; car je voulais surtout éviter d'avoir plus à y revenir.

Je reprends le récit chronologique des événements.

L'attente du dénouement, qui paraissait être au moment de rompre les liens chaque jour croissans d'intérêt et d'attachement entre la Louisianne et moi, m'isolait déjà sensiblement des habitans. Qu'aurons-nous tout-à-l'heure ensemble, de commun? Pour qui, pensais-je, mes vues, mes méditations, sont-elles encore de quelque importance? Qui en me voyant, se dit : *notre prospérité, notre richesse, notre bonheur sont beaucoup en ses mains?* Quel colon s'embarrasse plus si je remplis bien ou mal mon temps?

J'avais bien cru que j'aurais toujours utilement à l'employer dans ce pays, et j'étais loin d'y compter sur de longs loisirs. Tels pourtant ils s'y déroulent devant mon impatience. Pour ne pas les perdre, pour en tirer du moins quelque profit, je ramasserai et rassemblerai ici des notions et

des souvenirs, qui décriront un jour la colonie et rappelleront avec détail dans quel état je la trouvais. Ne pouvant me vanter de ce que j'en aurais fait, je dirai ce que j'y observai.

1803.
Juillet.

J'ai passé ces derniers jours du mois de juillet soignant doucement ma parfaite guérison, avalant mon quinquina, aspirant après le retour de mes forces; ma porte était fermée : ma santé le commandait et ce m'était en outre une espèce de devoir. Il me siérait mal d'afficher les dehors de la représentation, lorsque la guerre rend ici mon existence précaire et mon rang équivoque : il ne convient pas que je compromette personne auprès d'un gouvernement auquel je ferai ombre tant qu'il n'aura pas acquis la certitude qu'il n'y a pas de chance contre lui dans un nouveau changement.

Ainsi notre train de vie est monotone : nous parlons fréquemment de la France. Notre imagination, dans l'ennui de n'en pas recevoir les nouvelles dont nous sommes impatiens, s'épuise en moyens d'en hâter l'arrivée. La fin de ma convalescence approche. Nos heures s'écoulent et se ressemblent. Distribuons-les : se lever à 6 heures ; déjeuner à 7 ; diner de 2 à 3 ; après diner, tourner autour des galeries, y causer, y recevoir quelques visites, et régulièrement à 10 heures se coucher, non sans avoir maudit cent fois les miriades de tribus de moustiques et de maringouins dont nous sommes dévorés.

Juillet et août.

1805.
Juillet et août.

Le peu d'étrangers qui nous visitent crient haro sur la cession faite par la France.

Nous repassons entre nous les désagrémens de notre course dans ces rivages lointains et les plaisirs du retour.

J'ai repris mes dîners familiers de semaine où je rallie les français que notre expédition avait jetés dans mon orbite.

DIFFICULTÉS
DE LA VIE
ANIMALE
DANS LES
SAISONS
SOIT DES HIVERS,
SOIT
DES GRANDES
CHALEURS.

Les difficultés qu'on éprouve durant l'été à se procurer les nécessités de la vie ne se concilient guère avec la richesse et la civilisation de la ville. Les provisions manquent au marché. Elles y sont hors de prix. Outre que l'habitant est inconstant dans ses spéculations, dans ses cultures, et qu'il passe rapidement d'un essai à l'autre, les accroissemens de la population, l'affluence des étrangers, les progrès du luxe sont en ce moment tels que les approvisionnemens n'ont de sitôt pu se mettre en équilibre avec les besoins. Nous avons imité les habitans. Presque campagnards nous-mêmes, nous avons comme eux fait ressource de notre basse-cour et nous avons vivifié notre enclos. Mères-poules, coqs, poulets, poulardes, dindons, et privés, nés dans nos volières, et pris à la chasse dans les bois, oies domestiques et sauvages, paons, outardes, canards, moutons, chevreuils, raccoons, nous nous sommes formé une utile ménagerie, qui se multiplie, fait tableau et recrée l'œil sous nos galeries.

A notre débarquement la viande de boucherie

était mauvaise. L'hiver gèle l'herbe et ce pays ne récolte pas de foin. La chère n'est point ragoûtante, de février à juillet, époque où le bœuf engraisse et devient excellent. Le mouton chez le particulier est gras et de bonne qualité, maigre et sans saveur à la boucherie. On tue le veau trop fait : il n'est point mangeable. La volaille vient en quantité de la *Terre aux Bœufs*, et achetée sur la place est détestable. Les *papabots*, espèce de pluviers, le *grasset*, du genre des becfigues, sont du gibier gras à lard et délicat. Les perdrix, qui tiennent plus de nos cailles que de nos perdrix, sont abondantes et bonnes.

1803.
Juillet et août.

La Havane nous envoie des tortues de mer, dont j'ai long-temps conservé des individus vivans dans une cuve d'eau douce; et le Mississipi fournit la tortue à écaille molle (*testudo ferox*), que les amateurs préfèrent. Elle est irascible et méchante. Elle a la figure du serpent; elle tire de dessous sa carapace un long museau pointu et des yeux étincellans. Elle relève sa tête avec hardiesse. Les cuisiniers de ces climats appréhendent ces animaux parfaitement.

Parmi les poissons, le *poisson rouge*, l'*anguille*, le *bar* surtout ont de la réputation.

Les légumes sont loin d'être aussi substantiels et succulens qu'en France.

La pêche, la figue, la prune, la pomme, les raisins ont été de bonne heure importés dans la colonie. La pêche est le fruit qui y a le mieux

1803.
Juillet et août.

réussi. Nous en avons reçu de nombreux cadeaux (1). Le raisin vient petit, rouge, acerbe. Il est indigène dans cette partie de l'Amérique.

(1) Retraçons ici les prix courans de quelques principaux objets, comme points de comparaison avec d'autres temps, d'autres circonstances et d'autres pays.

Pain, les 16 onces ou la livre, de.... 18 à 25 centimes.

Viande de boucherie, la livre, SAVOIR :

d'avril à octobre..... 10 à 12

d'octobre à avril..... 16 à 18

Volaille, SAVOIR :

Poulardes, la paire..... 7^f 50^c

Poules, *idem*..... 5^f à 6^f 25^c

Poulets, *idem*..... 5^f à 3^f 75^c

Chapons, *idem*..... 7^f 50^c

Canards, *idem*..... 5^f

Dindes, *idem*..... 20^f

Dindonneaux, *idem*..... 12^f 50^c

Oie ou oison, la pièce..... 3^f 73^c

Perdrix ou autre gibier, *idem*.. 1^f 25^c à 1^f 65^c

OÛfs, la douzaine..... 1^f 25^c à 1^f 65^c

Truite... } la livre..... 65^c

Anguille.. }

Poisson rouge... } la livre..... 95^c

Bar..... }

Ces poissons viennent du Lac et sont appelés *fins* ; le *commun* vient du Fleuve et se vend à la main.

Huitres, le *cent*..... 2^f 50^c

Ecrevisses, les *vingt*..... 60^c

Chevrettes, les *trente*..... 60^c

Choux pommé..... 90^c

Haricots verts, un *petit plat*..... 90^c

Tomates, *quinze*..... 60^c

Le meilleur des fruits du pays est sans contredit l'orange. Les orangers et toute cette famille d'arbres et d'arbustes, y sont multipliés de toutes parts et du plus bel aspect.

1803.
Juin, juillet,
août, septemb.

La *pacane* représente nos noix et est meilleure.

Le colon se plait dans les festins nombreux et bruyans : manger, boire verre en main, chanter en rond et y passer les nuits en y mè-

Navets, <i>six</i>	30 centimes.
Porreaux, <i>petit paquet</i>	30 ^c
Ananas de la Havane.....	3 ^f 15 ^c
Pomme.....	60 ^c
Pêches, <i>quatre</i>	60 ^c
Prunes, <i>un plat</i>	60 ^c
Figues, <i>idem</i>	60 ^c
Grenades, <i>deux</i>	50 ^c
Mais, <i>un baril</i>	15 ^f
Sucre raffiné, 1. ^{re} qualité, la livre.....	1 ^f 80 ^c
2. ^e qualité, <i>idem</i>	1 ^f 25 ^c
— terré, <i>idem</i>	80 ^c

Cheval du pays, ordinaire...	1,000 ^f à 1,500 ^f
Chevaux (deux) d'attelage, assortis, race des <i>Natchés</i>	4,000 ^f à 5,000 ^f

Les marchandises d'Europe se revendaient de 50 à 100 pour cent au-dessus des prix de France.

Façon d'un habit.....	20 ^f
Uniforme.....	35 ^f
Gilet.....	10 ^f
Pantalon.....	10 ^f

Les couturières font ces deux derniers articles à..... 5^f

1803.
 Juin, juillet,
 août, septemb.

lant des parties effrénées de jeu. C'est à la campagne qu'il se livre avec charme à ces orgies.

Prix des loyers et des journées d'esclaves et de métiers.

Un esclave cocher, par mois.....	90 ^f
Cuisinier, <i>idem</i>	90 ^f
Aide-cuisinier.....	75 ^f
De service intérieur domes- tique.....	75 ^f
Ouvrier de jardin.....	70 ^f
Garçon ouvrier ou manœuvre.	50 ^f
Laveuses, repasseuses, etc..	60 ^f

On leur donne en outre la ration de vivres et à-peu-près les vêtements, et tous les dimanches, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. de récompense.

Maitre menuisier, par jour.....	10 ^f
Charpentier.....	10 ^f
Serrurier.....	10 ^f
Aide-ouvrier.....	6 ^f 25 centimes.
Manœuvre.....	3 ^f 75 ^c
Ouvrière.....	2 ^f 50 ^c

Un esclave s'engage à rapporter une somme fixe à son maître, et gagne ce qu'il peut au-delà.

La plupart des maîtres-ouvriers sont européens et leurs garçons *métis* ou *noirs* libres : il y en a quelques-uns de ceux-ci qui sont esclaves, mais qui sont classés à un rang inférieur.

Les monnaies usitées sont, SAVOIR :

Valeur franç.

Piastre forte, en espag., *peso fuerte* ; en ang., *dollar* : 5 fr.

Subdivisée en, SAVOIR :

8 *escalins* : en espag., *real de plata* ; en anglais, *bite* : 62 1/2.

8 *picallons* ——— *realillo* ——— *half-a-bit*... 31 1/4.

Le Louisianais ne résiste pas à des formes amicales et affables : toute hauteur et fierté le soulèvent.

1803.
Juin, juillet,
août, septemb.

5 juin.

Je n'avais pas l'excuse des affaires pour résister à de ces invitations. Je céдай à celle de M. Bronier, commandant des carabiniers des milices, riche habitant, à demi lieue en descendant la rivière. Les chefs espagnols et beaucoup d'officiers militaires en étaient. Un dôme épais de verdure ombrageait, sur le gazon, une table de 50 couverts. Un serpent en tomba à l'instant où l'on s'asseyait et fut tué.

Les serpens foisonnent sur cette terre. Il n'y avait pas huit jours que mes filles y étaient, lorsque descendant l'escalier de notre hôtel, nous les entendimes s'arrêter et s'émerveiller. Nous accourumes. Un *serpent nacarat*, dont la piqure est mortelle, rampait à deux pas d'elles. On nous apporta un jour dans notre salon un *serpent sonnette* vivant, qu'on avait fortement attaché par le cou avec un cordon. Il était furieux. On croit bien que nous nous tenions loin de lui. A notre aspect, il se *lovoit* (1); puis se dressant sur sa queue et dardant sa langue fourchue, s'élançait avec des yeux ardens vers nous. Sa présence seule et ses mouvemens, tout enchainé qu'il était, nous épouvantaient et j'ordonnai promptement qu'on l'emportât. Il vivait depuis

(1) Terme des colonies, emprunté à la marine, où un *cable roulé en spirale* s'appelle *cable lové*.

1803.
 Juillet, août,
 septembre,
 octobre,
 novembre.

six semaines dans un tonneau sans manger. Un jour qu'un mousse de 10 à 11 ans avait été laissé à garder la maison, comme il le voyait l'œil fermé et l'air si tranquille, il s'en approcha et le toucha: l'animal remue ses sonnettes, s'irrite et mord l'enfant. Il en mourut. On écrasa, mais trop tard, le serpent. Il est facile à tuer. Il suffit d'un coup de bâton ou même de gaule, soit sur son dos, soit sur sa tête. *Le serpent sonnette* est le lion de ces reptiles; il en est le plus généreux; il n'attaque ou ne pique qu'autant qu'il est menacé ou qu'il est lui-même en danger. On sait que ses sonnettes proviennent du tremblement d'écaillés mobiles, qui s'entre-heurtent à sa queue. Les louisianais assurent qu'il charme les *quadrupèdes*, les *oiseaux*, les *grenouilles*, etc., dont il veut faire sa proie. J'ai entendu des témoins oculaires dignes de foi le raconter. Les chasseurs de profession rencontrent souvent des serpens, surtout des serpens sonnettes. Ils en tressaillent d'abord d'effroi. Néanmoins, ils m'ont nommé un autre serpent, fréquent dans les savanes des Atacapas, plus redoutable encore en ce que, sans avoir besoin de se *lover* et sans bruit, il s'élançait inopinément à 6 et 8 pieds et vous atteint de son poison subtil et prompt.

Le pays est tellement infecté de cette engeance, que, dans ma basse-cour, mon maître d'hôtel, ayant soulevé une dinde qui couvait, son bras nud fut aussitôt entrelacé d'une énorme couleuvre occupée à dévorer l'intérieur des œufs. Il en fut quitte pour la peur.

Après cette digression, à propos des *serpens*,
repreons le cours de mes visites champêtres

1803.
Juillet, août,
septembre,
octobre,
novembre.

Je n'étais pas retourné chez Madame Siben, sur son habitation, depuis qu'elle m'y avait donné un dîner splendide, à mon début dans la colonie. J'avais fait de-là mon entrée à la Nouvelle-Orléans. Je suis allé à la mi-août la remercier. Mad. Siben est sœur de Madame de Livaudais. Sortant de la ville, à l'aval du fleuve, par sa rive gauche, trente-quatre habitations me séparaient de celle-là. Elles appartiennent à des familles distinguées. J'avais grand plaisir à les parcourir de mes regards.

J'allai, en remontant le fleuve, demander à dîner à M. Boré. J'avais refusé ses grands repas d'apparat; je le surpris en famille. Il me promena dans ses possessions, ses jardins, ses allées, ses plants de cannes, ses établissemens. Sa dernière récolte (1802) avait été de 80 milliers de sucre, qui était réputé des premiers en qualité dans la Basse-Louisiane.

M. de Mira, gouverneur, reçut des *islèges* (Canariens), envoyés, en 1783, par l'Espagne. Ils apportèrent quelques plants de cannes qu'ils prirent, en passant, à la Havane. C'était des paysans adonnés à la petite culture. Soliés, l'un d'eux, observant que la guerre avait mis le tafia hors de prix à la Nouvelle-Orléans, employa le produit de ses cannes à en fabriquer du tafia

1803.
Juillet, août,
septembre,
octobre.

le vendit à 50 et 60 piastres fortes. Mais à la paix sa fabrication tomba.

M. Boré, découragé par la perte de ses indigos, essaya, malgré les préjugés des Louisianais et malgré les sollicitations de sa famille, de leur substituer la canne à sucre.

Il s'associa avec un M. Morin, raffineur. Des succès ne les empêchèrent pas de se brouiller et de rompre l'année suivante leur société. Morin, cependant, a prétendu à l'honneur d'avoir introduit dans ce pays la culture du sucre. M. Boré a eu depuis une foule d'imitateurs. Il a tenté lui-même une grande amélioration, celle de remplacer par la canne d'Otaïiti la canne cultivée anciennement dans ces régions. Il attend que les avantages s'en réalisent. Ils sont déjà sensibles et inmanquables : la canne d'Otaïiti mûrit en huit, dix mois, et l'autre en dix-huit, vingt, vingt-quatre, trente mois; par conséquent celle d'Otaïiti n'aurait pas à braver les hyvers de la Basse-Louisiane.

MM. Fortier et Godefroi ont établi une raffinerie. Le sucre est plus gras ici qu'aux Antilles. La canne est plus humide et moins riche en parties sucrées. Le raffinage coûte 20 p. % de plus qu'il ne coûtait à Saint-Domingue. Mais on obtient du sucre superbe. La *terre bonne à terrer* manque. On la transportait au Cap des environs du Hâvre. La concurrence des

rafineries de la Havane est très-nuisible aux raffineries de la Nouvelle-Orléans.

1803.

6 octobre.

Je dirigeai en octobre une course à cheval, par le chemin de la *Métairie*, du côté de l'habitation de MM. Hazeur, ces trois frères, vrais chevaliers Français, de qui j'avais reçu tant de prévenances. Je fis un tour de sept lieues, et nous étions de retour avant midi. La journée fut délicieuse, le ciel serein, l'air du Nord-est rafraîchissait l'ardeur du soleil; les arbres étaient encore couverts de leurs feuilles: elles tombent si lentement dans ces campagnes! les arbres toujours verts y abondent: les *magnolias*, les lianes, les chênes, la vigne sauvage, une foule d'arbrisseaux surchargés de leurs fruits, les uns incarnats, les autres violets, jaunes, noirs, tout cela forme un coup-d'œil ravissant au sein de ces déserts et de ces forêts, parsemés de loin en loin de quelques cabanes, de quelques cultures, et presque partout animés de nombreux troupeaux et d'une multitude diversifiée d'oiseaux curieux.

MM. AZEUB.

L'aspect d'une habitation soignée fait porter envie aux jouissances de ses maîtres. MM. Hazeur en possèdent deux à trois lieues de la ville. L'aîné et celui qu'on appelle l'*Habitant* vivent ensemble sur l'une; le chevalier a son logement séparé sur l'autre. Ils n'ont qu'un atelier, qu'une gestion, qu'un revenu: ils sont des modèles d'union fraternelle. Ils passent leurs journées

1805.
Juillet, août,
septembre,
octobre,
novembre.

ensemble. Mêmes manières, mêmes goûts; leur son de voix se ressemble. Ils ne sont pas mariés. C'est ici leur côté honteux, leur faible colonial: des rejetons, que leur couleur trahit, les entourent. A cela près, on n'est pas meilleure compagnie; on n'a pas plus de sentimens d'honneur, plus de loyauté; on n'est pas plus fidèle Français; nés d'une famille de militaire, ils ont eux-mêmes servi dans des régimens de la Métropole. Ils s'en étaient retirés avec des *croix de Saint-Louis*. Ils entraient en colère aux noms de *justice espagnole* et de *domination américaine*. Les rejetons des Français sont tous à-peu-près de cette trempe.

51 octobre.

Dimanche
6 novembre.

Je les invitai à dîner peu de jours après, rassemblant avec eux chez moi, une douzaine de Français des plus dévoués, des plus distingués, de ceux dont les cœurs ont le plus entretenu un tendre amour pour leur mère patrie, l'élite en un mot des descendans des premiers colons: quelle charmante soirée nous passâmes!

Je choisis tout exprès un dimanche, pour être sûr de les réunir sans les trop déranger. Les dimanches sont généralement fêtés.

Partout beaucoup de monde et de mouvement. Les uns visitent à dîner leurs parens à la campagne; les autres arrangent des parties de plaisir aux guinguettes du Bayou. Quiconque a un cheval ou une voiture court les routes. Les promeneurs endimanchés sont innombrables. La

jeunesse s'essaye dans tous les coins aux jeux d'adresse : ici on tire *au blanc*, là à *l'oiseau*. Les *négres* et les *métis*, par troupe de quatre, six, huit, les uns de la ville, les autres des champs se défient entre eux à la *raquette des sauvages*. J'ai assisté à une de ces luttes où il y avait 5 à 600 piastres fortes de gageures. Chacun des partis se distingue par des rubans diversement bariolés. Le jeu est dangereux. Il est rare qu'il n'y arrive des accidens, qu'il n'y ait des bras ou des jambes cassés. La *Métairie*, qu'on appelle plus communément *la Plaine Labarre*, sert ordinairement de lice. La route était pleine d'une file non interrompue de berlines, de cabriolets, de chevaux, de charrettes, de curieux, de joueurs. Les vainqueurs escortés se retiraient triomphans. Par une inconséquence trop ordinaire, les spectateurs applaudissaient et encourageaient ainsi l'adresse et le triomphe de ces athlètes contre lesquels ils redoutent pourtant d'avoir quelque jour à combattre.

Les colons sont naturellement si confians, si hospitaliers ! L'hospitalité des arabes est bien moins admirable. Un homme déguenillé de triste figure se présente à l'entrée de la nuit, à l'habitation Livaudais où j'étais : on se mettait en devoir de lui faire l'aumône, quand il demande à coucher : *ah ! c'est bon*, dit M. de Livaudais le père, et il appelle : *menez cet homme*. Il est conduit dans une petite maison destinée à cet usage.

1805.

Juillet, août,
septembre,
octobre,
novembre.

28 août.

HOSPITALITÉ.

1803.
Août, septemb.
octobre,
novembre.

M. de Livaudais suit de près et va s'assurer que rien n'y manque. *Est-ce, lui observai-je, avec cette légèreté que vous recevez des vagabonds?* — *Tel est*, me répondit-il, *notre usage et jusqu'à présent nous n'avons pas eu sujet de nous en repentir. Que voulez-vous? il faut bien que les malheureux trouvent où reposer.* L'exemple, dont j'ai été témoin, se reproduit tous les jours sur les habitations, d'un bout de la colonie à l'autre.

ESCLAVES.

Ce sentiment d'humanité demeure inerte et mort vis-à-vis des esclaves. S'il existe d'exceptions, ce sont de rares prodiges. L'esclavage n'a d'utile que d'attacher le noir au travail de la terre, comme le mulet, comme le boeuf. Ils y facilitent un service monté et organisé de *conduc-teur*, de *chefs*, de *surveillans*, et sans cesse le *fouet à la main*. On appelle, ces compagnies de manœuvres, des *ateliers* : ils seraient mieux nommés des *atelages*. Ne comptez en général ni sur la fidélité, ni sur l'exactitude, ni sur l'attachement. Un esclave ne cherche en général qu'à tromper son maître, en le volant et en ne travaillant que le moins possible. Ils sont lents, menteurs et constamment aux aguets pour manquer impunément à leurs obligations. Ils savent que, de peur de les perdre, on ne châtiara, que *de plus ou moins de coups de fouet ou de jours de cachot et d'abstinence*, leurs crimes les plus graves.

Voilà les résultats de l'esclavage : détestable moyen, qui n'équivaut, sous aucun point de vue, au *colonage*, à la *ferme*, aux autres modes acquis aux propriétaires de tirer parti de leurs terres. Cependant, l'esclavage existe, et on conçoit comment il a pu naître sous les climats brûlans des Tropiques. L'aveugle contagion des exemples voisins l'a introduit jusqu'à la Louisianne. Mais puisqu'il y existe, il serait imprudent et injuste de vouloir l'y éteindre subitement et sans de longues et prudentes précautions. Que du moins une police vigilante et ferme y en prévienne et y en tempère les inconvéniens, les abus et les dangers. Il n'en existe aucun pour le moment. Un reste d'ordre s'y maintient à cet égard par la force de l'habitude et par l'effet des mœurs et des localités.

Telles sont les réflexions que ce sujet m'a inspirées pour ce pays pendant le temps de mon séjour.

J'imagine que Saint-Domingue est, de nos colonies des Antilles, celle dont la Louisianne a le plus emprunté l'esprit et les usages. Il régnait entre-elles des relations fréquentes. Aujourd'hui même que les nègres, devenus souverains, nous chassent d'Haïti, ses réfugiés cherchent ici de préférence un asile. On y en rencontre beaucoup d'anciens, qui y ont été accueillis par des parens, des amis, et qui n'y donnent pas en général des leçons d'affection ou de bonté pour les

1803.

Août, septemb.
octobre,
novembre.

1803.
Août, septemb.
octobre,
novembre.

noirs. Il est aussi des esclaves en petit nombre qui ont suivi les fortunés de leurs maîtres, réduites à des débris, aux ressources de l'industrie et du travail, en un mot à la misère. Ils peuplent Saint-Yago-de-Cuba. On en y compte plus de 6,000. Le gouverneur est un officier espagnol, irlandais de naissance, qui les y reçoit parfaitement et leur livre, à bas prix, de faibles concessions de terre, sur lesquelles ils plantent du café.

A leur fuite de Saint-Domingue, ils étaient pelotés des nègres aux anglais. Ceux-ci les dépouillaient de tout, même du linge de corps, même des boucles d'oreilles. De Kingston, à la Jamaïque, la *Flore*, capitaine *René-Renaud*, nous amena 72 enfans, femmes, vieillards, de maisons distinguées et jadis opulentes.

17 septembre.

Je remplissais ainsi mes jours, cherchant à m'instruire à fond de tout ce qui touchait à une colonie que la France avait fondée un siècle auparavant, et que la France allait plonger dans l'océan des états américains. J'attendais impatientement d'acquérir la certitude de cette nouvelle trop universellement répandue et indiquée par trop de signes pour n'être pas vraie.

18 août.

Enfin, le 18 août 1803, j'en reçois la confirmation de notre chargé d'affaires à Washington-City, M. Pichon; cette cession valait 75 millions de francs (15 millions de piastres fortes) au premier consul. Les navires espagnols et français y

jouiront des avantages des nations les plus favorisées. Mais la France perd une colonie à qui les plus belles destinées sont promises. En attendant son émancipation naturelle, par laps de temps, nous y pouvions jeter le germe d'une immense population Française. Il en fut, par cela seul, résulté à jamais une ressource et un débouché pour la mère-patrie. Une nouvelle France s'y fut formée. Sans doute des considérations puissantes et d'une haute politique ont déterminé le cabinet de Saint-Cloud à ce sacrifice. Il eut été difficile de garder la Louisianne des attaques et des intrigues de cette Angleterre, avec laquelle nous recommençons une guerre implacable. Nous fortifions au contraire de cette colonie les Etats-Unis, rivaux déjà redoutables de l'empire britannique. Nous ajoutons le plus beau de ses fleurons à la couronne de la confédération américaine.

Personnellement, j'attachais mon bonheur et mon ambition à marquer six ou huit années de ma vie par une administration qui, en doublant au moins la population, la culture du pays, et en triplant et quadruplant son commerce, laissât de moi de longs et honorables souvenirs ; je m'applaudissais d'avoir eu cette heureuse idée et d'avoir si bien deviné les ressources de cette colonie. Je prévoyais l'instant prochain où je ne ferais point un pas qui ne produisit un bien. Je rêvais sans cesse une réforme, une amélioration, un nouvel établissement. Le local, l'habitant, l'air, tout me plaisait et m'offrait des facilités pour mes

1805.
Aout, septemb.
octobre,
novembre.

1803.
Aôût, septemb.
octobre,
novembre.

bienfaisans projets..... Tout s'évanouit; il ne me reste que le regret d'une année d'oisiveté, d'une inutile transmigration de famille vers un nouveau monde, de beaucoup de dépenses et de tracas et de dérangement sans nul fruit.

J'attends de moment en moment les ordres ultérieurs de mon gouvernement.

Une autre lettre de M. Pichon me parvint le 7 novembre : il m'y avertissait qu'il m'enverrait, sous 8 à 10 jours, par un exprès, les dépêches officielles de Paris.

Je profitai de l'intervalle pour visiter les bords du fleuve, à 30 ou 40 lieues en le remontant.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

DÉCEMBRE 1803. — JUILLET 1804.

Je commençai ma tournée à la fin de novembre 1803, à cheval, accompagné de M. Charpin. Nous prîmes le chemin tracé le long et à gauche du Mississipi. M. Boré se joignit à nous en face de son habitation. Nous déjeûnâmes, à quatre lieues de la ville, chez la plus que sexagénaire Madame Fortier, la mère, et nous couchâmes à huit lieues, chez M. d'Estrehan.

Nous avons côtoyé, dans le jour, une habitation à coton, 5 à vivres et 27 à sucre, presque toutes appartenant à des familles respectables d'anciens créoles. Cette partie de la colonie est la plus riche. On *roulait* : ce terme est celui par lequel on exprime la fabrication du sucre à l'entrée de l'hiver. La plantation, où nous déjeûnâmes, faisait le premier essai des *cannes de Taïti* à la Louisianne. On en était dans l'enchantement. Le pèse-liqueur était à 8 1/2 degrés, qu'on regardait comme avantageux. Le sucre qui en sortait était fort bon.

SUCIÈRE
FORTIER MÈRE.

1803.
Octob., nov.

MM. MEGUY,
INSTITUTEURS

A deux ou trois lieues de la ville, deux instituteurs irlandais, MM. Meguy frères, tenaient une pension d'élèves, où l'on en comptait 8, et qui était calculée pour 20 à 25.

M. CABARET.

Sur cette route, réside M. Cabaret, un vieil habitant des plus considérés. Il venait de marier une fille à M. Robin de Logny : *faisons noces nous aussi*, dit-il le soir à sa femme, et neuf mois après vint au monde une fille charmante, qui a aujourd'hui 13 à 14 ans.

VEUVE EME.

Non loin de chez lui vit la veuve Eme, fille de Fortier. Elle est d'une grande beauté. Elle prit, en relevant de couches, un refroidissement qui la rendit aveugle. Elle a passé en Europe, pour y consulter les médecins de Londres, de Paris, de Montpellier. Le docteur Portal nous en parla. Elle fut tourmentée de remèdes et rentra aveugle dans ses foyers. On prétend aujourd'hui qu'une grossesse la guérirait. Elle va en faire l'épreuve avec son oncle Fortier. Ils attendent des dispenses de Rome.

Nous passâmes la nuit chez le planteur-sucrier le plus actif et le plus intelligent de la colonie.

M. D'ESTREHAN.

M. d'Estrehan a de sa femme, qui est une sœur à Robin de Logny, 8 enfans tant garçons que filles.

Pour peindre les mœurs, je dirai que d'une des premières et plus opulentes maisons de cette colonie, Madame d'Estrehan et ses demoiselles faisaient aujourd'hui saler du bœuf.

Cette saison est celle des travaux.

1803.
Octob. et nov.

Les nègres étaient parfaitement tenus. Il n'y en avait jamais de *marron*. Chacun avait sa propre culture (*son jardin*) que le maître encourageait. Il achetait en gros les effets d'habillement ou autres qui leur étaient nécessaires et les leur revendait sans bénéfice en détail. Ils y gagnaient : leurs esclaves étaient vêtus en habits de meilleure qualité et n'allaient pas courir.

Avec 40 ou 50 travailleurs, M. d'Estrehan, par les bonnes distributions de temps, doublait leur travail et ne les forçait pas.

Sa roulaison, prévoyait-il, durerait cette année 2 mois et produirait 250 milliers de sucre. Il avait été le premier à allumer son fourneau.

Son usage était de rouler d'abord les cannes faibles ; comme résistant moins aux gelées, et de passer successivement aux plus fortes. Il assistait lui-même à la coupe des cannes, opération, à son avis, plus importante qu'on ne pense.

Il avait divisé son atelier en *trois-quarts*, expression empruntée de la marine : les *quarts* se relevaient de six en six heures. La plupart des autres sucriers les laissaient continûment au travail, c'est-à-dire, douze ou vingt-quatre heures.

Pendant la roulaison, les nègres engraisaient, parce que les maîtres faisaient les frais de leur nourriture tant que durait leur travail à la sucrerie.

Elles n'ont généralement dans ce pays que

1803.
Octob. et nov.

quatre chaudières; ils n'usent pas de la *propre*, qui amène le suc au plus fort degré de pureté et de propreté. Ils emploient :

- 1.° La *grande*, où le jus sortant du moulin qui a pressé les cannes, est conduit et où il subit sa première ébullition ;
- 2.° Le *flambeau*, où le raffineur attend que le *vesou* présente les signes de cuisson ou de lessive suffisante;
- 3.° Le *syrop*, où le jus devrait arriver en état de syrop, ce qui pourtant n'a jamais lieu ;
- 4.° Enfin, la *batterie*, où la dernière action du feu, nommée *cuite*, occasionne quelquefois un boursoufflement considérable, qu'on arrête en *battant* fortement la matière avec une écumoire.

Aux Antilles, le feu d'une sucrerie s'alimente avec de la *bagasse*, c'est-à-dire avec la tige de la canne de l'année précédente, broyée, concassée, dépouillée de son suc et desséchée, au sortir du moulin. M. d'Estrehan en ayant conservé l'an dernier pour la première fois, comptait qu'il la consommerait en une quinzaine. Jusqu'à présent, cette colonie n'avait employé que du bois à brûler. Comme il y deviendra rare avec le temps, M. d'Estrehan a donné un exemple qui sera suivi. On ne saurait néanmoins disconvenir que la *bagasse* n'aura jamais sous ce climat le corps qu'elle a sous les climats des tropiques.

La *roulaison* est pour les *sucriers* leur plus grande affaire. Elle leur cause un extrême tracas , surtout à la Louisianne , où ils y veillent de leurs propres yeux et non par les yeux d'un économiste. M. d'Estrehan suivait toutes les opérations : il était là sans cesse. Qu'on se gardât de distraire en ce moment aucun de ses nègres , aucun de ses chevaux ou bœufs. Tout obligeant qu'il était , c'eût été lui donner un coup de poignard.

1803.
Octob. et nov.

Une manufacture à sucre était estimée coûter depuis 10 jusqu'à 15 mille piastres fortes , sans y comprendre le *bois* , les *briques* , ce qu'on lève ou fabrique sur une habitation.

Nous reçûmes la plus bienveillante hospitalité.

Cette paroisse (on appelle ainsi les *communes*), est celle des *Allemands* ou de *Saint-Charles*. La classe des curés n'était pas alors très-respectable : aventuriers , gens gourmands et ivrognes , souvent ex-moines défroqués , ce que leurs paroissiens demandaient généralement d'eux , c'était d'être , comme on disait , *bons enfans*.

Les églises sont bâties sur l'un ou l'autre bord du fleuve , à dix lieues l'une de l'autre ; de manière qu'une paroisse s'étend de toutes parts autour d'elle à cinq lieues des deux côtés de l'eau. Chaque curé jouissait d'un joli presbytère et enclos , et d'un traitement annuel de 30 à 40 piastres fortes. Leurs paroissiens avaient d'ailleurs beaucoup d'égards pour eux.

1803.
 Octob. et nov.
 11 novembre.

Le jeudi 11 novembre, nous déjeunâmes en famille et partimes, M. Charpin et moi, vers huit heures.

EXEMPLE
 DE LA JUSTICE
 ESPAGNOLE.

La seconde habitation que nous traversâmes était celle de la veuve Trépanier. Elle avait été, trois années auparavant, témoin d'une horrible catastrophe, dont les suites donnent une idée juste du gouvernement Espagnol dans les colonies. Un colon, de qui je tairai le nom, s'était mis en tête d'épouser M.^{lle} Trépanier. Le père lui préférait M. de Villebœuf, qu'elle a épousé depuis. Le colon regardait le père comme le principal obstacle à ses projets. Une nuit, on le demande à sa porte. Il n'a plus reparu. Quelques jours après, on le déterra. Il fut vérifié qu'il avait été assassiné. La rumeur publique désigna l'auteur du meurtre. On l'avait vu le lendemain de la fatale nuit, à deux ou trois heures, échelvé, couvert de boue, ses habits en désordre, revenant à la ville avec un camarade. Des témoins connus, n'ont pas été interrogés. On en a administré, qui ont prouvé l'*alibi*. Le procès a bientôt été étouffé. Cependant, l'indignation des voisins et généralement l'indignation publique se manifestèrent. Les chefs des Espagnols, qui tout en gardant un rôle passif, cachèrent mal la leur, ont néanmoins admis plus tard le prévenu dans leurs fêtes.

Nous passâmes en avant et longeant 17 plantations à coton et 5 à sucre, nous descendîmes

à la dernière de ces sucreries, celle de M. Andri, chez qui nous dinâmes, en son absence, avec Madame Andri.

1803.
Octob. et nov.

Deux seules de ces sucreries sont assez considérables pour fabriquer du sucre. Les autres font de la guildive.

Parmi celles où l'on cultive du coton, se cultivent aussi et du riz et de l'indigo.

M. Andri était commissaire commandant de sa paroisse, la *Seconde des Allemands*, ou *Saint-Jean-Baptiste*, dont l'église est sise sur la rive droite du fleuve.

Notre déjeuner se fit un peu attendre par une bonne raison : c'est qu'on nous servit un grand diner.

Le fils aîné de la maison, âgé de 17 ou 18 ans, avait épousé la veille Mademoiselle Glapiant, âgée de 13 à 14 ans. Ces jeunes mariages sont fréquens dans ces campagnes. Les enfans ici et cette fois le sollicitaient depuis deux ans. Les parens ont cédé. Madame Andri n'était pas trop aise qu'une si précoce *belle-fille* la vieillit.

Après un diner jovial, nous nous remîmes en route à une heure et demi après-midi.

Nous avons traversé sept à huit habitations de riz, indigo, maïs, et avons pris gîte pour coucher chez M. Lebourgeois, de qui l'habitation est plantée en coton.

Il n'y a presque depuis chez M. Andri et dans cet intervalle que des *allemands* ou *alsaciens*. Ils sont aisés.

1803.
Octob. et nov.

M. Lebourgeois, natif des environs de Caen, s'était réuni à un de ses oncles à Laréole : de là, il fit souvent le colportage à Pau, à Nay, en Béarn. Il passa ensuite à la Louisianne, où il épousa la veuve Sardey cadet. Ils ont établi cette habitation, et y prospèrent dans la médiocrité.

Il était curieux, à l'entrée de la nuit, d'y observer 50 ou 60 dindons perchés pyramidalement sur un pacanier jusqu'à la cime : on était tenté de le prendre pour un arbre chargé de ses beaux fruits, pour un *dindonnier*.

Neuf enfans chez M. Lebourgeois; huit chez M. d'Estrehan : ce nombre d'enfans est commun; dix ou douze n'est pas rare; dix-huit à vingt n'étonne personne. Les mariages en secondes et troisièmes noces sont très-ordinaires. Mais aussi quels vastes déserts à peupler !

Nous avons déjeûné, ce vendredi 11 novembre, avant de partir, et sommes remontés à cheval à sept heures et demie, en compagnie de M. Lebourgeois.

Les dix-huit à vingt habitations que nous avons trouvées jusqu'aux *éboulis*, étaient de petits établissemens en *coton*, *riz*, *vivres*, tenus par des allemands ou des acadiens.

Les *éboulis* sont ainsi appelés des fréquens *éboulemens*, -auxquels les bords de la rivière sont sujets; ils ont obligé à percer la route un peu avant dans l'intérieur du bois.

A ce point, c'est-à-dire à une petite demie lieue

de l'habitation, le Bourgeois, commence la *longue vue de La Ramée*. Le Mississipi est le plus tortueux des fleuves. Il court ici par extraordinaire pendant deux lieues de ligne droite. Les Duparc y possédèrent long-temps en cet endroit une vaste concession qu'ils faisaient garder par le nègre *La Ramée* : telle fut l'origine du nom *Longue Vue de La Ramée*.

Les bois touffus se composent de *copahu*, de *chênes verts*, de *pacanes*, etc., d'épaisses *lianes*.

Soixante têtes de bétail des atacapas y passèrent sous nos yeux, pour les boucheries de la ville.

Je voulus voir une de ces familles d'*acadiens*, qui peuplent cette côte. J'entrai chez Pierre Michel, cultivateur de coton et de maïs. Sa femme et lui étaient sexagénaires. L'un et l'autre nés en Acadie se marièrent à la Louisiane. Ils avaient sept ou huit enfans. Tout le monde travaillait dans la maison : une fille repassait ; une autre filait au rouet ; la mère distribuait le coton ; de petits nègres, au-dessous de douze ans, cardaient, égrenaient, séchaient. Personne ne regrettait autant que ces gens-ci de ne pas rester français.

Lorsqu'en 1755 l'Acadie eut été conquise par les anglais, les colons français, qui y étaient, refusèrent au conquérant le serment d'allégeance, et en conséquence furent forcés de s'expatrier. Cette terre les reçut ; cette terre condamnée peu d'années après à passer sous la domination espagnole, partie des acadiens s'y rendit en droiture,

1803.
Octob. et nov.

1803.
Octob. et nov.

et partie par la France : les uns à leurs propres frais, les autres aux frais du gouvernement. La plupart s'établirent sur cette côte, à laquelle ils donnèrent leur nom de *Côte des Acadiens*, et le restant à *la Fourche*. Les derniers arrivés à la Louisiane y furent transportés de France par l'Espagne, il y a une vingtaine d'années. Comme les allemands ou alsaciens, leurs voisins sur ces rivages, ils sont laborieux et industrieux ; leurs mœurs sont relâchées : au surplus, très-belle espèce d'hommes. Ils cultivent en *coton*, *maïs*, *riz*, les dix-sept ou dix-huit petites plantations qui se suivent et qui conduisent à la grande cotonerie de M. Bringier, où nous attendait notre couchée.

Nous en étions assez près, à la plus forte chaleur du jour, quand nous avons rencontré une jeune dame, jolie, svelte, à cheval, habillée avec une élégante simplicité, un chapeau de paille sur sa tête : *n'est-ce pas là*, lui avons-nous dit, pour engager la conversation, *chez M. Bonaventure Gaudin ?* — *Non, Monsieur*, a-t-elle répondu, *vous venez de le passer.* — *Sommes-nous à grande distance de chez M. Bringier ?* — *Je n'en sais rien*, et elle continuait sa route. — *Vous êtes sûrement de la maison de M. Bonaventure Gaudin ?* — *Non*, et elle s'éloignait en galopant avec résolution.

Cette nymphe bocagère, au milieu de ces solitudes sauvages, sa jeunesse, son élégance, sa

beauté, sa tournure cavalière, ont fourni un joyeux et court épisode à notre voyage ; et en mettant pied à terre, nous avons appris que c'était une créole de 13 à 14 ans, mariée, il y a six mois, toute jeune, comme elles se marient dans ces solitudes.

1803.
Octob. et nov.

La maison où nous sommes en offre un autre exemple plus saillant.

Un mauvais barbouilleur en peinture, du nom de Colomb, et dont la marotte est de se donner pour de la famille de cet illustre navigateur, passa en 1788 de Paris, où il était né, aux Etats-Unis, et se rendant de là à la Nouvelle-Orléans s'arrêta sur cette habitation, chez M. Bringier, pour y mettre en couleur les appartemens. Il y épousa la fille de ses hôtes. Les mariages les plus huppés ne se font pas différemment: Colomb est installé en fils de la maison. M. Tureau, mari d'une sœur à Madame Colomb, est également associé à M. Bringier et tient ses magasins de la ville.

M. Bringier, originaire de Provence, alla chercher aventure à la Martinique, y vécut quatre ans, confia à un de ses frères l'expédition d'un navire pour la Louisianne; n'en recevant pas des nouvelles, s'y rendit, ne l'y trouva pas (il s'était probablement perdu en mer), et s'y fixa.

Tant que les anglais possédèrent les Florides et Manchac, en un mot la rive gauche du Mis-

1803.
 Octob. et nov.

sissippi, ils fournirent ces peuples et nommément ces *acadiens*, ces *allemands*, de marchandises et même d'esclaves. M. Bringier arriva à-peu-près à l'instant où, pendant la guerre des colonies américaines, les anglais en furent chassés. Il succéda à leur genre de commerce. Il gagna de l'argent. Un terrain considérable qui était en friche lui fut concédé. Il en a fait cette superbe habitation. Il y a conduit de front ses cultures et son négoce. Son magasin y vaut encore 20 à 25 mille piastres fortes; mais il a aujourd'hui à lutter avec trois ou quatre concurrents.

La maison qu'il s'est bâtie est la plus solide, la mieux entendue et la plus distinguée des maisons de campagne de cette colonie. Le toit forme terrasse à l'italienne, avec balustrade tout autour. Les distributions intérieures manquent de commodité et de goût. Les accessoires extérieurs respirent le travail, l'industrie, l'aisance: on y voit *moulins à maïs et à coton, presses, etc.* Ces moulins sont mus par des chevaux, et la Basse-Louisiane n'a pas un seul moulin à eau.

Nous fîmes cette bonne chère commune chez les habitans et dont les productions de leurs terres font les frais.

J'allai me coucher avec le projet de pousser le lendemain vingt lieues plus haut, jusques chez M. Duplantier, à *Bâton-rouge*. Aussi fus-je très-contrarié par de bruyantes et orageuses averse

que j'entendis tomber pendant la nuit. L'horizon était à mon lever extraordinairement chargé. J'ajournai mon départ au lendemain. La pluie qui continua gâta les routes. Il me fallut, malgré moi, consentir à m'en retourner le surlendemain par le fleuve, dans le canot que M. Bringier m'offrit.

1803.
Octob. et nov.

Pendant que j'étais sur son habitation, un anglo-américain de Nantuky s'y présenta avec quatre chevaux. C'était un entrepreneur qui, d'ordre du président des Etats-Unis, venait installer les relais du nouveau courrier entre les Natchez et la Nouvelle-Orléans. Une souscription volontaire de particuliers avait établi le précédent, sans que le gouvernement espagnol eut voulu y participer. Mais ce courrier mettait 40 jours, pour communiquer avec Washington-City. Le trajet entre les Natchez et la Nouvelle-Orléans se fera en moins de quatre jours; celui des Natchez à Washington-City se fait en quinze jours. Ainsi, on aura en moins de vingt jours les lettres de la capitale des Etats-Unis. Voilà le premier bienfait de la réunion. Le relais placé en cet endroit ne coûtera que 15 piastres fortes par mois, pour la nourriture et les soins.

13 novembre.

COURRIER ÉTABLI
ENTRE
LA NOUVELLE-
ORLÉANS
ET LE NATCHEZ,
POUR
CORRESPONDRE
EN 19 JOURS
AVEC WASHINGTON
CELY.

Cependant, munis d'un bon déjeuner, MM. Bringier, Charpin et moi, nous nous sommes embarqués sur un canot manœuvré par quatre nègres rameurs. Les eaux sont à leur extrême point de baisse : les bords très-élevés nous en-

DÉPART POUR LA
NOUVELLE-
ORLÉANS, PAR
LE FLEUVE.

1805.
13 novembre.

pêchaient par conséquent de voir les habitations de près. Nous côtoyâmes sept cotoneries à notre droite et, dans ce nombre, celle de Poeyferré, béarnais, natif de Castetner, près Maslacq, qui honore dans ce pays lointain notre commune patrie par son excellente réputation.

CABAHOACÉS. Nous abordâmes en trois heures sur l'habitation de M. de Canterelle, paroisse St.-Jacques CABAHOACÉS (en terme sauvage *pays aux canards*), dont il est commandant.

J'ai dit qu'une paroisse embrasse les deux rives, cinq lieues à la ronde. Comme c'était aujourd'hui dimanche, les paroissiens se retiraient de la messe, les uns en bateaux qui traversaient le fleuve, les autres à cheval par pelotons d'hommes et femmes allant ensemble au grand galop.

Je connaissais déjà ce digne et galant homme, M. de Canterelle : j'avais reçu de lui *quatre canards branchus* ; sa femme était sœur à Andri et à Sosten.

M. MONTANVERT. Un tableau d'habitation Louisianaise a sur-le-champ frappé mes yeux : cinq ou six étrangers jouissant de l'hospitalité, promenaient sur la galerie. J'en citerai M. Montanvert comme un modèle parfait de ce genre d'aventuriers qui abondent dans cette colonie. Savoyard de bonne maison, destiné à l'état ecclésiastique, jeté par les événemens politiques sur ces plages, il y a fait, perdu et refait sa fortune. Il débuta par le ballot et courut les *postes* ; il acheta un mulet et cou-

tinua ; il le troqua contre un *chaland* (bateau) et navigua à travers les lacs , le bayoux , le fleuve ; il se vit maître d'une goëlette et alla à Campêche , où une confiscation pour contrebande le laissa sans le sou.

Il ne s'est pas découragé. Il est revenu et a recommencé comme la première fois.

Il est causant , honnête , affectueux et bien venu de tout le monde

La sucrerie de M. de Canterelle et ses accessoires sont , je crois , les plus beaux et les mieux assortis de la Louisiane. Il y a en outre un moulin à scie. La terre en est une des plus vastes. Un bayou l'arrose.

Les *Cabahonacés* ou plutôt les *Oumes* , tribu de sauvages , y avaient autre fois leur résidence. Dix ou douze familles s'y étaient conservées jusqu'à ces dernières années. Il en reste quatre. J'en ai en vu deux. Ils sont comme de la maison. Ils parlent chactaw et français. Tous ces sauvages disparaissent. Le tafia et les américains les exterminent.

Nous avons diné à deux heures et tablé assez long-temps. Que de piment ! que de haut-goût ! mais surtout que de piment ! vrai brûlot : telle est la cuisine de la Louisiane.

Sur la gauche du fleuve , l'orange douce ne réussit pas au-delà de l'habitation Andri. L'orange amère ou aigre vient même au-dessous de la pointe-coupée sur la droite du fleuve , l'orange

1803.
13 novembre.

SUCRERIE
CANTERELLE.

ORANGES.

1804.
13 novembre.

douce vient jusques près de Canterelle ; mais elle a peine à y résister aux fortes gelées.

La culture du riz ne s'élève guères au-dessus des *éboulis*. Le maïs et le coton lui succèdent.

On est généralement d'accord que, dans la Basse-Louisiane, la rive droite du fleuve est plus chaude que la rive gauche, et que le vent du nord-ouest se tempère en passant sur le Mississippi.

LES HABITANS
NE SAVENT
PAS LIRE.

Sur toutes ces côtes, fort peu d'habitans savent écrire ou même lire. Il y a un Suisse, maître d'école, à la première paroisse des allemands : on le nomme *Saqué* ; il a 103 ans et s'enivre régulièrement tous les jours depuis 40 ans.

Je me suis remis en canot un peu tard.

PASSÉS
D'OISEAUX
DES LACS.

Nous avons vu passer, en tout sens, sur nos têtes et à côté de nous, des nuées de canards et de sarcelles, les unes poursuivant leur route, les autres s'arrêtant à la surface de l'eau : on y en distinguait qui plongeaient sur-le-champ et ne reparaissaient plus. A chaque quart de lieue, des chasseurs, ou dans des pirogues, ou sur le rivage, étaient à la *passée* et on entendait les échos répétant au loin les coups de fusil.

Il était six heures et demie quand nous sommes entrés chez M. Armand. Les rives sont peu abordables : un de nos nègres est descendu : il nous a bientôt annoncé le terme de notre course et un point où nous avons gravi assez facilement jusqu'au bord, à l'aide d'une forte quan-

tité de graine de coton qu'on avait jetée sur la grève. Le couvert était mis. Un voisin, le père, le gendre, la bru étaient autour de la chandelle; la mère est bientôt arrivée. Nous nous sommes retrouvés là comme de la famille. On n'a rien changé à la table. On y a ajouté deux couverts. Trois-quarts d'heures après on a servi.

1803.
13 novembre.

Ce sont des habitans des Nakitoches transplantés ici. Ils parlent des Nakitoches comme du séjour de l'âge d'or.

Nous avons été installés dans une chambre et des lits très-propres, avec une belle jatte de porcelaine à notre table. Nous avons déjeuné en famille et nous nous sommes embarqués.

Après avoir côtoyé trois sucreries et cinq cotonneries, nous avons dîné chez M. Pain, à six lieues et demie de notre départ. Il est venu dans ce pays chirurgien d'un régiment suisse au service de France. Vigoureux sexagénaire, il n'y a pas à la Louisianne de plus intrépide chasseur. Sa grande partie de chasse a lieu au commencement de décembre et dure trois semaines. Elle embrasse le *Lac Malin* et la *Grande Prairie*. Sa cabane est sur le coteau de *Denné*, à six lieues de chez lui, sur les derrières et à la hauteur de l'habitation *Massico*. Sa femme l'y accompagne et sale, ou selon l'expression du pays, *marine* des quantités innombrables de canards. Ce sont des jours de réunion et de réjouissance. Des amis viennent en visite et à la chasse, de 15 à

14 novembre.

CHASSES
LOUISIANAISES.

1803.
14 novembre.

20 lieues. On mange force gibier, huîtres, poissons; on pousse ses courses dans tous ces labyrinthes de *Bayous* et de lacs, qu'aucune carte n'a encore bien retracés et dont les *pratiques* seuls se débrouillent.

Ces chasses sont une fureur. Le Louisiannais a pris et conservé ce goût des sauvages et manque rarement son coup.

De la ville on fait ces parties au lac *Barataria* : elles sont ordinairement de huit ou quinze jours.

On commence déjà à ne plus se nourrir que de *bécassines*, de *sarcelles*, de toute sorte de *canards*, etc. Ce matin encore, en descendant le fleuve, par un temps sombre et couvert de brouillards, nous en rencontrions des vols continuels ou nous les apercevions jouer sur le fleuve.

M. Pain m'a pressé d'aller jouir aussi de sa grande chasse et m'y promettait du plaisir.

Nous étant placés à sa table et ayant partagé leur diner, comme nous n'étions pas curieux de chercher de nuit notre gîte, nous avons abrégé la station et sommes repartis après diner, à une heure et demie.

Jusqu'ici la culture qui domine est celle du riz. Nous allons désormais descendre de sucrerie en sucrerie. Il est vraiment intéressant et pittoresque de voir se succéder cette foule de fourneaux, d'où s'élèvent constamment des tourbil-

lons de noire fumée, quelquefois flamboyante : c'est le spectacle qui nous a recréés descendant le fleuve; c'était les bornes milliaires auxquelles nous reconnaissons notre marche : nous avons été ainsi conduits chez M. Abine. Il est le second époux de Madame Fortier, à qui il s'est allié. Il était seul à la maison. Nous avons passé la soirée en garçons, parlant sucre et Béarn. Il était né à Barlest près Pontacq. De sa galerie, qui fait le tour de son habitation, on distinguait, le soir, du côté de la rivière; les sucrieries fumantes des d'Estrehan, des Esne, des Labranche, et sept à huit autres dans toutes les directions.

Un assez mauvais temps nous a saisis le lendemain avec vent de Nord, pluie et le fleuve houleux. Tantôt la voile sert et tantôt elle est contraire. On va de pointe en pointe. On traverse ainsi fréquemment d'un bord à l'autre. On parcourt ces déchiremens. Ils sont dans cette saison remarquables par leur hauteur et les éboulemens multipliés qui importunent et quelquefois ruinent et découragent ses riverains : la *levée* recule de plusieurs toises devant ces accidens et ce n'est jamais sans de gros frais. L'habitant s'estime heureux, quand une *batture* commence ou continue devant sa terre ; mais un des bords n'acquiert de sûreté qu'aux dépens du bord opposé, et une *batture* annonce toujours un *éboulis* : l'un est constamment en propor-

1804.
14 novembre.

LA DESCENTE
DU FLEUVE
ÉCLAIRÉE PAR LES
FEUX
DES SUCRIERIES
QUI ROULENT.

15 novembre.

ACCIDENS
DU FLEUVE.

1803.
15 novembre.

tion de l'autre. Ces *éboulis* ne présentent à l'œil, sur une coupe de 10, 12, 15, 20 pieds et davantage, que des couches de terreau gras provenant évidemment des dépôts environnans; mais à huit ou dix pieds cette couche perd sa couleur noirâtre et prend une couleur de *gris-jaune*.

Le Mississipi est, en ce moment, un magnifique lac prolongé. On le remonte avec à-peu-près la même facilité qu'on le descend. Il est peu fréquenté, parce que ses *bayous* et ses autres communications ou sont à sec ou ont trop peu d'eau. Nous n'avons pas rencontré quatre bateaux. En revanche, nous nous sommes croisés avec des pirogues de toute grandeur. Les plus petites contiennent une seule personne. Les habitans, dès leur jeunesse, sont accoutumés à s'y embarquer avec une pagaye et à parcourir ou traverser l'onde.

M. DUPARC.

En y poursuivant aujourd'hui notre navigation, ralentie par la houle et les vents, nous sommes arrivés, à travers quelques habitations à vivres et trois sucreries, chez M. Duparc; il m'avait trop donné des marques d'obligeance et d'attachement à la France pour que je manquasse de m'arrêter chez lui. Il écrit chaque jour depuis 40 ans les événemens qui attirent son attention : différent sur ce point des autres colons, devant lesquels ces événemens s'écoulent dans l'indifférence.

Desuite, *Colas*, qui m'avait servi à mon ar-

rivée pendant trois mois, s'est mis à l'œuvre et m'a préparé à déjeuner. Qui veut se faire l'idée d'un vieux garçon louisianais, qu'il vienne dans cette maison. M. Duparc est né avec de la fortune. Son père fut un exemple des destinées coloniales de l'émigrant industriel. Il arriva cordonnier à la Mobile et se transporta cordonnier à la Nouvelle-Orléans. Il y fit le commerce, augmenta ses moyens, acheta un *beau terrain*, dont son fils possède une partie, y jeta des nègres qu'il payait 600 francs par tête à la compagnie d'Occident, les porta jusqu'au nombre de plus de cent, eut quatre filles qu'il dota bien et maria dans les meilleures maisons. Le fils n'est ni chasseur, ni militaire, ni homme de société : il lit et griffonne ; sa chambre, son cabinet n'offrent que papiers et livres épars. Il avait grand nombre d'excellens esclaves : avec eux, il ne semait ni ne moissonnait ; il empruntait pour vivre et les faire vivre, achetait et ne payait pas pour les habiller. M. Duparc est aux expédiens. Quoiqu'il ait été obligé récemment, en se défaisant de plusieurs nègres, de faire tête aux poursuites de ses créanciers, il lui en reste encore bon nombre. Ses principaux esclaves sont plus maîtres chez lui que lui-même. Aussitôt que nous avons paru, deux petites mulâtresses et un petit mulâtre, gentils et âgés de neuf à seize ans, ont changé de linge, ont mis la table et préparé le service. Ils nous entouraient, nous ser-

1803.
15 novembre.

1803.
15 novembre.

vaient, prévenaient lestement nos besoins.....
Ils étaient, on le devine, les enfans du maître
de la maison.

Vers midi, nous sommes retournés à notre
canot, et cette journée est déjà notée sur l'*al-*
bum de M. Duparc.

MOULINS
A PLANCHES.

Nous avons longé une vingtaine d'habitations,
parmi lesquelles cinq sucreries, une cotonerie,
douze à treize jardins à vivres, maïs, et quatre
moulins à scie. Ces moulins sont appelés dans
ce pays *moulins à planches*, attendu qu'on ne
s'en sert guères que pour faire des planches dont
la Louisianne est en possession d'approvisionner
la Havane. Ce commerce seul lui valait 200 mille
piastres fortes. Un bon *moulinier*, selon le lan-
gage du pays, retirait 8 ou 10 mille piastres for-
tes de son moulin, pendant le temps qu'il mar-
chait, c'est-à-dire depuis le 15 décembre, époque
de la hausse des eaux, jusqu'en mai ou juin, où
leur baisse est au point qu'on ne peut plus
moudre.

Cette côte, aux approches de la ville, était
peuplée d'hommes que j'avais vus à la Nouvelle-
Orléans ou ailleurs. Là sont les Lebreton d'Or-
gannois, dont j'ai connu le frère maréchal-de-
camp, chez M. de Pontalba; les Fleuriau, dont
une des filles est mariée à Dugué-Livaudais et
qui a donné asile au réfugié Marmé de Saint-
Domingue; Dominique Bouligni, de bonne mai-
son, industriel en plus d'un genre; Saint-Dée,

neveu de M. Livaudais , le père, et gendre de M. de Villars, autre réfugié de Saint-Domingue, qui a de l'esprit, des connaissances et du monde; Robin Delogny, un des habitans les plus actifs, qui fournit la Nouvelle-Orléans de légumes, dont il a semé cette année pour 2500 piastres fortes, il était en ce moment à la Pointe-Coupée, à se procurer des cypres pour son moulin, et d'où il ramènera, chemin faisant, cent bonnes vaches laitières.

1803.
15 novembre.

Nous sommes en face de l'habitation Marigni l'ainé. Autant y est grande la *batture*, autant est profonde et mordante l'*écure* Bernaudy, qui y correspond en face.

Nous n'avons plus eu qu'à nous laisser dériver et, traversant le devant de la ville, qu'à aborder au point où nous avions commencé notre voyage. J'y mis pied à terre et je me retrouvai heureux au sein de ma famille et au milieu de mes pressantes affaires. 24 novembre.

Je reçus en effet presque aussitôt, de l'américain M. Trask, une dépêche, qu'il me remettait de la part de M. Claiborne, des Natchez. Elle était de M. Pichon, notre ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis. Il m'y prévenait de la prochaine arrivée de M. Landais, qu'il faisait partir, m'apportant de Washington-City les expéditions que mon gouvernement m'adressait pour la cession de la Louisiane.

Le soir du même jour 24 novembre 1803,

1803.
24 novembre.

j'entrai en scène. Le général Wilkinson, commissaire nommé pour s'adjoindre à M. Claiborne et la recevoir de mes mains, venait de la Mobile, et passait ici, se rendant au fort Adams. Il désira me voir et faire ma connaissance. Gros, trapu, gai, bavard, sa physionomie est ouverte. Il entend à peine le français. Nous entrâmes dans mon cabinet. Là, je lui fis part des nouvelles qui venaient de me parvenir et du point par conséquent où j'en étais. Nous convinmes qu'il ferait de son côté tant de diligence qu'il le pourrait.

4 décembre. Comme il s'en allait, M. Landais entra et me remit les lettres de France.

M. Landais est fils d'un français, qui dût fuir du fort Dauphin à Saint-Domingue, devant les rigueurs du marquis de Casacalvo, se réfugia ici auprès de son ami Faurie, d'où il alla exercer une place de notaire que l'amiral Villaret lui donna à la Martinique. Il laissa ses deux fils aux Etats-Unis. L'un d'eux est celui même que M-Pichon m'a expédié.

LYONS.

A sa suite, s'est rendu ici M. Lyons, entrepreneur de la *Gazette Gouvernementale de la Nouvelle-Orléans*. C'est un zélé fédéraliste, qui vient établir une gazette sous la protection du gouvernement.

JE SUIS DESTINÉ
A LA
PRÉFECTURE
DE LA
MARTINIQUE.

Les dépêches de France m'apprirent, sous le sceau du secret, qu'après que j'aurais rempli la mission dont j'étais chargé à la Louisiane, j'étais destiné à la Préfecture coloniale de la Martinique. On ne m'avait certes pas consulté.

Je reçus mes paquets le 4 décembre et le 5 j'avois rendez-vous chez les Commissaires espagnols. Je leur remis une lettre de mon gouvernement. Nous convinmes de la *reprise*. Le service des troupes de Sa Majesté Catholique me fût offert. Je le refusai. Le marquis de Casacalvo en conclut que je nommerais donc un commandant des milices. Je ne le niai pas.

J'avois déjà mis en mouvement des amis pour attirer chez moi les Louisianais de qui je voulais me servir. Il me fallait, par dessus tout, pour ce commandement un militaire qui eût de l'usage et de la consistance et il me fallait un maire considéré : je me fixai, pour le premier, à M. Deville-Depontin-Bellechasse, ancien officier du régiment de Mexique, qui avait obtenu sa retraite à des conditions peu avantageuses, par les intrigues du marquis de Casacalvo à qui il avait tenu tête; je jetais les yeux pour le second sur M. Boré, habitant, riche, industriel, qui n'a jamais fléchi devant les chefs espagnols, qui avait une réputation bien établie de patriotisme et d'intégrité.

Je m'assurai d'eux. Une fois gagnés à moi par mes sollicitations et mes instances, étayées principalement sur leur propre intérêt et celui de leur pays, je m'occupai de composer un bon conseil municipal : je désirais des négocians, des américains, des gens accoutumés aux affaires; je me proposais un souvenir et un hommage à

1803.
4 décembre.

CONFÉRENCES
AVEC LES
COMMISSAIRES
ESPAGNOLS.

DISPOSITIONS
POUR
LA REPRISE
DE POSSESSION.

COMMANDANT
DES
MILICES.

MAIRE
ET CONSEIL
MUNICIPAL.

1805.
4 décembre.

la mémoire des Français sacrifiés sous Oreilly; je recherchais un secrétaire-greffier qui fit marcher cette machine, qui en fût l'âme, qui eût de l'honnêteté, du talent, de la facilité et de la vogue. En un mot, je voulais une municipalité composée de manière à me faire honneur et à défendre dignement son terrain, face-à-face avec les américains, à leur arrivée et après leur entrée en possession. Cet acte étant le plus marquant de mon court règne et celui auquel j'attachais le plus d'importance par les conséquences dont je prévoyais qu'il pourrait être dans le sort de la Louisiane pendant long-temps, je consignerai ici mes choix :

MM. *Boré*, maire.

Derbigny, secrétaire-greffier,

Destrehan, premier adjoint,

Sauvé, deuxième adjoint;

CONSEIL MUNICIPAL :

MM. *Livaudais*, père,

Petit-Cavelier,

Villeray, digne fils de celui qui fut

assassiné juridiquement par Oreilly,

Johns, père, américain, riche, long-

temps naturalisé espagnol,

Fortier, père,

Donaldson;

Faurie,

Allard, fils,

Tareaud,
Jean Watkins ;

1803.
4 décembre.

TRÉSORIER :

Labatut.

Sur le soir, le même jour, le marquis de Casacalvo et le secrétaire du gouvernement espagnol Don Andrés Lopez de Armesto, me rapportèrent le projet de procès-verbal, que je leur avais soumis. Il resta arrêté avec des corrections insignifiantes qu'ils y avaient faites. Le marquis me parla des limites : je lui répondis que je transmettrais le pays aux *termes du traité*, sans m'arrêter dutout à l'application de ces termes, dont l'Espagne se démêlerait avec les Etats-Unis. Je lui fis part en même-temps des points que mes instructions assignaient comme lignes des frontières à l'est, au sud, à l'ouest et au nord.

Il me repara des forces, avec lesquelles je me proposais de prendre possession au nom de la République, et me proposa de rechef d'y concourir avec les troupes et les officiers de S. M. C. : je refusai cathégoriquement.

Il me demanda comment je l'entendais pour le *Cabildo* : je lui répondis que j'allais établir un corps municipal nouveau.

Quoique naturellement dissimulé, comme le sont en général les espagnols qui se piquent de quelque expérience et de quelque notion de gou-

LIMITES.

REFUS
DU SECOURS
DES TROUPES
ESPAGNOLES
ET DE
LEURS MILICES
POUR PRENDRE
POSSESSION
DE LA COLONIE.

1803.
4 décembre.

vernement, sa rage concentrée perçait à travers son sourire.

Nous nous séparâmes à neuf heures du soir entièrement d'accord.

Le soir du lendemain, je rassemblai chez moi les membres du nouveau conseil municipal. Je leur communiquai mes vues sur eux; je leur développai les desseins de la France dans le traité; Je leur en expliquai les avantages; je leur observai que j'aurais facilement pu me dispenser des embarras dans lesquels je me jetais et qu'il m'eût été personnellement beaucoup plus commode de me servir des établissemens existans pour recevoir et remettre la Colonie; mais que j'avais eu l'intention de rendre un grand service aux Louisianais et de leur donner une preuve signalée de l'attachement et de l'intérêt dont ils m'avaient pénétré, en profitant de cet éclair de pouvoir et de règne pour leur livrer en quelque sorte les forteresses et y introduire l'élite d'entre eux. Je leur dis où j'en étais sur tous les points et je leur lus mes divers arrêtés.

Je les interpellai d'accepter ou ne pas accepter les places dont je les investissais.

Je leur donnai rendez-vous au lendemain à l'hôtel de la Préfecture. Après que la Colonie m'aurait été livrée, je leur promis à mon tour de les installer.

Il y eût, dans tout cela, des *mais*, des *si*, des *car*, que je dus éluder ou battre en ruine.

Le plus épineux article était celui des *milices*, la seule véritable force armée qui fût à ma disposition. 1803. 4 décembre.

J'avais requis les commissaires espagnols de les assembler, pour la cérémonie; je les avais prévenus que leur état-major étant à la solde du roi d'Espagne, j'en substituerais sur-le-champ un autre, et que ce serait la première de mes opérations. Ce n'était fait pour plaire ni à eux ni à l'état-major. J'étais pourtant condamné à me servir de leur ministère pour avoir les milices assemblées.

Je n'ignorais pas que, depuis 48 heures, on cabalait sourdement pour détourner les milices du service, en cette occasion, et procurer un désagrément à la France et à moi. J'opposais des contre-mines; mais je n'avais pas, tant s'en faut, l'avantage du terrain.

Je sus le matin que M. Andri Sosten, colonel espagnol des milices, d'ailleurs brave et galant homme, redevable de son avancement au marquis de Casacalvo, avait dit aux milices rassemblées : *Voyez si vous voulez servir pour quinze jours la République Française.* Il vint, à dix heures et demie, me faire part des difficultés qu'il éprouvait de la part des milices, malgré ses efforts. Je lui répondis net : *Je sais, Monsieur, ce que c'est que d'agir ostensiblement dans un sens pour sa responsabilité, et secrètement dans un autre pour sa satisfaction. Je ne suis pas un enfant : on ne m'en impose*

1803.
4 décembre.

pas avec des mots. Je ne vous accuse pas. Assurez cependant M. le marquis que je connais aujourd'hui trop bien le pays et ses habitans, pour que, si les milices me manquent, je ne sache pas parfaitement à qui je dois l'attribuer. Le gouvernement Français le saura comme moi.

Il me renouvela alors formellement, de la part du marquis, la proposition de me servir des milices et même comme auxiliaires des troupes espagnoles.

Ainsi, on tournait et retournait sans cesse autour du même piège pour m'y amener. Je le repoussai cette fois avec fermeté et indignation.

Depuis ce moment, M. Sosten se donna de vifs mouvemens. Il y eut 250 hommes sous les armes, parmi lesquels toute la compagnie de grenadiers en uniforme.

Je ne me négligeai pas de mon côté. J'avais provoqué la réunion d'une foule de citoyens Français, parmi lesquels la plupart avaient porté les armes pendant la révolution : ils s'étaient procuré des fusils et des sabres. Clark avait également rassemblé toute la matinée des américains : ils s'étaient organisés en compagnies et l'avaient nommé leur capitaine. Il vint m'offrir leurs services.

A 11 heures trois quarts, le 30 novembre 1803, je me rendis à pied à l'Hôtel-de-Ville, escorté d'une soixantaine de Français. Le brick l'*Argo* nous salua à notre passage. Nous arri-

vâmes sur la place. La foule y était considérable. Les troupes espagnoles s'y tenaient sous les armes d'un côté, et les milices de l'autre. On battit aux champs devant le corps de garde, quand je passai. Les commissaires de S. M. C. vinrent au-devant de moi jusqu'à demi-salle. M. de Salcédo s'assit au milieu sur un fauteuil, moi sur un autre à sa droite et M. le marquis de Casacalvo sur un troisième à gauche. Je présentai mes pouvoirs et l'ordre du roi d'Espagne. Le secrétaire don Andrés Lopez de Armesto eut ordre de lire les pouvoirs des commissaires de sa nation et Daugerot, commis de marine, sous mes ordres, mes propres pouvoirs. Le marquis de Casacalvo déclara à haute voix que *les sujets, qui n'opteraient pas pour la domination Espagnole, étaient de plein droit dès ce moment déliés de leur serment de fidélité.* Le gouverneur me remit en même temps, dans un plat d'argent, les clefs des forts S.^t-Charles et S.^t-Louis. Il quitta sa place et je la pris.

Don Andrés lut incontinent en Espagnol le procès-verbal rédigé et transcrit d'avance de la remise, et Daugerot lut aussitôt après la version française.

Nous signames et apposames les sceaux.

Nous nous levames ensuite et allames à côté des balcons de l'hôtel-de-ville. A notre apparition on baissa le drapeau Espagnol, qui était au haut d'un mat; et en même temps on hissa le drapeau

1803.
4 décembre.

PRISE
DE POSSESSION.

1803.
4 décembre.

Français. La compagnie de grenadiers du régiment Espagnol de la Louisiane alla prendre le drapeau Espagnol, et les troupes espagnoles défilèrent après lui, au pas de charge.

Les commissaires de S. M. C. prirent leur route pour se retirer; je les suivis jusqu'au haut de l'escalier. Nos secrétaires de commission et nos officiers d'état-major les raccompagnèrent jusqu'au bas de l'escalier, où nous avaient pris les leurs.

Le pauvre vieux Salcedo tombait de caducité. Le marquis de Casacalvo conserva constamment cet air calme et serein, dont les politiques les plus secondaires de sa nation ne se départissent jamais.

Dès qu'ils eurent défilé, je descendis dans la place. Je me mis au milieu du front de la ligne que formaient les milices rangées en bataille. M. Sosten y était. M'adressant la parole, il me dit que, selon mes désirs, il les avait rassemblées, et qu'il me les remettait. Je le remerciai. Je proclamai M. Bellechasse pour leur commandant. Je leur en fis un court éloge. Je fis lire l'arrêté. Je leur ordonnai ensuite de le reconnaître et de lui obéir en tout ce qu'il leur commanderait pour le service. J'ajoutai enfin : « Je vous confie au » nom de la République Française ces drapeaux : - vous les défendrez, vous les honorerez; ils » s'élèvent au milieu de vous pour le bien de » votre pays; ils sont ici comme sur leur terre

» natale : le sang Français coule dans les veines
 » de la plupart d'entre vous. »

1803.
 4 décembre.

Pendant cette cérémonie, le canon tonnait de toutes parts.

Bellechasse avait fait ses dispositions. Il alla relever les postes. A l'instant où l'on baissait le pavillon espagnol du fort Saint-Charles, il fut salué de 21 coups de canon du fort et de 21 coups de canon de 8 que j'avais dressés exprès en batterie à la porte de la Préfecture. Le pavillon Français fut arboré et salué aussitôt de 21 coups de canon par le fort, de 21 par le brick Français et de 21 par la batterie de la Préfecture.

En même-temps, j'étais remonté dans les salles de l'Hôtel-de-ville.

J'y avais fait lire l'arrêté qui établissait un corps municipal. J'en avais au fur et à mesure appelé les membres et les avais installés. Je les déclarai ensuite institués en *administration municipale* et tout aussitôt en plein exercice de leurs fonctions. Ils firent sur-le-champ lecture, 1.^o d'une proclamation que j'adressai aux Louisianais ; 2.^o d'une autre proclamation aux citoyens Français qui se trouvaient à la Louisianne ; 3.^o enfin, de quelques arrêtés de circonstance que j'avais préparés. Je levai la séance, non sans les avoir auparavant invités à une extrême vigilance et leur avoir recommandé les nègres et les prisons. Je les laissai rassemblés en séance secrète pour

1803.
4 décembre.

donner leurs soins aux caisses des deniers publics et aux greffes.

Rentré à la maison, je m'y occupai à recevoir des rapports, à donner des ordres, à imprimer un mouvement d'activité opposé à celui de mauvaise volonté et d'inertie, dont les chefs espagnols avaient cherché à embarrasser ma prise de possession, à rappeler surtout sous les drapeaux les milices, en électrisant un peu les têtes et en complétant l'état-major.

Je formai pour le lendemain le projet d'une *fête au Drapeau Français*. Dîner, concert, bal, souper, je donnai mes ordres et j'envoyai mes invitations.

Des arrêtés urgens et la prompte réorganisation des milices furent mes premiers actes du lendemain : il avait été impossible de relever aujourd'hui la totalité des gardes; cela n'arriva plus.

Je reçus des visites : l'intendant, le gouverneur et le marquis, avec un brillant cortège, les principaux militaires, le clergé vinrent à pied à la maison. Au bout d'un quart-d'heure, j'allai à mon tour chez le gouverneur : la compagnie qui les avait suivis, y était rassemblée; j'y étais accompagné par une infinité des membres des nouveaux corps.

Le reste de cette journée fut une fête continue. Soixante-quinze personnes à dîner, tant espagnols qu'américains et français, commen-

cérent le jeu avant dîner et ne le discontinuèrent pas sans grosses pertes, sans folies, jusqu'au lendemain huit heures du matin. Deux tables magnifiquement servies furent interrompues par trois toasts : le premier, au vin de Champagne blanc, *A la République Française et à Buonaparte* ; le second, au vin de Champagne rose, *A Charles IV et à l'Espagne* ; le troisième, au vin de Champagne blanc, *Aux États-Unis et à Jefferson*. A chacun de ces toasts correspondaient trois salves de 21 coups de canon, tirés de la batterie *La Porte de la Préfecture*, de celle de *Saint-Charles* et de celle du *brick français l'Argo*. La nuit commençait : on porta un toast bruyant aux dames, et nous nous levâmes.

Le café était à peine pris, qu'il commença à entrer du monde. Le temps qui était brouillé la veille, s'était remis et un coup de vent du nord, le plus piquant de l'hiver, avait desséché la terre et étoilé le ciel. Le vent soufflait avec force. Il dérangeait les illuminations, particulièrement autour de l'Hôtel de la Préfecture. Néanmoins les gros pots à feu éclairaient d'une lumière éclatante et les abords et les façades de la maison.

Cent femmes, la plupart belles ou jolies, toutes bien faites, élégantes, brillantes de parure ; cent cinquante à deux cents hommes circulant à travers divers appartemens, dont j'avais enlevé les portes, s'entrelaçaient dans un torrent de

1803.
4 décembre.

1803.
4 décembre.

lumières, en trois contredanses animées, tandis que des tables de jeu s'élevaient de toutes parts. Les contredanses anglaises interrompaient, d'une sur trois, les contredanses françaises. Le marquis de Casacalvo ouvrit le bal par un menuet avec madame Almonaster. Des danses de caractère par M. Folck, M. Dugay, de Bordeaux, se succédèrent. Enfin, l'on entremêla les walses.

Madame Livaudais et Madame Boré, qui avaient renoncé aux bals depuis longues années, en reprirent le goût dans cette circonstance.

On soupa à trois heures du matin. Il y avait deux tables : la grande avait 54 couverts ; la petite en avait 20. On y fit honneur. Les danses recommencèrent.

Peu à peu, les hommes et les dames filèrent. A cinq heures néanmoins, deux contredanses restaient encore, à sept heures *la danse des bateaux* et la *galopade* survivaient. Il en était huit, quand les derniers joueurs levèrent la séance.

Vendredi
2 décembre.

DIVERSES
MESURES DE
GOUVERNEMENT.

Je nommai, le 2 décembre, le capitaine de frégate Léonard, commandant de Plaquemines et je mis sous lui M. Olivier, lieutenant de vaisseau, réformé, pour commander à la Balise. M. Rives, lieutenant de vaisseau, réformé, fut choisi pour le commandement du fort *Saint-Jean du Bayou*. Les uns et les autres partirent à la tête de quelques troupes pour aller s'y installer.

Je me livrai ensuite à l'examen d'un acte de

justice, dont le représentant du gouvernement Français ne pouvait refuser le tribut et l'exemple à cette colonie.

M. Dublauc est un brave homme, né aux Nakitoches, descendant par les femmes de M. de Saint-Denis. Il a quitté les Nakitoches et s'est transporté, depuis vingt-cinq ans, aux Atakapas, où M. de Galvés le nomma commandant. Il venait à la Nouvelle-Orléans, suivant son usage, en avril dernier, quand il apprit du commandant de la côte des allemands, que, de concert entre le gouvernement et moi, on travaillait à un recensement. Il écrivit de-là à son poste, pour y faire procéder et il chargea de sa lettre Saint-Julien.

C'est un français que j'ai connu à la Nouvelle-Orléans et qui m'a donné quelques mémoires.

Ce Saint-Julien retournait chez-lui. Comme il est intelligent, il se chargea de faire la besogne dans son quartier.

Il a une imagination vive et un caractère d'abandon. Peut-être avais-je exalté sa tête, en lui parlant de la domination française. Quoiqu'il en soit, il employa le mot de *citoyen*, au lieu de *monsieur*, dans les lettres qu'il écrivit pour remplir sa commission.

La discorde est aux Atakapas et aux Opelousas : un certain Duralde, Basque, créature de don Andrés Armesto, secrétaire du gouvernement, ce Duralde, d'ailleurs, intrigant, insi-

1803.
4 décembre.

AFFAIRE
DE SAINT-JULIEN,
AUX ATAKAPAS.

1803.
4 décembre.

nuant, ennemi mortel et voisin de Romans, a formé une espèce de triumvirat avec le curé des Atakapas, qu'on dit fort mauvais sujet, et avec un Bronier, frère au Bronier de la Nouvelle-Orléans. Ce triumvirat tient en feu le poste. Ils ont écrit au gouvernement en lui dénonçant le mot *citoyen* de Saint-Julien et Saint-Julien lui-même, comme perturbateur du repos public.

Le gouvernement colonial a de suite expédié l'ordre de conduire ici Saint-Julien.

Dans l'intervalle, Saint-Julien prenait chez lui le frais avec sa femme, sous sa galerie. Il s'aperçoit qu'il a un bout de fusil sur sa poitrine; son premier mouvement est de le relever; le fusil part et va frapper sa femme. Il cherche à arracher l'arme des mains de l'assassin; pendant qu'ils se débattent, un autre coup de fusil part, et, la balle effleurant sa tête, le feu brûle ses cheveux: il tombe, on l'accable; on le laisse pour mort. Il en revient. On a tonné, autour du gouvernement, contre lui. On a boudé M. Le Blanc et tous ceux, qu'on a soupçonnés de sentimens français. On a destitué M. Le Blanc. On a jeté, au mois de septembre, Saint-Julien dans un des cachots de la ville; on l'y a enfermé trois jours, avant de l'interroger. Ne tenant aucun compte des procédures ordinaires faites d'abord contre lui et qui toutes étaient à sa décharge, on a envoyé un commissaire aux Atakapas, qui tâchât de le faire trouver coupable de l'assassinat

de sa femme. Il n'y a rien d'atroce et de noir, comme ce tas de complots contre une innocence, que proclame tout le poste; mais les vrais assassins ont de l'intrigue et de l'or.... quelles gens que ces gens-ci! quelles âmes! quels juges! quelles horreurs!

1803,
4 décembre.

Quand le pays eut été délivré du gouvernement qui pesait sur lui, je cherchai si je ne pourrais pas permettre à Saint-Julien de respirer: il gémissait sans doute sous une erreur, au plus favorable, du pouvoir judiciaire; dans notre gouvernement, il n'est pas donné au pouvoir exécutif de s'en mêler, même pour la corriger. Cependant la clameur publique l'emporta. Jamais plus, pareil événement ne pouvait se représenter. Je me fis apporter la procédure; je relus tous les actes signés et certifiés par Sorel; je repassai attentivement l'affaire; je dressai mon arrêté; je le communiquai à M. Derbigny, constant interprète de l'*auditeur espagnol*: Derbigny m'assura que chaque séance l'avait de plus en plus convaincu de l'innocence de l'accusé: je me trouve parfaitement d'accord avec ce qu'il savait; je le lus à Clark, qui l'approuva.

3 décembre.

Je rendis au prévenu justice et liberté.

Le soir même, je le fis expédier et je l'envoyai à la municipalité. Elle le mit à exécution sans désespérer.

Il me sembla que cet acte de justice me soulageait le cœur.

1803.
4 décembre.

Je ne me contentai pas d'avoir soustrait Saint-Julien à ses bourreaux. Duralde avait remplacé Dublanc comme commandant, et Pier-nas avait été nommé juge militaire. Je me fis donner par les commissaires espagnols des ordres pour eux. J'en chargeai M. Pothier, que je nommai Commissaire Français sur les lieux. Saint-Domingue me l'avait reversé. Il y avait rempli les fonctions d'officier du génie *adjoin*t. Depuis son arrivée, j'avais été content de lui à diverses épreuves où je l'avais mis. Dans cette circonstance, je lui donnai mission de se transporter aux Opaloussas et aux Atakapas, de redonner le commandement des Atakapas à M. Dublanc, de remettre celui des Opeloussas à la personne que M. Dublanc lui indiquerait, de demeurer enfin là avec les fonctions de Commissaire Français jusqu'à ce que la remise s'y opérât en faveur des États-Unis. Je l'autorisai à mettre, s'il était nécessaire, ces deux postes en état de siège et à expulser le curé des Atakapas, Barrère de ces districts : ce brouillon y avait été l'artisan des troubles. Le pauvre Dublanc n'osait accepter que je le rétablisse dans sa place : il croyait voir les enfans de l'inquisition relevant la tête, le ruinant, le bannissant et l'assassinant.

4 décembre.
Dimanche.

MESSE
SOLENNELLE.

J'ai demandé le même jour au proviseur ecclésiastique Hasset une grande-messe solennelle, à laquelle j'assisterais et où le *Domine salvam fac*

Rempublicam, *Domine salvos fac Consules*, furent chantés selon le concordat. Il me répondit que le clergé espagnol se proposait de suivre la domination espagnole. Je ne me payai pas de ces défaites. J'insistai. J'obtins la messe et j'y assistai. L'abbé Koune la célébra avec diacre et sous-diacre. Tous les honneurs me furent rendus.

Le marquis de Casacalvo voulut réparer à son tour les torts qu'il avait eus quelque temps auparavant, en déclinant à-peu-près l'intervention invoquée par moi de l'autorité espagnole contre les manquemens et les outrages de l'adjudant-commandant Burthe, qu'il avait au contraire affecté de m'opposer.

Le marquis nous dédia aujourd'hui (et il n'y avait pas cette fois de Burthe) un bal, pour le 8 décembre. Il y avait au moins 150 femmes, belles de leur beauté naturelle et de leur parure. C'était un mélange de Louisianaises, de Françaises, d'Américaines, d'Espagnoles et de celles-ci en très-grand nombre. Tous les officiers des corps espagnols y étaient en uniformes. Outre quatre maîtres de cérémonies, M. de Casacalvo en fit lui-même les honneurs avec autant d'attentions que de grâces. Il vint, à la tête de son état-major, recevoir ma femme à la descente de sa voiture. Une loge, gardée toute la nuit par un grenadier du régiment de la Louisianne, était réservée à elle et à sa société. Le concert et les danses se partagèrent la soirée. A deux heures

1803.
Décembre.

1803.
Décembre.

après-minuit, fut servi un ambigu de la plus grande magnificence et où tout était en profusion. Une quantité éblouissante de bougies éclairaient une décoration superbe. Plusieurs billets en blanc avaient été envoyés à ma femme, qui n'en remplit aucun. Nous quittâmes à huit heures du matin. Il ne quitta qu'après nous.

Il n'eût pas été Français que je demeurasse en reste. Je le lui rendis le 16. Il est vrai que l'harmonie en fut troublée par un incendie, qui éclata entre huit et neuf heures du soir. Le feu prit à une maison appartenante à une mulâtresse libre. Un vent du nord assez impétueux soufflait. Heureusement qu'un grand jardin la séparait, dans cette direction, d'autres bâtimens construits en bois comme elle. Il n'a pas été difficile d'en concentrer le foyer et d'en surveiller les flambèches qui allaient tomber sur les toits couverts la pluspart en bardeaux.

Aux souvenirs de 1788 et de 1794 et des huit millions de piastres fortes que cette ville brûlée perdit, il est pardonnable aux Louisianais de frémir lorsqu'ils voyent des flammes.

C'était un spectacle à serrer le cœur, que de rencontrer, au sortir de chez moi, des pères de famille et des femmes, s'enfuyant à la hâte éplorés et poussant des cris; d'autre part, des esclaves chargés et suivis de leurs maîtres, prenaient la direction du port, tandis qu'au port même des navires effrayés coupaient leurs cables et se mettaient en dérive.

Des cris et une confusion épouvantables, les langues tant française qu'espagnole et américaine se mêlant de toutes parts ensemble, les gens tombant confusément les uns contre les autres dans des bourbiers dont était couvert le milieu du chemin..... Au bout d'une heure, le toit de la maison s'est affaissé, et le feu a jeté moins de cendres embrasées.

Le marquis de Casacalvo était accouru. Les troupes réglées et les sapeurs s'occupaient, les uns à faire régner la police, les autres à couper les communications. Quant aux milices, se souvenant qu'elles étaient propriétaires, la plupart étaient accourues chez-elles. Mais à dix heures, seize patrouilles sur pied, se croisaient dans les rues

Le feu étant maîtrisé et presque éteint, nous sommes, le marquis de Casacalvo et moi, venus rejoindre la bonne compagnie, que nous avions laissée à la maison et qui s'est dès-lors fort accrue.

On ne peut rien voir de plus brillant : la gaieté animait toutes les salles. Les amusemens ont duré douze heures. Boleros, gavotes, anglaises, contredanses françaises et anglaises, galopades, huit tables de jeu et de gros jeu, vingt quinquets et deux cent vingt bougies, soixante couverts à la grande table, avec vingt-quatre à la petite et cent quarante-six sur trente-deux guéridons de restaurateurs, sans compter des

1803.
Décembre.

1803.
Décembre.

centaines de personnes mangeant debout çà et là, et, pour trait caractéristique, vingt-quatre gombos, dont six ou huit à la tortue de mer.... Outre, durant la nuit entière, un buffet abondant de bavaroises, de thé, de café, de chocolat et de consommés... J'ai rendu au commandant espagnol une revanche qui a été admirée. Nous nous sommes séparés à huit heures du matin.

Les officiers de la corvette espagnole *lo Desempeño* avaient suspendu leur départ et, mouillant pour la nuit devant ma maison, avaient assisté à la fête : ils en sont partis à neuf heures et demie, après avoir fait honneur à nos plaisirs.

Le bal allait commencer lorsque, la veille, je reçus, des commissaires des États-Unis Claiborne et Wilkinson, l'avis, du 7 de ce mois, qu'informés par moi, au fort Adams, de la remise qui m'avait été faite du pays, ils s'embarquaient aussitôt, avec leurs troupes, sur des chalans, et descendaient le fleuve. Je n'étais pas encore hors du bal, que j'ai été informé du débarquement à l'habitation *Mether*, à six lieues de la ville.

Je me déchargerai avec plaisir d'un fardeau sans objet.

La municipalité m'a tourmenté, pour que je sanctionnasse *encore un arrêté relatif à la police des nègres*. Elle m'a représenté qu'elle en sentait de jour en jour l'extrême besoin. Elle est

revenue plusieurs fois à la charge. Je refusais comme étant à veille de déposer mon pouvoir éphémère. Enfin, j'ai cédé. J'ai expliqué mes motifs de conduite dans les *considérans* d'un arrêté que j'ai rédigé exprès. On s'est donné beaucoup de mouvemens pour en hâter l'impression et la publication. Ce sera mon *testament*, au nom de la République Française, en faveur de cette chère Louisiane.

1803.
Décembre.

J'ai aussi créé une *compagnie de sapeurs*, dans les milices, où elle manquait.

M. Wadson, major-colonel du génie, aide-de-camp temporaire, secrétaire de la commission des États-Unis, m'avertissant officiellement de l'arrivée des commissaires, m'a demandé, ce 19 décembre 1803, à quelle heure je les recevrais. J'ai indiqué de midi à deux heures. Vingt-quatre dragons, en bonne tenue, les précédaient. Dix-neuf coups de canon les ont accueillis

Claiborne, âgé de trente à trente-cinq ans, avait une haute taille, le teint et le port américains, la physionomie douce, et une conversation posée.

Wilkinson et lui portaient l'un et l'autre une écharpe.

Nous sommes convenus que nous suivrions en général les formes déjà suivies avec les espagnols.

Je suis allé le lendemain les visiter dans leur camp. Ma suite était de plus de cent cinquante

1803.
Décembre.

personnes. Beaucoup d'habitans, d'officiers des milices, etc., m'accompagnaient. Il n'est rien qu'un gouverneur aimé n'obtint de cette population. Nous avons été reçus tout-à-fait militairement. La municipalité y est arrivée en voitures pendant que nous y étions. J'en ai présenté les membres. Nous nous sommes retirés.

20 décembre.
TRANSMISSION
DE LA
LOUISIANE
AUX ÉTATS-UNIS.

Le jour, qui devait être le premier d'une ère vraiment nouvelle pour les rives du Mississipi, a enfin lui. A dix heures et demie, je me suis vu entouré à la maison de tous les officiers municipaux, de l'état-major, d'un grand nombre d'officiers, d'un plus grand nombre de citoyens français de tout rang et de tout état. Je me suis rendu à pied, avec ce cortège, à l'Hôtel-de-Ville.

Le jour était beau et la température douce comme au mois de mai.

Les jolies femmes et les élégans de la ville ornaient tous les balcons de la place. Les officiers espagnols se distinguaient dans la foule par leurs plumaches. A aucune des cérémonies précédentes il n'y avait eu pareille quantité de curieux. Les onze galeries de l'Hôtel-de-Ville étaient pleines de beautés.

Les troupes anglo-américaines ont enfin paru. Le capitaine Costille, chargé de les reconnaître aux portes, a envoyé son aide-de-camp Traisnel, avertir le commandant de la place, chef de bataillon Vinache. Celui-ci a pris mes ordres, on a fait entrer la troupe. Elle a débouché par pe-

lotons, battant aux champs, le long du fleuve sur la place et, faisant front aux milices adossées à l'Hôtel-de-Ville, s'y est formée en ordre de bataille.

1803.

Les commissaires, MM. Claiborne et Wilkinson, ont été reçus au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, par le chef de bataillon du génie Vinache, le major des milices Livaudais, et le secrétaire de la commission française Daugerot. Je me suis avancé vers eux jusqu'à moitié salle de la séance. Claiborne s'est assis sur un fauteuil à ma droite et Wilkinson sur un autre à ma gauche. J'ai annoncé l'objet de la cérémonie. Les commissaires m'ont présenté leurs pouvoirs : leur secrétaire les a lus à haute voix. J'ai fait lire aussitôt après : 1.^o le traité de cession ; 2.^o mes pouvoirs ; 3.^o l'acte d'échange des ratifications. J'ai alors déclaré que je remettais le pays aux États-Unis, en répétant sacramentellement les termes dans lesquels mes pouvoirs étaient conçus.

J'ai remis les clefs de la ville, entrelacées de rubans tricolor, à M. Wilkinson, et de suite j'ai délié de leur serment de fidélité envers la France les habitans qui voudraient rester sous la domination des États-Unis.

Lecture du procès-verbal a été faite, d'abord en Français par Daugerot, ensuite en Anglais par Wadsworth.

Nous avons signé de part et d'autre avec les secrétaires:

1803.

Nous nous sommes transportés au principal balcon de l'Hôtel-de-Ville. A notre apparition, le pavillon Français est descendu ; le pavillon Américain est monté : ils se sont arrêtés à la même hauteur. Un coup de canon a été le signal des salves des forts et des batteries.

La compagnie de Citoyens Français, capitaine Charpin, s'était tenue dès le matin, sous les armes à la *garde du drapeau Français*. Leur sergent-major Legrand s'est avancé et a reçu le drapeau Français des mains de l'enseigne de vaisseau Dusseuil, qui l'avait baissé : Legrand l'a mis en écharpe autour de son corps et escorté de deux officiers de la compagnie, l'épée nue, il est allé reprendre son rang au centre de la compagnie.

Je descendais avec les commissaires des États-Unis. Rendus au centre du corps des milices, je leur ai dit : « Miliciens, vous avez donné des » preuves de dévouement et de zèle au pavillon » Français pendant le peu de temps qu'il vient » de commander sur ces contrées. La Républi- » que Française en sera instruite. Je vous en » adresse des remerciemens au nom de son gou- » vernement. Vous passez en ce moment sous » la domination des États-Unis : ils sont déjà » devenus VOTRE SOUVERAIN. Je remets votre » commandement à ses commissaires. Obéissez- » leur comme à ses représentans. »

J'ai rejoint le drapeau et nous nous sommes mis en marche, en battant aux champs.

Le souvenir n'en sortira jamais de ma mémoire. Quel spectacle sur-tout, à-la-fois auguste et touchant, que de voir cinquante citoyens Français amenés par des chemins et des hazards divers à deux mille cinq cents lieues de leur pays, et là volontairement ralliés pour rendre cet hommage à l'étendard de leur patrie ! cet étendard apporté dans ces régions pour une longue domination, cet étendard qui depuis douze ans ne cesse de marcher en avant et d'étendre si loin la gloire de la France, retrogradant aujourd'hui volontairement et se repliant sur l'Europe.

Cette compagnie improvisée aujourd'hui ici, avait auparavant porté les armes, pour son pays, depuis le commencement de la révolution. Ses soldats avaient la contenance et le pas militaire ; ils marchaient avec ensemble, ordre, dignité et un attendrissement calme qui répandait une vive impression parmi les spectateurs. Plus d'une larme a été versée au moment où le pavillon baissé a disparu de ce rivage.

Nous nous sommes retirés passant devant la ligne entière des troupes anglo-américaines : elles présentaient les armes ; les officiers et les drapeaux nous saluaient.

Parvenus au salon de la préfecture, elles y ont déposé le drapeau. Je leur ai dit que je prierais leur commandant temporaire de me donner leurs noms et que je m'empresserais de les transmettre à notre premier consul.

J'ai fini par les inviter tous ensemble et individuellement à la fête de ce soir.

Le corps des officiers des milices est accouru. Ils avaient la cocarde tricolore ; me la montrant : *c'est encore décorés d'elle*, m'ont-ils dit, *que nous nous présentons en ce moment à vous : elle nous sera éternellement chère, ainsi que la mémoire de votre court séjour dans ces contrées.....* Ils avaient les larmes aux yeux. Je m'étais cuirassé pour les actes de cette journée : je ne m'attendais ni par conséquent ne m'étais préparé à celui-ci. J'ai rassemblé le peu qui me restait de forces pour leur répondre deux mots et je me suis enfui dans mon cabinet.

La fête s'est terminée par un dîner et une soirée à laquelle la société toute entière a pris part sans distinction d'espagnols, d'américains, de français. Nous avons porté solennellement le *toast* aux trois nations, et les avons tous salués au bruit des canons.

Le café et la liqueur étaient à peine pris, que les danses, entremêlées de femmes américaines, dont nous n'avions pas encore célébré les charmes, ont commencé pour ne plus discontinuer.

Les jeux d'écarté, de *braque*, d'échecs, de *bête*, de *médiaireur*, de *bouillotte*, d'écarté encore, et après souper, de *creps* se disputaient le salon.

A une heure le souper a été servi.

Douze officiers américains, pour lesquels j'avais prié les chefs, y assistaient.

Certainement, jamais les bords du Mississippi n'avaient vu auparavant ni d'assemblées ni de fêtes aussi resplendissantes et plus animées.

Je ne saurais redire les propos aimables qu'on nous a tenus pendant ces vingt-quatre heures et les témoignages d'intérêt et de regret qu'on nous a donnés.

Quand je repasse ce j'ai voulu et ce que j'ai fait sous mon règne de vingt jours, je ne suis pas mécontent : je quitterai ces rivages sans redouter les souvenirs que j'y laisserai de moi.

Je ne me suis pas défendu de décrire avec détail et complaisance toutes les circonstances qui accompagnèrent coup-sur-coup cette double révolution, d'où allaient naître des changemens si merveilleux dans les destinées d'un peuple d'origine française et d'un vaste pays produit et recommandé au monde par la France.

Les commissaires des État-Unis me pressent pour la remise des édifices publics que le traité leur transfère. A cela près, ils ne sont autorisés à rien prendre, pour compte de leur gouvernement, des effets quelconques *d'artillerie*, de *munitions*, de *casernement*, etc., que nous avons ici. J'en ai averti le marquis de Casacalvo.

Ils m'ont questionné officieusement sur les *limites*. Ils étaient à cet égard dans une grande erreur. Elle existe ou volontairement ou de bonne

1803.

foi à Washington-City, d'où elle leur a été soufflée. Leurs prétentions se seraient même étendues jusqu'à la *Mobile*. Je les ai désabusés. Je leur ai néanmoins déclaré que je n'avais sur ce point aucune mission.

Je me doute que je mènerai bon train avec les commissaires ce que j'ai encore de mission à remplir vis-à-vis d'eux : ils ne demandent pas mieux que de me débarrasser. J'ai déjà réclamé des espagnols les ordres de remise des commandemens des postes; M. le marquis de Casacalvo me les a promis.

21 décembre.

On brûle les prairies, à la fin décembre, dans les déserts de l'Amérique. Des nuages enflammés se distinguent la nuit, à cette époque de l'année, aux derniers confins de l'horizon, comme de beaux couchers de soleil. Telle est la cause de cette espèce de phénomène particulier à ces contrées. Les courts jours de cette saison s'y terminent à six heures et demie du soir. Le fleuve croît à vue d'œil. Il hausse en ce moment d'environ 4 pieds et demi. Il va reprendre sa crue sans discontinuer jusqu'en mars. Malgré des gelées blanches, le thermomètre n'a pas été au-dessous de sept à huit degrés de Réaumur.

25 décembre.

Encore un bal ! celui-ci me touche comme offert à ma femme par la municipalité, pour le trois de ce mois de janvier. Il a été fort beau. Les femmes n'avaient jamais été aussi élégantes ni aussi fraîches dans leurs parures.

1804.

5 janvier.

Quatre commissaires , MM. Boré , maire ,
Fortier , Faurie et Derbigny en ont fait les hon-
neurs.

1804.
3 janvier.

Au milieu du souper , une colombe , perchée
sur un rameau de roses est descendue devant
ma femme assise à table et on a retiré , de sa
bouche , un billet sur lequel on a lu :

PORTRAIT DE MADAME DE LAUSSAT.

- » On voit réunis en elle
- » Les vertus et les attraits ;
- « On voit le portrait fidèle
- » De son âme dans ses traits.
- » Affable , sensible et bonne ,
- » Vertueuse sans fierté ,
- » Et belle sans vanité :
- » Tout est charme en sa personne. »

Nous sommes sortis des derniers, vers six heu-
res du matin. Le froid pour le pays était extrême :
à des pluies abondantes a succédé rapidement
un vent du nord violent et glacial.

Dans la nuit du 8 au 9 de ce mois , il a éclaté,
au bal public ordinaire , un fâcheux germe de
zizanie , entre les Français et les Anglo-Améri-
cains.

8 janvier.

Deux contredanses , l'une française , l'autre
anglaise , s'y sont formées à la fois. Un améri-
cain , prenant fait et cause , a levé son bâton sur
un ménétrier. Grande rumeur. Claiborne restait
coi. Clark l'a tiré de son inaction. Claiborne ,

9 janvier.

1804.
9 janvier.

ne pouvant s'expliquer, se montrait embarrassé, faible, cédait, puis s'efforçait de reprendre l'autorité. Il avait enfin usé de persuasion plutôt que de rigueur, pour en imposer à l'américain, qui était un simple chirurgien attaché aux troupes. La contredanse française a repris. L'américain l'a interrompue au second tour par une contredanse anglaise et s'est mis en place; quelqu'un s'est écrié : *Si les femmes ont une goutte de sang français dans les veines, elles ne danseront pas.* La salle a été bientôt totalement désertée par les femmes.

Le marquis de Casacalvo, présent, jouait et riait sous cape. Il a fait servir du gombo à deux ou trois femmes, qui se sont réfugiées de son côté, et a continué malignement sa partie.

Claiborne m'en a parlé. *Vous avez là, lui ai-je répondu, une image des sentimens qui animent les esprits. Avisez qu'ils n'éclatent en des objets plus graves et d'un autre ordre. — Les Louisianais, me répliqua-t-il, aimaient bien la France! j'en acquiers tous les jours des preuves.*

Sans doute, ils l'aimaient. Ce ne serait pas trop d'un des plus habiles hommes d'état, de la part des États-Unis, pour effacer, par la douceur du nouveau gouvernement, cette tendre prédilection.

Le dimanche suivant, il n'y eut pas de bal; mais il y en eut le 22 janvier.

Dans l'intervalle, il fut publié par le *Télégraphe*

du 11 janvier, une lettre sous le titre du *Philadelphien*. On y combattait l'assertion, *qu'à l'instant où le drapeau français avait été baissé, partout, excepté quelques applaudissemens d'un groupe d'américains, les larmes et la tristesse s'étaient manifestées*, et on en prenait occasion d'insulter à la *compagnie des Citoyens Français*. L'imprimeur fut aussitôt sommé de faire connaître l'auteur. Il déclara que Relf, associé de la maison Chew et Relf, qui passe pour la maison de commerce de M. Clark, l'avait apportée : on cherche Relf; il renie la lettre. Quatre jeunes gens de la *compagnie des Citoyens Français* font imprimer, de concert avec beaucoup d'autres de leurs camarades, une réponse militaire dans le premier numéro du même journal le *Télégraphe*. Il paraît que Clark était en effet le véritable auteur. Personne ne s'en vanta. Il est lui personnellement dévoré d'une inquiétude et d'un feu de domination et de distinctions, qui le consume. Il ne sait, à vrai dire, ce qu'il veut. Il embrasse les affections, les flatteries, les préventions, les animosités les plus contradictoires, et flotte entr'elles. En disant et redisant qu'il n'aspire pas à des places, il trouve étrange qu'un autre que lui ait été chargé ici de la confiance de son gouvernement et ne peut déguiser son dépit. Il se démène pour jouer un rôle. En se démenant, il fait souvent des sottises. Tel est l'auteur qui se cache de la lettre du *Philadelphien*.

1804.
22 janvier.

1804.
24 janvier.

Le bal s'ouvre. Les esprits étaient généralement dans de mauvaises dispositions.

La municipalité avait réglé qu'on danserait successivement deux tours de *contredanses françaises*, un tour de *contredanses anglaises*, par compagnies de douze figurans, et un tour de *walses*. Cet ordre s'observait. Il ne fut pas interrompu par une contredanse anglaise, où quatorze à quinze danseurs s'étaient glissés. Cependant une autre compagnie qui n'en avait que douze et de laquelle était le général Wilkinson, avait achevé son tour : il s'éleva soudain quelques réclamations; aussitôt l'un des commissaires municipaux, chargé de la police, crie : *contredanse française*. Elle commença. Ce semblait fini. Tout-à-coup, comme par réflexion, des propos et des murmures se font entendre.

On vit alors le général Wilkinson conduisant avec un air d'amitié, un citoyen français nommé Gauthier, vers la garde. Le bruit se répand que ce jeune homme est arrêté. Les rumeurs redoublent. Le général Wilkinson monte sur un banc et mêle quelques mots de mauvais français à des phrases anglaises; M. Claiborne était élevé sur le même banc, à côté du général. M. Claiborne indique du doigt un individu; c'était M. Lebalch, officier de santé de la 110.^e demi-brigade, arrivant de Saint-Domingue et que j'ai mis en subsistance sur le brick l'*Argo*. Le général Wilkinson, disant : *Que veut-on ?* Lebalch avait ré-

pondu : l'*exécution des réglemens affichés*. Sur ces mots , le général avait entrepris de conduire Lebalch comme il avait conduit Gauthier au corps-de-garde. On le réclame ; on le dit officier Français. Sa parole d'honneur lui est demandée. Il la donne. *Il n'est* , dit quelqu'un , *qu'officier de santé*. Le général s'écrie à diverses reprises : *ah ! il est tueur d'hommes*. Saint-Abit engage alors sa parole d'honneur pour lui. Lebalch sort : tandis que Saint-Abit continue à entretenir le général , un officier des États-Unis se présente pour parler au général ; Saint-Abit , sans s'en apercevoir , repousse , d'un mouvement brusque , cet officier. On croit que c'est une insulte. Trente américains et français s'accollettent. La garde des troupes réglées pénètre. Saint-Abit a échappé à la mort par miracle. Il était sans armes. Il a été meurtri , blessé. Teilh , logé tout près , arrive armé de son sabre ; il causait avec le général Wilkinson. M. Davis , suivi de plusieurs capitaines américains , s'enquiert *pourquoi ce sabre à son côté*. Davis est violent et d'une force de corps extraordinaire. Il a commandé long-temps une corvette , sous les français , à Saint-Dominique. Il est cité comme l'âme-damnée de Clark , comme son champion , comme lié à lui par des intérêts pécuniaires. Clark l'a fait nommer capitaine de port de la place. Teilh se détache du général. Lafitte , autre français , se joint à lui. Ils reprochent à Davis de mal choisir sou

1804.
24 janvier.

1804.
24 janvier.

temps. Les américains tombent sur Teilh. Il gagne un cabinet voisin. La dispute cesse. Saint-Abit et Teilh sont les signataires de la réponse au *Philadelpbien*. C'est ainsi qu'on explique les coups qui les ont cherchés de préférence. Les femmes se sont absentées dès le commencement de la querelle. Douze à quinze françaises seulement étaient restées. Il n'y avait d'ailleurs que des hommes. Le général Wilkinson entonna : *Held Columbia*, avec accompagnement de la musique de son état-major ; puis *God save the king* ; puis des *huzzu* ; les français, de leur côté, chantèrent *Enfans de la Patrie* ; puis, *Peuple Français, peuple de frères* ; puis, des *vive la République !* c'était un tapage infernal. Après cette scène de cabaret, Claiborne et Wilkinson, escortés des américains et de la musique, sont rentrés chez eux.

Les jeunes français Gauthier et Lebalch ont, le lendemain, pour la forme, été cités devant la cour des juges et renvoyés absous.

Clark, qui servait pour eux d'interprète, n'avait pas paru la veille au bal, quoiqu'il soit dans l'habitude de n'en pas manquer un.

Il est généralement regardé comme l'auteur de ces désordres.

Saint-Abit a provoqué en vain et hautement ceux qui l'ont fait assaillir : nul ne s'est montré. Teilh a malmené Davis, qui s'en est tiré par d'humbles excuses.

Enfin, les américains notables et bien pensans ont cru que le mieux était d'engager les français à un *banquet de réconciliation* : les français se sont fait beaucoup prier et ont heureusement fini par accepter.

1804.
Janvier.

Ainsi doit se terminer cette guerre d'amour-propre.

La principale faute en est aux chefs américains. Ils y ont joué un rôle. Ils l'ont excitée; ils s'y sont mêlés. Claiborne répétait : *pour mettre ces gens-ci à la raison, il faudra braquer les canons et renverser les murs de cette ville de fond en comble*. Clark, leur interprète, répandait le lendemain en ville que, *tant qu'on n'aurait point pendu deux ou trois de ces Français, on ne régnerait pas sur ce pays*.

Les anglais se sont déchargés sur nous des débris de l'*hospice militaire* du Mole. Ils en ont chargé l'*Exprés* le 17 septembre, et il a mouillé, le 20 janvier 1804, à la *Balise*. Il a touché à Saint-Yago. Les américains l'ont vu aborder ici avec ombrage. Ils l'ont retenu de gré ou de force au-dessous de Plaquemines. Je lui envoyai des secours et je l'ai réexpédié, le 23 de ce mois de février, avec l'*Argo*.

Nous avons vu M. Folck, colonel des armées espagnoles, commandant de la Floride espagnole, qui est à la Nouvelle Orléans, avec ses deux fils : il est petit et délié comme un catalan. Il a fort bien fait son chemin. Le marquis de Casacalvo le déteste et le caresse.

1.^{er} février.

1804.
2 mars.

Des hirondelles voltigent dans les airs. Le froid néanmoins est rigoureux. Un froid vent de nord siffle vigoureusement depuis 24 heures. On l'entend à travers les fentes des portes et des fenêtres. Il resserre les fibres et pénètre jusqu'à la moelle des os. Ce n'est plus de ces simples zéphirs qui purifient l'atmosphère. Le ciel est couvert; rien ne dédommage du froid qu'on supporte. Il n'y a pas de glace. Le baromètre est au-dessus de zéro dans l'intérieur de la maison.

6 mars.

Le Mississipi, après avoir monté et baissé durant quelques jours, rehausse définitivement.

Enfin, le 6 mars 1804, le nord-ouest nous a ramenés au cœur de l'hiver. Pour le coup nous avons des glaces. Mon maître d'hôtel nous en fait manger aujourd'hui d'excellentes aux portes du Tropique. Ce temps me rappelle l'atteinte de l'équinoxe que nous essayâmes, il y a juste un an, aux portes de la Balise, où nous perdîmes douze jours à courir des bordées.

31 mars.

La crue du fleuve est pourtant cette année plus retardée que l'an passé de deux mois : il le sera d'autant dans sa baisse.

Nous touchons à la fois aux derniers jours de mars et aux premiers du printemps.

Les arbres fruitiers sont couverts de fleurs. L'oranger respire de toutes parts les parfums. Il orne notre cour en trois longs rangs d'allées. L'air en est embaumé. Cette atmosphère entête. Je

me rappelle d'avoir lu que les forêts du Sénégal sont aussi couvertes d'arbres odoriférans, qui, d'abord, affectent délicieusement les sens et finissent bientôt par donner la fièvre. Ces délices sont un des inconvéniens insupportables de ces séjours, et les jardins d'Armide ne sont enchanteurs que dans les fables.

Les oiseaux gasouillent de toutes parts, et l'aimable *Moqueur* fait retentir les approches des maisons de son chant varié et harmonieux.

Les soleils levans et les soleils couchans reprennent leurs riches robes de ces climats. L'azur du ciel est superbe, soit dans l'éclat ou le déclin du jour, soit à la clarté brillante des étoiles ou à la douce lumière de la lune. Il n'y a encore ni maringouins, ni serpens. L'herbe pointe avec force et forme une nappe verte, qui rafraîchit la vue sur les deux rives du Mississipi. Le fleuve ne charrie pas, n'est pas trouble, ne déborde pas : il présente un vaste tapis mobile qui se déroule majestueusement sous nos fenêtres. Les navigateurs le montent, le descendent aux rames, à la voile, en chalands, en pirogues, chargés des produits des manufactures d'Europe et des champs de la Louisiane. Aspect enchanteur, magnifique printems de ces contrées !

Je suis allé, hier à midi, promener à cheval jusques au Bayou : j'aime ce but de promenade ; il contraste avec les bords du fleuve par son

1804.
31 mars,

1804.
31 mars.

156 MÉMOIRES SUR MA VIE, A MON FILS.

cadre circonscrit et le lit resserré et tortueux de son port; il contraste avec les campagnes par son groupe de jolies maisons, son port pittoresque et cette foule de barques à mâts et à ponts qui y portent le commerce des lacs.

Je me suis fait accompagner dans ce pays d'une très-nombreuse bibliothèque. Envoyé à la Martinique, il n'est pas possible, par ce temps de guerre, qu'elle m'y suive. Je n'en voudrais garder qu'une petite partie. Déjà un grand nombre sont pris. Ce sont en général les classiques et des ouvrages courans. Les habitans n'aiment pas les sciences. Cependant je me suis occupé ces jours-ci à trier ceux que je tenais à conserver. Je vends successivement plusieurs des plus fidèles compagnons de ma vie. J'ai le cœur serré en me séparant d'eux. Un lot m'a abandonné aujourd'hui : Montaigne, le même que j'achetai à l'âge de 19 ans et que je n'ai cessé de relire depuis; J.-J. Rousseau, petit in-18, qui me suivait dans mes promenades et mes voyages; Montesquieu, huit volumes in-12, le seul où j'aie lu et relu la *décadence des Romains*, *l'esprit des lois*, *le Temple de Gnide*, *le Dialogue de Scilla*; Corneille et mon Racine de tous les jours, etc. etc. Ils furent les témoins et les confidens de mes jeunes études. Je les achetai moi-même. Ils étaient allés en Béarn; ils m'avaient accompagné à Paris, rue du *Petit-Reposoir*, rue *Notre-Dame-des-Victoires*, rue *Caumartin*, rue

de la Sourdière, rue *Daguesseau*, rue *Neuvedes-Capucins* : il n'y avait pas dans ma vie de souvenir, point de joie, point de chagrin, où ils n'eussent été pour quelque chose. Ils avaient suivi ma destinée, et c'en sera une des singularités que je sois venu m'en disjoindre sur les rives du *Mississipi* : c'en est fait, je ne les reverrai plus.

Les commissaires des Etats-Unis ont déposé le 27 de ce mois de mars 1804, en mes mains, une protestation conçue dans les termes suivans :

» Les soussignés commissaires des Etats-Unis,
 » chargés de prendre possession de la province
 » de la Louisiane, avons observé dans nos lettres des 21 et 25 janvier (30 nivôse et 4 plu-
 » viose) derniers, que vous parlez de l'Espagne comme devant retenir la Floride de l'ouest.
 » Ce n'est pas l'intention des soussignés de
 » rechercher les droits de l'Espagne sur cette
 » étendue de territoire, ni de donner leur opinion relativement aux limites du pays cédé;
 » mais de protester solennellement que rien de
 » ce qui a été fait de leur côté, ne pourra être
 » opposé comme un abandon des réclamations
 » des Etats-Unis à la colonie ou province de la
 » Louisiane, dans la même étendue qu'elle a actuellement dans les mains de l'Espagne (1.^{er}
 » octobre 1800, date du traité de S.^t-Ildefonse)
 » et qu'elle avait quand la France la possédait,
 » et telle qu'elle doit être d'après les traités sub-

1804.
 31 mars.

1804.
mars.

» séqueusement passés entre l'Espagne et d'autres états. »

» Acceptez les assurances de notre haute et respectueuse considération. »

J'ai communiqué cette pièce à M. le marquis de Casacalvo par la voie de M. Armesto, qu'il m'a envoyé.

27 mars

L'esprit entreprenant des États-Unis se manifeste déjà du côté de la Louisiane. Ils ont des voyageurs qui remontent le Missouri ; ils en ont qui parcourent la surface de la Louisiane ; ils ouvrent publiquement des gageures qu'ils auront un port ouvert, avant cinq ans ; dans la mer Pacifique, et leurs commissaires à la Nouvelle-Orléans tournent leurs regards du côté des Florides ! Les États-Unis donneront avant long-temps de la tablature à l'Espagne : l'acquisition de la Louisiane a augmenté leur ambition.

Avril.

J'ai parlé plusieurs fois, en passant, avec éloges du caractère des Louisianais : je ne suis pas tenté de m'en dédire. Mais il faut que je traite spécialement de ce sujet.

CARACTÈRE
des
LOUISIANAIS.

La partie saine de ce pays est l'habitant, soit propriétaire, soit cultivateur.

Il est sobre, économe, ordonné, laborieux : il est même parcimonieux ; ce qui, sur-tout dans un pays naissant, est préférable à la prodigalité. Les maisons, les meubles, les entours d'un homme riche de 18, de 20, de 30 mille piastres fortes, sont les mêmes que celles de l'hom-

me qui n'a pas mille piastres fortes de rente. Le mobilier de madame Almonaster, à qui on ne compte pas, en cet instant, moins de 200 mille francs en loyers et intérêts de capitaux, ne vaut pas en tout 5000 fr.

1804.
avril.

Le Louisianais est extrêmement glorieux de ses nombreux apparentages : ce sont des cousinages à l'infini. Ils n'en sont pas plus empressés à se relier : ils ne se souviennent de leurs généalogies qu'aux mariages et aux enterremens. Leur vanité de race et d'origine est portée fort loin. Après tout pourtant, il n'y a pas si longtemps que leur colonie s'est formée et elle ne remonte point par elle-même sur cette terre au-delà de 1700, à *la Mobile*. Quand on citait, je ne retrogradais pas de 50 ans, pour arriver au père ou à l'aïeul, simple *officier des troupes de la marine*, ou *soldat*, ou *commis*, même *cordonnier*, lors de la première peuplade venue de France. J'en excepte, dès ces commencemens, quelques principales et rares lignées plus huppées.

Le créole est fier de ce pays et l'élève jusqu'aux nues : il chérit la France ; il ne nomme pas Oreilly sans haine et horreur ; il méprisait le gouvernement espagnol, en racontait les nombreuses turpitudes ; néanmoins, il témoignait encore plus d'antipathie pour les américains.

Il a d'ailleurs peu d'énergie, peu d'union, aucun esprit public et il se laissera subjugué,

1804.
Avril.

160 MÉMOIRES SUR MA VIE, A MON FILS.

sans se plaindre , à moins que ce ne soit au coin de son feu ou en promenant ses galeries.

Il a conservé du penchant aventurier de ses pères. Il est entreprenant dans ses efforts vers la fortune.

Il vend et achette à crédit et à de longs termes : cela tient à cette habitude innée de voir arriver et débiter sans moyens , prospérer et finir par faire face à des embarras contractés sur parole.

De cet usage est aussi résulté, d'une part, un relâchement général à tenir ses engagements, et de l'autre, une tolérance admirable à accorder délais sur délais.

Les américains au contraire introduisant la sévérité de leurs lois et l'exactitude de leurs mœurs, actionnent depuis deux mois , saisissent , emprisonnent : on trouve ces manières insupportables. C'est un vrai bouleversement. Les chefs actuels sont assez aveugles pour ne pas sentir l'impolitique d'un aussi rapide changement. C'est au reste sans ressource. Il faudra bien que ces pauvres Louisianais s'y fassent.

Les mœurs de la ville diffèrent étrangement de celles de la campagne. L'habitant de la ville est souvent désordonné : rare est celui qui y vit sans de grosses dettes. A lui s'applique surtout ce que j'ai exprimé de l'incertitude des paiemens.

Les femmes y sont noyées dans le luxe. Au dehors et au dedans , pendant qu'elles regorgent

de superflu, elles manquent souvent des nécessités de la vie; elles ont du goût, de l'élégance, de la coquetterie, une licence précoce; ne comptez auprès d'elles ni sur les ressources de l'esprit, ni sur les agrémens de la conversation. Il règne en général dans leur société beaucoup de cailletage. Elles savent jusqu'aux anecdotes les plus obscures des femmes, et elles en gardent mal le secret. Quelques mères de famille sont bonnes ménagères; la plupart se distinguent par une indolence, qui semble composer le fonds de leur naturel.

1804.
Mars.

Nulle part autant, en ville, de filles dans le célibat. Le fardeau d'un ménage épouvante. Les mulâtresses y sont recherchées et meilleur marché. Celle même qui est entretenue à chers deniers ne se fait pas un remords d'être infidèle à l'amant qu'elle ruine et qu'elle trompe.

Les jeunes gens se marient sans fortune. Les parens ne se dessaisissent pas. Les garçons passent ainsi leurs plus belles années et s'abrutissent.

Avril.

Un ouvrage récent, apporté de France par M. Picot, fait en ce moment du bruit. Il est intitulé : *Vue de la Colonie Espagnole du Mississipi ou des provinces de la Louisianne et des Florides Occidentales en 1802, par un observateur résident sur les lieux* (par Berquin-Duvallon, rue Saint-Benoît, n.º 21. — 1803.)

OUVRAGE
DE BERQUIN,
SUR
LA LOUISIANNE.

Berquin était procureur du Roi à St.-Domingue avant la révolution et s'y maria. A l'incen-

1804.
Avril.

die du Cap, il se réfugia à Baltimore et de là, transporta à la Nouvelle-Orléans des débris de fortune, entr'autres des nègres très-mauvais sujets, qui furent presque aussitôt emprisonnés, mais que peu-à-peu le Gouverneur et l'Auditeur lui rendirent à petit bruit. Il passa ici deux ans et demi et en décampa au printemps de 1802.

Il a dépeint cette colonie sous des couleurs bilieuses. Son écrit ne respire que sarcasmes. Il n'a vu que les marais et les reptiles. Il a cherché aux hommes des défauts, aux femmes des ridicules. Esprit étroit et mal tourné, son meilleur chapitre est celui de l'ordre judiciaire et de l'auditeur Vidal. *Don Maria-Nicolas Vidal-Chavez-Etcheverry de Madrigal y Valdez, teniente gobernador civil y auditor de guerra de los Principes de la Luisiana y de la Florida Occidental, Juez, etc.*

PORTRAIT
DE L'AUDITEUR
VIDAL.

Mars.

Ce nom seul est une épigramme et il faut convenir au demeurant que la matière est riche. Il n'y a pas de cœur plus gangrené ni de tête plus tortueuse, ou de mine plus pateline, sous une figure jaune, nuancée de noir.

Il était pourtant l'aigle du gouvernement dans les cas difficiles. Le marquis de Casacalvo le consulta pour se décider entre Burthe et moi.

Laissons le bon homme en repos. Ajoutons seulement qu'il avait pour maîtresse une mulâtresse puante, grand canal des grâces. Son faible pour le sang africain était affiché *aux jours de fêtes* ;

sa porte était le rendez-vous des danses des nègres. Il a deux noirs superbes. L'hiver, au lieu de faire bassiner son lit, il les y place d'avance pour le réchauffer et puis va s'y mettre au milieu d'eux. Ils le gourmandent quelque fois. Dans une de ces occasions, comme l'un de ces gailards avait l'air de vouloir fondre sur lui, il se jette à genoux et s'écrie : « Pour Dieu, ne me » tue pas ; car je suis en état de péché mortel. » *Por Dios, no me mates : que estoy en pecado » mortal. »*

J'appellerai volontiers ce Vidal, dans ce pays, l'*Espagnolisme incarné*, comme j'y appellerai Wilkinson la *quintessence du généralisme américain*. Qu'on se figure un général de 3 à 4000 hommes de troupes, dispersées sur des centaines de mille lieues de superficie, se trémoussant du matin au soir pour jouer du Turenne et du Washington, et se donnant l'importance d'un commandement militaire envers un millier de soldats d'assez bonne tournure, qui apparaissent çà et là dans une grande place, *rari nantes*. On fait grand fracas de cinq ou six sentinelles à placer; on tire un coup de canon le matin et un le soir; on passe des soldats par les verges une fois par jour; enfin, la musique joue l'*avant-dîner* aux casernes et le reste de la journée au gouvernement.

Là se réunissent les commissaires et leur suite y faisant la vie et payant chacun son écot. Les

1804.
Avril.

GÉNÉRAL
COMMANDANT
AMÉRICAIN.

MAISON DU
GOUVERNEMENT
AMÉRICAIN.

1804.
19 avril.

tabagies durent depuis la nuit jusqu'à dix heures du soir et les passans s'arrêtent pour les entendre.

LES AMÉRICAINS
ENVAHISSENT
LE PAYS.

Les américains descendent à foison des États du Nord. Chacun roule dans sa tête son petit plan de spéculation, c'est-à-dire de *juiverie* : ils envahirent la Louisiane comme les tribus saintes envahirent la terre de Canaan. Leur tendance et une sorte d'instinct les dirigent vers l'exclusion de toute autre génération que la leur du sein de ces contrées privilégiées : la nature est plus forte et ils échoueront devant l'affluence générale des nations.

PRÉPARATIFS
ESPAGNOLS
ET FRANÇAIS
POUR QUITTER
LA LOUISIANNE.

Mes préparatifs de départ avancent. Je les hâte. Vinache pour *les procès-verbaux* ; Molier pour *le magasin général* ; Navailles pour *les comptes de deniers*. J'ai rassemblé des secours autour de moi. Ce n'était point mince besogne que de clore toutes les branches d'une administration de quatorze mois. Je touche au terme.

D'autre part, les commissaires espagnols m'avaient informé de l'évacuation prochaine de leurs troupes et elles décampent le 11 avril 1804, à bord d'un gros bâtiment chargé d'artillerie. La séparation et les adieux étaient touchans. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on distinguait les soldats et les officiers garnissant le pont et jusqu'au plus haut des mâts. Ils se rendent à Pensacole. Les clefs des casernes qu'ils occupaient furent aussitôt remises à Vinache et à Costille, des mains de qui elles passèrent sans

retard à Wadsworth et Watkins, agens des commissaires des États-Unis. Les magasins sont aussi remis. Je puis donc quitter le champ-de-bataille.

Je n'ai rien négligé, dans le cours de ma mission, de ce que j'ai cru pouvoir être utile à mon pays. A ce titre, je dois consigner, en passant, ce que j'ai recueilli de la *baie del Carmen*. Honoré Fortier en revenait. Il y avait encore retrouvé des familles françaises. Elle ferme l'entrée d'une baie de son nom à l'angle occidental de la Peninsule de Yucatan, entre le 18 et le 19.^e degré de latitude septentrionale, 93 et 94 de longitude du méridien de Paris, au sud du golfe du Mexique. On s'introduit en barque dans la baie par l'entrée de Puerto Réal, qui n'a pas plus de 6 à 7 pieds d'eau et un navire y pénètre par l'entrée de Jicalango, où il y a une mauvaise barre et de 12 à 18 et 20 *palmes* espagnoles d'eau. La baie est environnée de lagunes et de rivières qui y ont leur embouchure. La rivière où il y a le plus de bois de campêche est celle de l'Est (*Rio del Este*); la lagune où il y en a le plus, est celle de Panchaca. On coupe du bois et les coupes se renouvellent au bout de trois ans. Il y en a là une abondance extrême. C'est de cette baie qu'il en sort le plus et que sort le meilleur. On n'y laisse pas aller les étrangers. On rassemble le bois à campêche, où les pavillons espagnols viennent le prendre. Les Français étaient admis, en 1780, à en acheter sous

1804.
20 avril.

BAIE
DEL CARMEN,
A LA PENINSULE
DE YUCATAN,
FRÉQUENTÉE
AUTREFOIS
AVEC AVANTAGE
PAR
LES FRANÇAIS.

1804.
20 avril.

leur propre pavillon, à l'île del Carmen. Ils en prenaient occasion de faire un immense commerce d'interlope avec le Guatemala. Des français s'y établirent alors. Il y en reste encore. La ville a un Présidio et 4500 âmes.

VISITES
DE CONGRÈS.

Dès le 12 mars, je commençai à faire mes visites d'adieu, accompagné de mon fidèle Charpin. Il me conduisit partout. J'allai aussi dîner un jour à la campagne, chez M. Boré. Je fis ma ronde du Bayou, d'où les honnêtetés et les attentions m'avaient été prodiguées. Hommes et femmes, je voulus reconnaître les mille prévenances que nous en avons reçues. J'allai voir ensuite tous les chefs des corps espagnols. Je me rendis enfin chez le marquis de Casacalvo : il était au milieu d'une cour nombreuse. Il avait rassemblé ce qui tenait en aucune manière à la couronne d'Espagne, par des grâces, des pensions, des appointemens. Il y a mis le plus grand apparât. Il est venu me prendre au haut de l'escalier, après avoir envoyé trois personnes au-devant de moi jusqu'à la porte extérieure. Il m'a raccompagné lui-même jusque dans la rue. Il m'a rendu la visite demi-heure après, et j'ai suivi à son égard, de point en point, la même étiquette.

M'étant annoncé aux commissaires des États-Unis, j'ai rempli le même devoir envers eux et avec la même étiquette. « Après avoir, leur ai-je » dit, été revêtu d'un caractère public, pour ma » nation, auprès de la vôtre, dans une si mé-

» morable circonstance, je viens aujourd'hui,
 » au nom du peuple Français, saluer le peuple
 » Américain dans la personne de ses commis-
 » saires. Je me féliciterai d'avoir concouru à cet
 » événement, parce que sans doute la Louisiane,
 » chère à la France, y trouvera son bonheur et
 » nos nations respectives de nouvelles raisons de
 » s'aimer. Il m'est doux de penser que de sem-
 » blables sentimens sont aussi dans les cœurs,
 » non-seulement des membres actuels du gouver-
 » nement des États-Unis, mais encore de chacun
 » de leurs citoyens. » Le général Wilkinson m'a
 répondu qu'ils feraient part à leur gouvernement
 de ma démarche en cette occasion et des expres-
 sions dont je l'accompagnais. M. Claiborne, à
 son tour, m'a assuré que mes espérances étaient
 les siennes et qu'il ne doutait pas que le gouver-
 nement Français n'y concourût avec le gouver-
 nement Américain.

1804.
 20 avril.

J'ai reçu à mon tour chez-moi, demi-heure
 après, la visite des commissaires Américains sui-
 vis d'un brillant cortège.

Ils y ont mêlé des vœux pour mon bonheur
 et celui de ma famille : j'en ai pris occasion de
 la leur recommander pendant qu'elle habiterait
 encore ce séjour. Ils ont accueilli très-galamment
 cette recommandation.

Tel a été dans ce pays le dernier acte de ma
 représentation publique.

J'ai encore vu le conseil municipal et Belle-

1804.
20 avril.

TRAITÉ
DE NOLISAGE
AVEC LE NATCHEZ
POUR
ME CONDUIRE
A LA
MARTINIQUE.

chasse à la tête des officiers des milices en tenue. Quittons cette contrée; il m'en coûte trop de l'avoir connue et de m'en séparer.

J'avais traité secrètement, dès la fin de mars, avec le navire américain le *Natchez*, pour m'amener à la Martinique. J'en ai suivi les réparations et l'aménagement. J'ai eu souvent, pendant ce dernier mois, le yeux tournés sur lui; j'écoutais, comme Calypso les coups de hache; je le voyais se préparant insensiblement à mettre à la voile. On charge. Puisque mon destin veut que je coure cette nouvelle chance, il ne faudra pas qu'un autre Mentor me jette dans la mer. Mes filles étaient fort en peine de savoir où était le petit brick, à bord duquel je devais m'embarquer. Leur agitation était extrême, parce qu'elles étaient enfin parvenues à le découvrir. Il faut pourtant que ce navire se dérobe inaperçu un de ces matins.

Tandis que je causais en famille dans mon cabinet, je l'entrevis qui dérivait. Je poussai ma croisée. Il fila et alla m'attendre, deux lieues au-dessous de la ville, à la *Batture des Religieuses*.

Le lendemain, 21 avril 1804, dès cinq heures, au soleil levant, je m'enfoncè dans la voiture que M. l'intendant Moralès m'avait fait l'amitié de me prêter, et j'arrive, avec mes compagnons de voyage, en face de l'habitation Laronde, où le *Natchez* était mouillé.

Le coup de vent, qu'il avait fait depuis vingt

quatre heures, lui avait coûté une ancre. On était allé en chercher une autre à la ville.

1804.
21 avril.

Nous avons enfin couru huit bordées avant d'avoir doublé le *détour aux anglais*, et nous fesos bonne route.

Commençons par nous reconnaître.

Notre équipage se compose de, savoir :

1 Le capitaine américain Songy,

1 Second,

4 Matelots,

1 Coq,

1 Mousse ;

et les passagers étaient, avec moi,
un officier d'administration,
un secrétaire,
et mon maître-d'hôtel.

Je me suis long-temps occupé de me bien établir à-bord, tant je cherchais et j'étais aise de me distraire !

Nous avons, cette première nuit, jeté l'ancre devant Plaquemines.

Nous tenons la mer depuis lundi dernier. Nous vinmes ce jour-là coucher au mouillage de la Balise. Le lendemain à huit heures, nous avons passé la barre et nous voguions.

Mercredi
26 avril.

Depuis lors, très-beau temps. Les flots n'ont que le mouvement sans lequel ils cesseraient de récréer la vue. Les eaux changent ce matin de couleur.

JE SORS
DU FLEUVE
LE MISSISSIPPI.

Je lis et je promène sur le pont, d'où je regarde les vagues.

1804.
Mardi 1.^{er} mai.

LA HAVANE
ET LE CANAL
DE BAHAMA.

Nous longeons le canal de Bahama. Nous voyons l'île de Cube et la Havane, et d'un autre côté, les Florides. Ce rendez-vous des navigateurs est fameux par ses naufrages : *il n'y a pas*, dit le pilote anglais, *de semaine où l'on n'en cite quelqu'un*. Inutilement tenterait-on de le soumettre à des règles. Ce sont d'une part des courans violens qui vous drossent à votre propre insu, tantôt des coups de vent du nord et nord-est le long de Cuba. Le mieux est de se laisser aller sans y songer. Des habitans de la Providence sont tolérés toute l'année à faire en ces parages des pêches et y couper du bois, sous leur promesse et sous caution; qu'ils donneront des secours aux naufragés et ne les pilleront pas. Les tortues y sont abondantes. Nous en avons aperçu une et non loin d'elle un gros requin. Hier enfin l'observation nous donnant 28° 36' de latitude, nous prouve, à notre grand contentement, que nous avons doublé les *Martyrs*. Nous avons tourné le Cap à l'est et marchons en avant.

Nous avons célébré, le 1.^{er} jour du mois de mai, suivant les antiques usages de mon pays, en vrais marins, avec *une croûte frotée d'ail et de lard*. Nous aurions été avec des Béarnais au sein de nos montagnes, que nous n'aurions pas mieux fait.

11 mai.
LES BERMUDES.

Les *Bermudes* sont un écueil qui a souvent trompé les voyageurs. Encore aujourd'hui la carte française les place au 32° 45' latit. 63° 32' lon-

gitude : ils sont réellement, suivant la carte anglaise, à 31° 20' lat. 64° 48' longit.; et, comme les Bermudes appartiennent aux anglais, la présomption est pour eux. Je ne parle ici que de la latitude.

Nous y avons eu le plus mauvais temps. Lundi et mardi dernier, constamment à la *Cape*. Beaucoup remué, et peu avancé. Des torrens de pluie inondaient et pénétraient tout.

A quoi passer le temps ?

J'ai lu et relu. J'en suis à *l'histoire de la Diète de Westphalie*. Je rapprends mon Horace, mon Virgile, mon Corneille, mon Racine, etc., que je r'oublierai bientôt.

Puis, je rêve : je compare les degrés de latitude, sous lesquels je passe avec ceux sous lesquels j'ai si long-temps vécu, avec le 30.^e, avec le 43.^e, avec le 49.^e, etc. ; je fais des châteaux en Espagne, des plans de sagesse, et des plans de folie, des spéculations de prospérité et des spéculations de retraite. Le temps s'écoule. Je compte souvent depuis quand je suis parti et quand j'arriverai. ô destinées humaines !. . . . Je feuillette, selon ma louable habitude, Montaigne ; je suis tombé ce matin sur ce charmant passage de son chapitre *de la gloire* : « Le marinier ancien disait ainsi à Neptune en une grande tempête : *ô Dieu ! tu me sauveras, si tu veux ; si tu veux, tu me perdras. Mais si, tiendrai-je toujours droit mon timon.* »

1804.
11 mai.

DIX JOURS
DE MAUVAIS
TEMPS.

Mardi 15 mai.

DESCRIPTION
DE LA VIE
QUE JE MÈNE.

1804.
15 mai.

Les marins, dans ces parages, craignent également et d'avoir du vent et d'en manquer : les tempêtes, les calmes et les brouillards se le disputent.

CALMES.

Durant nos heures de calme, j'admirais l'immense quantité d'être vivans qui peuplent l'Océan. Ils croisent les ondes dans tous les sens; ils ont des formes différentes à l'infini. On les prendrait tantôt pour des masses inanimées de matière, tantôt pour des plantes; afin qu'aucun des trois règnes ne manque au vaste espace des mers le *varec-flottant*, communément appelé *Goaman*, ou *Raisin des Tropiques*, y naît, y croît, s'y propage et flotte sur toute sa surface; il sert à y reposer et vraisemblablement à y nourrir les crabes et une foule d'autres animalcules. Nous en avons traversé des bancs qui semblaient des îles portées sur les vagues.

Nous avons eu ces jours derniers un assez beau soleil pour faire branle-bas général et changer l'arrimage du navire.

Les navigateurs américains appellent ces mers les *Latitudes aux Chevaux*, parce que les calmes qui les y assaillent, les exposent à jeter à la mer une partie des chevaux de leurs cargaisons.

21 mai.

4 juin.
TRAVERSÉ
LE TROPIQUE
DU NORD.
RENCONTRE
D'UNE FRÉGATE
ANGLAISE.

Nous avons traversé le *Tropique du Nord*.

Comme nous nous réjouissions à contempler des oiseaux précurseurs des terres, une frégate anglaise était sur nous et nous tirait des coups de canon. Nous avons mis en panne. Un offi-

cier, à sept heures du soir, est venu nous visiter. Je ne l'ai pas vu, grâce à la nuit, qui m'a permis de rester dehors pendant qu'il était dedans, et dedans pendant qu'il était dehors. Le capitaine lui a dit qu'il allait essayer du *marché de la Guadeloupe* si son commandant nous permet de continuer, il haussera un flambeau qu'il baissera tout aussitôt. Ce signal nous a fait reprendre notre direction. Une journée et une mer des Tropiques nous eut conduit vers midi à la Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe.

Je me suis transporté, peu de temps après, par mer, à la Basse-pointe. J'ai été y saluer le général Ernouf, gouverneur, et y prendre langue avec lui sur l'état de la Martinique. Elle est étroitement bloquée. J'ai demandé un pilote-pratique; il m'a été accordé. Je suis retourné la nuit, à cheval, par terre; à la Pointe-à-Pitre: quelle terrible journée! Un soleil brûlant un climat de feu; j'ai voyagé à travers surtout deux plaines de cannes en fermentation, dont la réverbération me suffoquait. J'ai abouti en dix-huit heures à l'habitation de M. De Nesles, à *Petit-Bourg*. J'étais rendu de fatigue. Je me suis d'abord couché sur un hamac, où j'ai dormi deux heures; néanmoins, je suis bien aise d'avoir traversé cette colonie riante et prospère. J'ai continué le soir même, après diner, ma route en bateau et suis rentré à mon bord à l'entrée de la nuit.

1804.
3 mai.

GUADELOUPE.

COURSE
A LA BASSE
POINTE.

PILOTE
PRATIQUE.

6 juin.

1804.
6 juin.

Il était six heures du soir du lendemain, quand j'ai pu avoir mon pilote à bord. Nous avons vite levé l'ancre.

10 juin.

Nous étions, à la pointe du jour, le mardi 8 de ce mois, cotoyant, par un gros temps, Marie-Galante. Le mardi, nous nous trouvons le long de la Dominique. Nous diminuons de voile de peur d'aller trop vite. Il soufflait nord-est frais; la mer était houleuse. Nous avons passé la nuit très fatigués de continuel *qui-vive*. Nous avons une peine infinie à ralentir notre route. Jamais journée ne parut aussi longue. Nous soupirions après la nuit. Enfin, nous nous hasardons dans le canal de la Dominique. Le capitaine crie tout-à-coup : *Frégate sur nous*. Elle y courait à toutes voiles et son pavillon arboré. Aussitôt le nôtre a été hissé en réponse, et, par l'avis du pilote cotier, *nous sommes hardiment arrivés sur elle*. Elle nous en a crus sur parole, et baissant ses couleurs, a repris son chemin de la Dominique. Déjà nous nous lamentions : *Nous la touchions notre Martinique; nous la voyions! Nous avons fait deux mille lieues! Notre course était finie!... et elle nous échappe*. Nous la regardions encore, que nous n'en croyions pas nos yeux.

AU MOMENT
D'ARRIVER,
FRÉGATE
ANGLAISE
SUR NOUS.

NOTRE BONNE
CONTENANCE
LUI EN IMPOSE.

Enfin, il s'est fait nuit et nous avons attaqué franchement la terre. La brise était *combinée* de l'est au nord-est, la mer grosse; n'importe, nous approchions du terme et il y avait bon courage.

Vers dix à onze heures, malgré l'obscurité, nous croyions distinguer au loin des flambeaux allumés. Nous atterrissions au Macouba. Nous l'avons longé dans l'épaisseur de la nuit, tirant vers les rochers de la Perle. Au bout de peu de momens, nous sommes hélés de l'*Anse à Seron* : *Canot à terre*, cria-t-on. Notre second et deux matelots s'y rendent. Nous attendions depuis plus d'une heure. Quelles impatiences ! Les gardes nous font recommander de bien serrer la côte. Des voiles ennemies croisent avec vigilance. Je prends mon parti. Je demande à débarquer. Nous sommes au *bourg du Prêcheur*. Je descends dans un canot avec le *pilote cotier* et deux matelots. Nous étions à peine dirigés vers la terre, que nous avons aperçu une voile qui surveillait notre bâtiment et donnait dessus : apparemment qu'il était trop proche de terre ; car il n'était pas cinq heures du matin que le petit brick, ayant continué sa bordée, avait atteint le mouillage de Saint-Pierre.

Pour moi, je manquai l'abordage : un matelot me prit sur ses épaules et je fus mis à terre.

Non loin de moi, au haut d'un tertre, j'aperçois, à travers la nuit, une maison. J'y vais. Des nègres sont couchés tout auprès sur des bancs. Je les éveille ; j'apprends que je suis chez M. Audibert. On l'appelle : il me renvoie, du haut de ses fenêtres, chez M. le commandant de Clermont.

1804.
10 juin.

PIED A TERRE
AU PRÊCHEUR.

1804.
10 juin.

J'y cours. J'y subis un interrogatoire. Il me procure un cheval, me donne deux ordonnances à pied, me huche sur de vieux restes de selle anglaise, et m'envoie escorté de deux sentinelles, deux lieues plus loin, au commandant de Saint-Pierre, le chef de bataillon Lebertre. Il pleuvait à sceaux. Je marchais sur les bords de la mer. L'obscurité était grande. J'avais pris le parti de livrer mes rênes à l'un des conducteurs, qui me menait en laisse comme il voulait.

J'ARRIVE
A SAINT-PIERRE.

A cinq heures j'arrive, trempé jusqu'aux os, chez le commandant Lebertre. Il veut savoir mon nom. Puis il ne veut pas que je diffère un moment de lui livrer les lettres dont je suis chargé. Ce me parut un homme fort extraordinaire. Je me sentis ému ! Cependant, un pareil début dans la colonie ne me sembla pas du tout de bon ton. Je cédai et j'écrivis au capitaine général une lettre dans laquelle j'insérai celle dont j'étais chargé pour lui.

11 juin.

Je laissai en même-temps au commandant celle que je portais à M. le Préfet. Me voilà ensuite promenant la ville à chercher un logement. J'en trouvai à la fin un dans une auberge où j'étais logé au second. Mais l'idée me vint d'aller voir sur la rade si mon *brick* paraissait. Je le découvre en place. J'appelai et j'y remontai. M. Bertin, préfet, avait déjà reçu ma lettre et m'envoya aussitôt l'invitation de descendre chez lui. Je l'acceptai.

J'ai suivi pas à pas les détails de mon séjour à la Louisiane. C'était une grande époque pour le pays. J'y assistai et j'y coopérai à l'acte de son émancipation : j'ai pris plaisir à y tout considérer, à en déployer minutieusement les moindres circonstances, à y marquer distinctement ses derniers rapports avec la France, que seul je représentais, et enfin le point de départ de notre colonie dans la confédération américaine.

Un tableau différent m'attend. Je ne suis, à la Martinique, qu'en second. Un autre maîtrise les événemens. Mon rôle est de le seconder. Je les rappellerai en gros, autant que mon sujet l'exigera. Mon affaire essentielle est l'administration. Je m'attacherai par conséquent à elle. J'en traiterai par ordre de matières. Quant aux faits, je m'y arrêterai accessoirement et autant seulement qu'il importera pour faire connaître ma position, celle de cette colonie et sa destinée.

Je vais marcher au milieu des contrariétés et des difficultés.

Mon début me fut un léger présage de mon sort à venir. J'eus sur-le-champ à lutter contre un homme rustre et grossier, qui se rencontrera souvent sur ma route ; il demande soldatesquement, il exige de vive force la remise des lettres officielles dont je suis chargé, et je me vois obligé, ou de faire vis-à-vis de lui un esclandre mal sonnante à mon premier abord, ou de lui confier les lettres dans un paquet, qui contient deux mots de moi pour le capitaine général.

1804.
Juin.

Le commandant de place me laisse ensuite sortir seul de chez lui et chercher inutilement dans la ville un lieu où reposer ma tête : enfin , je m'avise d'aller voir au port si mon brick y aurait abordé ; je l'y aperçois ; j'appelle ; le canot accourt , et je vais reprendre ma place.

Le Béarnais Moulères entend à terre prononcer mon nom : il m'apporte aussitôt le premier mot ami et le premier renseignement officieux que je reçois de la Martinique.

La dépêche , que le ministre m'avait remise , était parvenue aussi à mon prédécesseur M. Bertin. Sur son invitation , je me rends , à quatre heures , prendre un logement à l'Hôtel de la Préfecture.

Je reçois d'autre part, du capitaine général, la réponse la plus honnête. Un *bateau de poste* me porte le lendemain à Fort de France lui rendre mes devoirs ; l'accueil est caressant et affectueux.

Je retourne à Saint-Pierre. Les visites y affluent.

L'ancien préfet se prépare à [me remettre le service.

Dimanche
10 juin.

Il me le remet le 10 juin.

Le brick qui m'a amené repart.

Dès cet instant, je contracte l'habitude, à laquelle je ne cessai, pendant près de cinq années consécutives, les dimanches exceptés, de rester fidèle : celle de monter à cheval tous les matins et d'aller respirer à la campagne la fraîcheur du point du jour.

J'entre en fonctions ; mon premier soin est de vérifier soigneusement les caisses.

Elles contiennent, SAVOIR :

1804.

PREMIÈREMENT. — En espèces, dans les caisses de la colonie.....	47,409 ^f 71 ^e
SECONDEMENT. — En effets, comme suit :	
Lettres de change du caissier général du trésor public, sur lui-même.....	179,500 ^f 00 ^e
Billets Coppens, à la suite d'une opération en lettres de change du caissier-général du trésor public sur lui-même, faite avec le sieur Coppens, négociant. Il lui en fut remis, à condition de les payer en quatre termes, de mois en mois, pour.....	173,547 ^f 88 ^e
J'arrivais de la Louisianne, où j'avais laissé <i>en dépôt</i> ce qui m'y restait de <i>fonds de l'Etat</i> , dont je remis ici au payeur de la colonie les billets, qui en représentaient la valeur, ci.	273,160 ^f 13 ^e
Ensemble, effectif, ci.....	626,008 ^f 01 ^e
TOTAL, au 1. ^{er} messidor an 12, en-caisse du payeur.....	<u>673,417^f 72^e</u>

Il n'y avait guère là-dedans que 47,409 f. 71 c. d'espèces sur lesquelles il fallut compter pour les besoins courans; la situation du crédit était telle, qu'il était sage de considérer le surplus comme de simples ressources pour l'avenir, laissant au temps de leur donner plus ou moins de cours, plus ou moins de prix.

Qu'eût-ce donc été si j'avais su que d'ailleurs il existait en mains du sieur Rancé, payeur alors de la colonie :

1.^o Des *délégations* ?

Au lieu de *deniers comptans*, on donnait aux *parties-prenantes* des quittances du Receveur-général, à la décharge des cotes d'un contribuable, avec lequel on la renvoyait à

1804.

s'entendre du recouvrement : j'ignorais à combien s'élevaient les sommes dont il avait été ainsi disposé par avance au préjudice de mon administration ;

2.° Des *bons de caisse* du payeur ?

Ils étaient consentis provisoirement par le payeur Rancé, dûment autorisé, aux *parties-prenantes*, en acquittement de leurs créances, sauf à elles de s'en faire payer lorsqu'il rentrerait des fonds : le montant total s'en était élevé à 168,711 f. avant mon arrivée, et la plus forte partie en restait encore à rentrer.

De toutes mes attributions, l'administration des finances étant la seule qui m'ait en général été abandonnée à exercer sans trouble, je vais sur-le-champ la prendre à son principe et la montrer dans son étendue et ses développemens, depuis le commencement de mon entrée en fonctions, le 1.^{er} messidor an XII (20 juin 1804), jusqu'au 31 décembre 1808. Les anglais attaquèrent l'île de la Martinique le 30 janvier 1809 et la forcèrent à capituler le 24 février suivant. A l'avantage de juger ainsi tout d'abord cette administration dans ses détails, se réunira celui de n'avoir plus à revenir sur une matière aussi aride que celle des chiffres.

Je vais commencer par approfondir les contributions quelconques avec lesquelles la colonie fournissait à nos besoins annuels et ensuite celles que nous lui imposâmes de-plus comme *subvention de guerre*, pendant 1807 et 1808.

TABLEAUX NOMINATIFS

D. E. S.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES,
LEVÉES SOUS MON ADMINISTRATION,
A LA MARTINIQUE,
DEPUIS LE 1.^{er} MESSIDOR AN XII (10 JUIN 1804),
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1808.

RECETTES ORDINAIRES.

TITRE I.^{er} — CONTRIBUTIONS DIRECTES.

§. I.^{er} — TAXES PRINCIPALES.

RESTANT EN CAISSE comme ci-devant f.^o 179, ci.....

PARTIE DE RECETTE réalisée par le Receveur en l'an XII et qui ne fut versée au Payeur qu'en l'an XIII, date par conséquent des récépissés.....

CAPITATION. — Cette capitation date des premiers temps de la colonie. Elle fut réglée par une loi positive en 1731. C'est une *taxe par tête d'esclaves* âgés de plus de 14 ans et de moins de 60 : elle est de 12 liv., de 18 liv., de 25 liv. et de 30 liv. col., selon le genre de culture ou d'industrie.

MAISONS. — Lorsqu'en 1762 les anglais se furent emparés de l'île, ils exigèrent des habitans qu'ils *casernassent les troupes*. Des Commissaires chargés d'y pourvoir établirent, pour y faire face, des impôts, parmi lesquels figure *celui de 10 p. % sur les loyers des maisons*. Il fut continué l'année suivante, au retour des Français, par une ordonnance du 29 juillet ; mais il fut ensuite réduit à 4 p. %, et enfin a été constamment envisagé depuis comme faisant partie des contributions ordinaires de la colonie.....

HANGARDS ET TONNELERIES. — Le Gouverneur anglais rendit, le 30 décembre 1799, à la demande du conseil de la Martinique, une ordonnance de police, *pour le déblaiement de la plage sur le bord de la mer dans la ville de Saint-Pierre*. Ce fut à cette occasion et par le même acte d'autorité qu'on imposa, à-compte de l'an 1800, *dix-huit livres coloniales par pied de terrain que les hangards occuperaient sur cette plage le long de la tranchée, et douze livres coloniales par pied sur la longueur des bâtimens pour les tonneleries*. Cette contribution existe encore sur ces bases.....

CABARETS. — Le droit de tenue de cabaret fut assujéti à une taxe dès 1668, par ordonnance de police locale : le produit en fut déclaré applicable aux travaux publics. Un arrêt du conseil d'état, du 10 décembre 1680, l'affecta aux fortifications. Il se mettait en ferme. Les sommes ayant été par laps de temps détournées de leur destination et ayant donné lieu à divers abus, une ordonnance du roi du 1^{er} décembre 1759 y mit ordre et réunit cet impôt aux autres revenus de l'Etat.

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois. (20 juin au 23 septembre 1804.)	AN XIII. (23 septembre 1804 au 22 septembre 1805.)	AN XIV. (23 sept. 1805 au 31 déc. 1806.) 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
"	673,417 ^f 72 ^c	"	"	"
285,964 ^f 87 ^c	"	"	"	"
121,024 36	454,920 18	699,069 ^f 82 ^c	310,033 ^f 91 ^c	456,008 ^f 22 ^c
25,313 58	109,080 70	139,917 90	84,525 54	81,982 12
3,225 84	"	3,328 85	3,018 31	1,533 60
435,528 ^f 65 ^c	1,237,418 ^f 60 ^c	842,316 ^f 57 ^c	397,577 ^f 76 ^c	539,523 ^f 94 ^c

Report.....

La taxe varie entre 1600 liv. col., 800 liv., 600 liv., 400 liv. et 200 liv., suivant l'importance et la population des villes et bourgs.....

COLPORTAGE. — Cette taxe est une des taxes personnelles qui furent votées par l'assemblée coloniale en décembre 1787 et à-peu-près la seule d'entre-elles qui soit restée. Elle commença en 1768 à raison de 66 livres coloniales par chaque marchand forain porteur de balle ou de panier vendant dans les campagnes et hors les villes de Fort de France et de Saint-Pierre. L'ordonnance du 3 janvier 1788, concernant l'imposition de l'année, est la première qui en parle : cette contribution a fait depuis partie des contributions ordinaires de l'année.....

§. II. — SOUS ADDITIONNELS.

NÈGRES JUSTICIÉS. — Le code noir ordonne qu'il soit fait des fonds par une contribution coloniale, pour indemniser les propriétaires d'esclaves condamnés pour crimes, à périr dans les supplices ou dans les fers : de-là, ce qu'on appelle la *caisse des nègres justiciés*. La taxe qui l'alimente a varié selon les temps. Des ordres réitérés du Roi voulurent en 1771 et 1772 qu'on y puisât le traitement du député du conseil de la chambre d'agriculture à Paris. La taxe fut d'abord de 20 sous et ensuite de 45 sous par tête d'esclave payant droit. Telle elle est aujourd'hui, qu'elle continue à supporter la dépense du député.....

GARDES-COTES. — Les anglais attachèrent deux bâtimens armés à la surveillance et à la protection des côtes de la colonie. Ils imposèrent pour cette dépense, par un ordre du 30 décembre 1797, *trois sous pour livre en sus de l'imposition ordinaire*. L'ordonnance en fut renouvelée chaque année jusques en 1802, qu'ils l'omirent dans les contributions de l'année. Ce qui en a été perçu sous les Français provient par conséquent des restes à recouvrer que les anglais avaient laissés. Cependant, un arrêté colonial du 29 pluviôse an XI, relatif aux contributions de l'année 1803, supprima formellement celle-ci, en lui substituant du même coup cinq sous additionnels pour une gendarmerie coloniale.....

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII.	AN XIII.	AN XIV, ou 23 sept. 1805 au 31 déc. 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
435,528 ^r 65 ^c	1,237,418 ^r 60 ^c	842,316 ^r 57 ^c	397,577 ^r 76 ^c	539,523 ^r 94 ^c
5,268 73	43,907 66	43,469 47	41,243 33	240 00
239 37	4,627 63	4,554 00	2,415 60	»
15,526 51	56,709 01	91,052 77	25,801 10	»
260 12	1,116 24	232 51	110 70	»
456,823 ^r 38 ^c	1,343,808 ^r 51 ^c	981,625 ^r 32 ^c	467,148 ^r 49 ^c	539,763 ^r 94 ^c

Report.....

DETTE DE LA COLONIE.**ATELIER DES NÈGRES PIONIERS.**

Le roi d'Angleterre, par une dépêche de son ministre du 18 octobre 1798, ordonna qu'il serait établi une imposition particulière pour parvenir à acquitter *certaines dettes d'une nature privilégiée, contractées dans des temps de troubles pour le rétablissement de la tranquillité publique.* Cette imposition devait représenter une somme de 10,000 liv. sterlings et être divisée en deux années. Elle fut fixée pour 1799, par ordonnance du 28 décembre 1798, à 4 s. p. liv. en sus de l'imposition ordinaire, et elle durait encore en 1802 sur ce pied en vertu d'un deuxième ordre de S. M. Britannique du 2 juillet 1800. Lors de la reprise de possession des Français, cette dette qui s'élevait originairement à 1,146,158 livres coloniales se trouvait réduite à..... 873,079 liv. col.

Il en fut payé par mon prédécesseur, dans une opération de finance..... 438,038

RESTE à payer encore en ce moment..... 435,041 liv. col.

Les anglais en remettant la colonie aux Français, leur laissèrent les restes de cette contribution à recouvrer, évalués à 1,761,240 liv. col. et demandèrent qu'on en employât une partie à achever d'acquitter cette dette. En conséquence, le capitaine-général Villaret et le préfet colonial Bertin supprimèrent, par leur arrêté du 10 nivôse an XI (1.^{er} janvier 1803), les quatre sous additionnels qui y étaient affectés. Mais à la déclaration de guerre qui survint presque aussitôt, ils les réimposèrent par autre arrêté du 15 ventôse (6 mars) suivant. Ils en affectèrent le produit à la dépense de l'atelier des nègres pionniers qu'ils établissaient pour les travaux des fortifications. Cet atelier a été réformé par moi le 25 germinal an XIII (15 avril 1805) et remplacé par des ouvriers à la journée, au paiement desquels ces mêmes sous additionnels demeurèrent encore affectés.....

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV. (23 sept. 1805 au 31 déc. 1806.) 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
456,823 ^r 38 ^r	1,343,808 ^r 51 ^r	981,625 ^r 32 ^r	467,148 ^r 49 ^r	539,763 ^r 94 ^r
29,405 91	112,198 87	166,929 62	79,122 88	»
486,229 ^r 29 ^r	1,456,007 ^r 38 ^r	1,148,554 ^r 94 ^r	546,271 ^r 37 ^r	539,763 ^r 94 ^r

Report.....

5. III. — DOUANES.

Les DROITS DE DOUANES, qui se perçoivent au moment actuel consistent en, savoir :

1.° DROITS D'ENTRÉE,

- 1 p. % local, en vertu de l'arrêt du conseil d'état du 30 août 1784 ;
- 2 p. % additionnels, en vertu des arrêtés du capitaine-général Villaret et du préfet colonial Bertin, du 11 nivôse et 1.° messidor an XI ;
- 3 p. % ensemble, sur la valeur de toutes les subsistances, marchandises et denrées importées ;
- 3 p. % additionnels, dits double droit, sur les marchandises sèches et prohibées, qui sont introduites en temps de guerre par permission spéciale du préfet colonial, à condition de payer ce double droit ; 100 fr. par tête de nègre de traite étrangère, conformément à l'arrêt du conseil d'état du 30 août 1784 et aux arrêtés coloniaux des 11 nivôse et surtout 1.° messidor an XI.

2.° DROITS DE SORTIE,

Ce dernier arrêté, que je viens de citer, fut rendu pour l'état de guerre, aussitôt après la reprise des hostilités, en 1803. Il assujétit l'exportation des denrées coloniales, à payer à la sortie sur le montant total de leur valeur, savoir :

L'ancien droit local établi par l'arrêt du conseil du

30 août 1784 de.....	1 p. %	} 2	p. %
Le doublement additionnel de ce droit.....	1 p. %		

Ensemble..... 2 p. %

Le droit dit autrefois du domaine d'occident, emprunté de

l'ancien régime et remis en vigueur comme il suit :

Sur la valeur de toute denrée coloniale. 3 1/2 p. %	} 5 1/4 p. %	5 1/4 p. %
10 s. p. liv. additionnels. 1 3/4 p. %		

Et en outre sur le sucre par quintal. 40 sous.	} ens. 3 liv.
10 s. p. liv. additionnels..... 20 sous.	

Droit qui, relativement à la valeur et au prix du sucre, est par conséquent variable, mais qu'on peut estimer, terme moyen, de..... 4 3/4 p. %

Les droits de sortie s'élèvent donc à environ. 12 p. %

Ils peuvent même aller jusqu'à près de 13 p. %

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV et 1806. <hr/> 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
486,229 ^f 29 ^c	1,456,007 ^f 38 ^c	1,148,554 ^f 94 ^c	546,271 ^f 37 ^c	539,763 ^f 94 ^c

Report.....

Au même moment où le capitaine-général Villaret et le préfet colonial Bertin adoptaient, dans la colonie, ce *système de douanes pour le temps de guerre*, le ministre de la marine, par sa dépêche du 15 messidor an XI, leur dictait un autre plan. Il maintenait, sur les denrées coloniales, « productions et marchandises, dont l'entrée et la sortie étaient permises, le droit » de 1 p. %, de leur valeur et les autres droits locaux, conformément à l'art. » de l'arrêt du conseil du 30 août 1784. » Mais en même temps il ordonnait que « les denrées coloniales, chargées par les bâtimens neutres et amis » soit pour l'étranger, soit pour les ports de France, acquittassent à leur » sortie de la colonie, les droits imposés par la loi du 8 floréal an XI, sur » ses mêmes denrées à leur introduction en France par des bâtimens nation- » naux, savoir :

» Celles qui ne peuvent jouir de l'entrepôt, les *droits d'entrée seulement* ;
 » Et celles qui peuvent jouir de l'entrepôt, les *droits réunis d'entrée et de consommation.* »

Cet ordre ne parvint à la Martinique qu'à la mi-pluviôse an XII. Il exigeait, comme mesure d'exécution, de délivrer aux neutres et alliés, qui déclareraient *vouloir faire leur retour dans les ports de France*, un certificat légalisé qui constatât le paiement des droits sur ce pied et indiquât les espèces, poids et quantités de denrées coloniales. Elles devaient ensuite être admises en France librement et sans rien acquitter.

Mais aussi au lieu de supporter, à la sortie de cette île, 12 à 13 p. % de droits, elles auraient payé, savoir :

Le sucre brut 50 p. %,
 Le sucre terré 59 p. %,
 Le café..... 23 p. %.

Les chefs de cette colonie craignirent que ce tarif, substitué à celui dont on y avait contracté l'habitude depuis huit mois, ne répondit pas aux vues du ministre. Ils le lui représentèrent. Ils se sont contentés depuis de laisser au commerce l'option d'exporter aux conditions de la dépêche ministérielle du 15 messidor an XI ou à celles de l'arrêté colonial du 1.^{er} du même mois, et, en ce dernier cas, les droits qu'il paye sont considérés comme des droits *purement locaux de guerre*, dont il n'est tenu aucun compte en France. Il est

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV et 1806. — 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
486,229 ^f 29 ^c	1,456,007 ^f 38 ^c	1,148,554 ^f 94 ^c	546,271 ^f 37 ^c	539,763 ^f 94 ^c

Report.....

néanmoins extrêmement rare que le commerce ne préfère pas ce second mode d'expédition.

Ainsi et en dernière analyse, c'est de 12 à 13 p. % de *droit local*, que seraient les DROITS DE SORTIE ACTUELS DE DOUANE à la Martinique.

De concert avec l'*assemblée coloniale consultative*, nous cherchâmes encore quelques bonifications, dans cette branche, le 6 mars 1807.

Nous introduisîmes les changemens suivans :

1.° Dans les DROITS D'ENTRÉE ;

Ils furent élevés généralement de 6 à 12 p. %, sur les marchandises sèches autres que vivres ou objets réputés de *première nécessité* ; un arrêté colonial du 7 du même mois établit d'ailleurs un *droit d'excédant éventuel* sur les bâtimens étrangers qui ne remporteraient pas en denrées coloniales un chargement à-peu-près égal à la valeur de leur cargaison d'entrée. Ce *droit d'excédant* était de 12 p. % si les bâtimens s'en allaient sur leur lest et de 9 p. % s'ils s'en allaient chargés de moins que la valeur des $\frac{3}{4}$ de leurs importations.

2.° Dans les DROITS A LA SORTIE ;

Le *droit au quintal* sur le sucre, qui était de 2 livres argent des colonies, sans distinction de *sucre brut* ou *sucre terré*, fut déclaré devoir être de

Sucre brut..... 1 liv. 15 sous coloniaux.

Sucre terré..... 2 liv. 15 s.

Le *droit additionnel*, qui n'était que de 1 p. % sur le *café*, le *coton* et le *cacao* ; fut porté à 3 $\frac{1}{2}$ p. %.

Les *liqueurs de la Martinique*, exemptes de droit de sortie, y furent assujéties.

Les bâtimens espagnols, qui auparavant ne payaient de droits ni à l'entrée ni à la sortie, seront à l'avenir traités comme les bâtimens Français.

Les Douanes ainsi modifiées donnèrent successivement.

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
486,229 ^f 29 ^c	1,456,007 ^f 38 ^c	1,148,554 ^f 94 ^c	546,271 ^f 37 ^c	539,763 ^f 94 ^c
504,723 84	3,191,100 90	3,736,850 84	2,874,703 87	1,241,041 94
990,953 ^f 13 ^c	4,647,108 ^f 28 ^c	4,885,405 ^f 78 ^c	3,420,975 ^f 24 ^c	1,780,805 ^f 88 ^c

Report.....

§. IV. — **DOMAINE RÉEL ET DROITS DOMANIAUX.**

LOCATIONS ET FERMAGES. — Sur des propriétés devenues nationales par l'abolition des ordres religieux, provenant principalement des *Dominicains*, *habitation Saint-Jacques*, et des *Frères de la Charité*, *habitation du Trouvaillant*.....

DÉSHÉRENCES. — La condition des esclaves dans ces colonies y fait, des produits des déshérences, un revenu annuel de quelque considération. Il n'est pas rare que des motifs d'humanité engagent l'État à renoncer à de ces sortes de modiques héritages en faveur des héritiers naturels, pour peu qu'ils soient placés dans des hypothèses favorables,

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
990,953 ^r 13 ^c	4,647,108 ^r 28 ^c	4,885,405 ^r 78 ^c	3,420,975 ^r 24 ^c	1,780,805 ^r 88 ^c
41,127 40	72,382 05	81,282 60	76,101 60	76,420. 00
829 00	2,727 40	5,990 32	1,116 24	9,142 40
1,032,909 ^r 53 ^c	4,722,217 ^r 73 ^c	4,972,678 ^r 70 ^c	3,498,193 ^r 08 ^c	1,866,368 ^r 28 ^c

Report.....

VENTE DE BIENS NATIONAUX. — Dans les embarras, où la guerre subite de 1803 jeta la Martinique, un arrêté colonial d'octobre de cette année ordonna des *ventes extraordinaires de maisons et propriétés ci-devant ecclésiastiques devenues nationales*. Le produit en monta à 958,380 francs, sur lesquels il restait à recouvrer après le départ de M. Bertin.....

RACHATS DE RENTES DE MAIN-MORTE. — Les mêmes motifs déterminèrent, le 12 germinal an XII (12 avril 1804), à provoquer le rachat des rentes de main-morte à des conditions avantageuses pour ceux qui en étaient grevés. Beaucoup de ces rentes furent rachetées.....

POSTE AUX LETTRES. — D'un essai d'arrêté colonial pour l'organisation d'une poste aux lettres, le 1.^{er} prairial an XII, qui presque aussitôt fut paralysé par jalousie du pouvoir, il resta un *bureau central* près du domaine, et il y fut versé.....

REMISE DU PAYEUR RANCÉ, à son successeur Navailles, comme *arriéré de comptabilité* dans les derniers mois de sa gestion en l'an XII, acquits divers.....

RECETTES EXTRAORDINAIRES faites par le payeur. — Les *ventes d'effets avariés ou inutiles des magasins du gouvernement, ou pour son compte, les successions d'officiers par forme de dépôt provisoire, etc.*, donnent lieu tous les ans à de ces sortes de versements au trésor public.....

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 3 ^r décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,032,909 ^f 53 ^c	4,722,217 ^f 73 ^c	4,972,678 ^f 70 ^c	3,498,193 ^f 08 ^c	1,866,368 ^f 28 ^c
37,072 59	1,926 66	»	»	»
501 35	2,546 90	5,018 35	1,552 10	2,201 92
»	»	931 44	242 78	»
163,213 58	»	»	»	»
380 80	127,370 24	54,168 09	16,121 61	»
1,234,077 ^f 85 ^c	4,854,061 ^f 55 ^c	5,032,796 ^f 58 ^c	3,516,309 ^f 57 ^c	1,868,570 ^f 20 ^c

Report.....

2.^{me} ENVOIS DU TRÉSOR PUBLIC DE FRANCE ; SAVOIR :

§. I. — EN LETTRES DU CAISSIER GÉNÉRAL DU TRÉSOR PUBLIC, SUR LUI-MÊME...

L'envoi de France pour l'an XII était, avant mon arrivée, consommé 1,000,000^f

§. II. — EN ASSIGNATIONS DU MINISTRE DE LA MARINE SUR LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS, COMME SUIT :

Dont il a été totalement disposé, ci.....
 Mis à ma disposition..... 1,047,092^f 06^c
 Sur lesquels j'ai disposé seulement de..... 257,296 39.

Est resté non employé en mains du Consul général..... 789,795^f 61^c

Plus, sur lesquels je n'ai pas disposé d'un sou et qui par conséquent ont dû rester au Consul général..... 900,000^f

PROFITS DE NÉGOCIATIONS D'EFFETS sur France et les États-Unis.

La monnaie coloniale, en laquelle il était d'usage de traiter à la Martinique, était réputée à l'argent de la Métropole comme 3 est à 2. Ainsi 150 l. col. y représentaient 100 l. tournois. Il était reçu que le change était au pair, quand dans le commerce on plaçait du papier sur France à ce taux de 100 l. de France pour 150 l. des colonies. Le change se disait alors à 50. Quand nous rentrâmes en possession de l'île, des circonstances particulières déterminèrent mon prédécesseur à fixer le cours de la *piastre gourde espagnole*, monnaie usuelle et courante du pays, à 5 fr. 44 c. pour les caisses publiques. La piastre gourde circulait à raison de 9 l. col. ; il en résulta que 5 fr. 44 c. équivalurent à 9 l. col. et par conséquent 100 fr. à 165 l. 14 s. 6 d. des col. : le change se trouva ainsi élevé de 50 à 65 ⁴⁴/₁₀₀. De là, quand il entra dans la caisse du payeur un envoi du trésor de 100,000^f en *lettres de change*, elles y figuraient de prime-abord pour 165,440 l. col. ; mais telle n'était pas la valeur réelle : ces 100,000^f, non-seulement n'y rendaient pas 165,440 l. col., mais on ne parvenait même pas à en tirer les 150,000 l. col. de l'ancien change. Les choses étaient en cet état à mon arrivée dans l'administration.

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,234,077 ^f 85 ^c	4,854,061 ^f 55 ^c	5,032,796 ^f 58 ^c	3,516,309 ^f 57 ^c	1,868,570 ^f 20 ^c
»	918,000 00	600,000 00	438,901 00	116,370 00
»	»	»	8,185 00	108,185 00
»	»	»	257,296 39	
1,234,077 ^f 85 ^c	5,772,061 ^f 55 ^c	5,632,796 ^f 58 ^c	4,220,691 ^f 96 ^c	2,093,125 ^f 20 ^c

Report.....

J'eus le bonheur de pouvoir attendre que le crédit s'améliorât, avant de recourir à cette partie de mes ressources.

Je les plaçai enfin, Savoir :

430,500 fr., *lettres de change du caissier général*, exercice an XII, en 28 différentes négociations, 155 l. col. pour 100 fr., ou au change de 55 l. col., qui, comparé à celui de 65 ⁴⁴/₁₀₀, ne donnait de perte que..... 27,169^f 40^c
 5,000^f à 52 ¹/₂ *idem*..... 39^t 11
 10,000 à 52 *idem*..... 8,12^t 44

545,500^f qui produisirent de perte seulement..... 35,684^f 95^c
 5,331 *billets de dépôt* sur la Nouvelle - Orléans,
 980 piastres à 8 l. 5 s. col. la piastre..... 444 27

550,831^f 20^c Exercice an XII, produisirent de perte..... 36,129^f 22^c
 570,500^f *lettres de change*, comme les précédentes, exercice an XIII, en 12 diverses négociations à 55^t, ci..... 36,004^f 85^c
 95,000^f *idem*, en une négociation à 52 ¹/₂. 7,431 11

665,500 00 43,435 96

1,216,331^f 20^c de négociations premières, donnant de perte.... 79,565^f 18^c

Que si ces effets eussent été livrés en paiement dans des marchés, la perte eût été bien plus considérable par les conditions et les prix auxquels ils auraient eu lieu. Il n'était pas non plus possible de songer à les offrir en paiement de la *solde aux troupes*.

Cependant ces négociations présentaient *perte* par comparaison avec le change nouvellement introduit de 65 ⁴⁴/₁₀₀ et présentaient déjà *gain* sur l'ancien change de 50.

J'ai au reste rendu compte de nos négociations au ministre tous les 3 mois.

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,234,077 ^f 85 ^c	5,772,061 ^f 55 ^c	5,632,796 ^f 58 ^c	4,220,691 ^f 96 ^c	2,093,125 ^f 20 ^c

Report.....

On vient de voir comment ce change coûta au

Trésor... {	en l'an XII, ci.....	36,129 ^f 22 ^c	} 79,565 ^f 18 ^c
	en l'an XIII, ci.....	42,435 96	

Le bénéfice au contraire fut en l'an XIV de 10,532^f 55^c et ne baissa plus. Autant les négociations avaient été d'abord onéreuses, autant elles devinrent avantageuses. Le besoin de remettre des fonds en France était général et urgent. J'aurais, si j'avais voulu, établi le change plus haut, mais il ne me parut pas juste d'abuser de la circonstance contre les colons. J'en tirai en 1806, 1807 et 1808 les sommes suivantes.....

INVALIDES DE LA MARINE. — Un arrêté consulaire du 27 nivôse an IX, veut que, sur toutes les dépenses de la marine, il soit retenu *trois centimes pour franc*, lesquels joints à quelques autres droits éventuels, seront versés par le trésorier local des invalides au payeur de la colonie sur ses récépissés, pour, d'après eux, le remplacement de ces sommes être fait à Paris à la caisse générale des invalides de la marine. Il y avait peu d'ordre en cette partie jusqu'à ce que le payeur Navailles eut pris la place du payeur Rancé, le 1.^{er} fructidor an XII. (Cependant, il résulte d'une note vague du sieur Rancé qu'une somme y fut versée par lui, provenant de cette source, en l'an XII), ci.....

Le décompte pour 1808 n'était pas encore fait; mais la somme n'en fut pas moins versée à la caisse de Paris. Il fut vérifié que, le 31 octobre 1808, elle était déjà de..... 140,928^f 57^c

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,234,077 ^f 85 ^c	5,772,061 ^f 55 ^c	5,632,796 ^f 58 ^c	4,220,691 ^f 96 ^c	2,093,125 ^f 20 ^c
"	"	10,532 55	32,754 68	20,243 09
22,489 60	166,131 43	234,001 49	137,367 13	"
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,877,330 ^f 62 ^c	4,390,813 ^f 77 ^c	2,113,368 ^f 29 ^c

Report.....

TITRE II. — SUBVENTION DE GUERRE.

1.^{re} ANNÉE 1807.

Cette subvention de guerre fut établie par arrêté colonial du 11 avril 1807. Nous dûmes, conformément aux ordres de la France, assembler une COMMISSION CONSULTATIVE, composée de trois habitans et de trois négocians, pour venir à notre secours, par tel genre de contributions qu'elle préférerait pendant les embarras de la guerre. MM. Assier, Dessales, Eyma, comme habitans-cultivateurs; Vatable, Jegaud, Ladame, comme négocians, furent d'abord appelés. Notre déficit était évalué à 2,200,000^f. Ils préférèrent d'y faire face par les cinq ressources suivantes :

1.^o TAXE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES MAISONS, SAVOIR : PRODUIT DE 1807.

Outre la taxe ordinaire de 5 p. %. TAXE LOCATIVE par maison réellement louée	$\left\{ \begin{array}{l} 4 \text{ p. \% à Saint-Pierre,} \\ 3 \text{ p. \% à Fort de France,} \\ 2 \text{ p. \% à la Trinité,} \\ 1 \text{ p. \% au Marin,} \end{array} \right.$ $\left\{ \begin{array}{l} 15 \text{ p. \% à Saint-Pierre,} \\ 12 \text{ p. \% à Fort de France,} \\ 10 \text{ p. \% à la Trinité,} \\ 5 \text{ p. \% au Lamentin,} \end{array} \right.$	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/> 41,720 ^f 51 ^e 81,470 17
---	--	--

Si la maison n'était pas louée, mais occupée par le propriétaire, ou celui-ci *négociant*, payant la taxe locative, ou n'étant pas *négociant*, payerait 2 p. % en remplacement de la *taxe locative*.

Ces deux contributions ensemble.....	123,190 ^f 68 ^e
2. ^o DROIT DE TRAIT DE 2 p. % — Il est d'usage en temps de paix : supprimé en temps de guerre pour faire place à l'ancien droit du domaine d'Occident, il est remis aujourd'hui en vigueur comme subvention de guerre.....	193,623 07
<i>A reporter</i>	316,813 ^f 75 ^e

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. <hr/> 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,877,330 ^f 62 ^c	4,390,813 ^f 77 ^c	2,113,368 ^f 29 ^c

Report.....

SUBVENTION DE 1808.

J'avais rendu compte au ministère de la marine, année par année, des finances de la colonie, depuis le 1.^{er} messidor an XIV, époque de mon entrée en fonctions, jusques et compris 1807. Ce que j'en ai dit est donc fondé sur des documens positifs. J'avais déjà rassemblé, en janvier 1809, pour le compte de l'année 1808, des matériaux tout aussi certains, mais moins complets. Ils me servent en cet instant de guide.

Un décret du 13 octobre 1807 promit à la Martinique l'envoi d'un million de francs pour son service de 1808, mais exigea en même-temps qu'elle pourvût au surplus de ses dépenses par des impositions locales et qu'elle mit ainsi ses ressources au niveau de ses besoins. Nous rassemblâmes donc selon ses ordres, le 18 février 1808, la Commission consultative pour qu'elle nous y aidât. Nous la composâmes cette fois de MM. Assier, Janville et Chalvet, habitans; Gaschet, Antoine Delhorme et Pinet, négocians. Les cultivateurs habitans, consultés l'année précédente, avaient rejeté le principal fardeau sur les propriétaires des maisons, par une surcharge d'environ 200 mille francs, la plus inégale des contributions. Je m'y étais opposé vainement. Après de longs débats, un des négocians donna cette fois la préférence aux patentes. On y joignit un droit de colportage et de circulation des panniers. On cessa la capitation supplémentaire de la capitation sur les esclaves. La subvention 1808 se composa comme il suit :

1. ^o PATENTES. — 12 classes de 2,700 fr., 1,620 fr., 1,080 fr., 810 fr., 541 fr., 405 fr., 324 fr., 216 fr., 162 fr., 108 fr., 64 fr. et 3 fr.,	
ci.....	413,030 ^f 32 ^c
2. ^o COLPORTAGE ET CIRCULATION DES PANIERS.....	9,156 ^f 60

A reporter..... 422,186^f 92^c

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,877,330 ^f 62 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,113,368 ^f 29 ^c

	<i>Report</i>	
	<i>Report</i>	422,186 ^r 92
3.° TRANSPORTS OU PERMIS DE CABROUET ET PERMIS DE NAVIGATION ,	}	14,403 00
six classes de , SAVOIR :		
180 ^f Cabrouet ;		
300 Bâtiment de mer ponté ,		
360 Pirogue non pontée de 20 barriques et au-dessus ;		
180 { Canot passager ou gros bois ; Acon ou gabarre ;		
120 Pirogue non pontée au-dessous de 20 barriques ;		
86 Canot de poste.		
4.° CONTRIBUTION PERSONNELLE , SAVOIR :	}	5,049 00
Sur les blancs.....		
Sur les gens de couleur libres et affranchis.	993 60	
5.° Droit de trait.....		123,818 85
6.° Droit sur les encans.....		33,150 19
	ENSEMBLE levé en 1808, ci.....	598,607 ^f 96

A reporter.....

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,877,330 ^f 62 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,113,368 ^f 29 ^c
.....				598,607 ^f 96 ^c
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,877,330 ^f 62 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,711,976 ^f 25 ^c

Report.....

APPENDICE

DE QUELQUES CAISSES PROPRES A LA COLONIE.

SECOURS DONT ELLES ONT ÉTÉ AU SERVICE COLONIAL.

CAISSE DES LIBERTÉS. — L'ancienne caisse des libertés avait disparu, comme un abus, dès 1789. Le Préfet colonial Bertin la recréa pour l'opposer, en 1805, comme un expédient aux premières difficultés de la guerre, et entraîna l'assentiment du capitaine-général. Les titres informes de liberté s'étaient prodigieusement multipliés pendant le cours de la révolution. Une commission chargée de les vérifier fut organisée en juin. Des scandales faciles à prévoir renaquirent. La clameur publique s'éleva. La commission fut supprimée. La caisse ne lui survécut guères. Les recouvrements de même nature furent affectés à la *caisse municipale*. Je vais donner ici la suite entière de la comptabilité éphémère de la *caisse des libertés*.

Sa première perception est du 4 juillet 1803 ; sa dernière du 6 février 1806 : sa durée a donc été de 2 ans 7 mois.

Sa recette totale, pendant cet espace de temps,
a monté à..... 521,505^l 7^s 11^d col. — 380,243^f 58^c

Sa dépense a été, savoir :

- 1.° Versements en mains du payeur Rancé,
qui les a dépensés. . . 456,351^l 9^s 3^d
- 2.° Payé pour la direc-
tion d'artillerie, dont
les acquits provisoi-
res ont été convertis,
pour la régularité,
après coup, en ac-
quits signés Navailles,
payeur..... 3,112^l 13^c

Ensemble sous l'admini-
stration Bertin, à la
décharge des dépenses
générales du gouver-
nement..... 459,464^l 2^s 3^d

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,256,567 ^f 45 ^o	5,938,192 ^f 98 ^o	5,877,330 ^f 62 ^o	5,094,416 ^f 65 ^o	2,711,976 ^f 25 ^o

	<i>Report</i>		
	<i>Report de la recette des libertés</i>	521,505 ^l 7 ^s 11 ^d col.—	380,243 ^r 58 ^r
	<i>Report de la dépense des libertés</i>	459,464 ^l 2 ^s 3 ^d	
3.°	Gratifications et secours à divers, notamment de 1,600 ^l col. par an au curé de la Case Pilote, pour le dédommager de l'affluence à laquelle il est exposé ; ci.....	6,450	
4.°	Frais de bureaux pour la vérification des libertés.....	12,750	3
5.°	Taxations de caisse à 5 p. % à..	26,575 ^l 6 ^d	
	Remises et indemnités 6,000 ^l	-----	32,575 6
	Ensemble -----	511,239 ^l 11 ^s 3 ^d	374,084 ^r 09
	Reste.....	10,265 ^l 16 ^s 8 ^d	6,159 ^r 49 ^r
	Il a été versé au payeur Navailles...	3,112 ^l 6 ^s 5 ^d	1,867 59
	Somme dont la dépense n'est pas justifiée..	7,153 ^l 10 ^s 3 ^d	4,291 ^r 90 ^r
	CURATEUR AUX BIENS VACANS. — Il existe deux de ces caisses, l'une près le tribunal de 1. ^{re} instance à Saint-Pierre, l'autre près le même tribunal à Fort de France. L'Édit de novembre 1781, qui créa ces places, renvoie les jugemens de leurs comptes au Conseil supérieur, sous la prési-		
	<i>A reporter</i>		

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. 1 an et 100 jours.	1807.	1808.
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,877,330 ^f 62 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,711,976 ^f 25 ^c
.....	1,867 ^f 59 ^c		
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,879,198 ^f 21 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,711,976 ^f 25 ^c

Report.....

dence de l'Intendant chargé lui-même de nommer le rapporteur. Il exerçait par là, dans cette partie, cette inspection qui est un des attributs propres du pouvoir administratif sur toute gestion des deniers publics. La révolution troubla cet ordre de choses. Le *Conseil supérieur* fut transformé en *Cour d'appel*. Un Grand juge fut mis dans les colonies à la tête de l'ordre judiciaire totalement séparé de l'ordre administratif, et le Préfet colonial en fut exclu. Dès-lors, il devint tout-à-fait étranger au maniement du curateur aux biens vacans. Le seul rapport d'office qu'il ait conservé avec lui, se borne à s'enquérir si le produit des successions tombées en déshérence, par un laps de temps de cinq années, est exactement versé après l'expiration de ce délai en mains du payeur de la colonie. L'art. 63 de l'Edit de novembre 1781, concernant les successions vacantes veut « qu'à l'expiration de » 5 ans, à compter du jour du décès, les » successions non réclamées entre les » mains du curateur en titre d'office, » soient de droit présumées tombées en » déshérence et provisoirement remises en » possession du trésor public. » De ce titre proviennent les versements suivans :

En l'an XII, trois derniers mois.....	5,937 ^f 87 ^c
En l'an XIII.....	2,213 90
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE TOUTE ESPÈCE depuis le 1. ^{er} messidor au XII, (20 juin 1804), jusqu'au 1. ^{er} janvier 1809, exercices trois derniers mois an XII, an XIII, an XIV et fin de 1806, 1807 et 1808.....	

EXERCICES.

AN XII, trois derniers mois.	AN XIII.	AN XIV, jusques au 31 décembre 1806. <u>1 an et 100 jours.</u>	1807.	1808.
1,256,567 ^f 45 ^c	5,938,192 ^f 98 ^c	5,879,198 ^f 21 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,711,976 ^f 25 ^c
5,937 87	2,213 90			
1,262,505 ^f 32 ^c	5,940,406 ^f 88 ^c	5,879,198 ^f 21 ^c	5,094,416 ^f 65 ^c	2,711,976 ^f 25 ^c

1804.

La plupart de ces contributions rentraient lentement et par exercice, dont la durée se prolongeait plusieurs années.

Elles s'entr'aidaient mutuellement à faire face aux dépenses, à mesure que les deniers se recouvraient.

Des paiemens même, les uns étaient et restaient, par leur nature, *au compte de la colonie*, les autres *au compte de la Métropole*, qui à la longue les remboursait : tels, pendant mon séjour, les *frais de passage des flottes et bâtimens de notre marine*,

EXERCICES	
an XII et an XIII...	625,047 ^r 68 ^c
an XIV.....	1,114,279 18
1807.....	284,788 31
TOTAL.....	2,024,115 ^r 17 ^c

C'était en général très-variable. Ainsi, cette charge a nécessairement été lourde l'année où nous avons reçu les *escadres Française et Espagnole combinées*, l'*escadre Missiessy*, l'*escadre Willaumez*, et cette foule de *frégates* et de *bricks*, qui touchaient à tout moment nos ports. Aussi, la marche des comptabilités était-elle toute différente du plan des ressources. Ce plan, j'ai fait voir en quoi il consistait; cette marche, on la trouve dans le compte très-fidèle que je rendais au bout de chaque année. Ils sont déposés au ministère de la marine. Celui de 1808 seul y manque. Attaqués en janvier 1809, je

n'eus pas le temps de le former. J'en rassemblai néanmoins les matériaux. Quoique moins complets, ils sont aussi positifs. Ils m'ont servi aujourd'hui, à leur tour, de guide.

1804.

Le *restant en caisse*, à l'instant où je pris les rênes, montait à..... 673,417^r 72^c

Les *recettes* s'élevèrent les trois premiers mois à..... 849,613 56

Ensemble 1,523,031^r 28^c

Les *dépenses* à..... 919,819 68

Restant en caisse au 1.^{er} vendémiaire au XIII (23 septembre 1804)..... 154,002^r 54^c

Les *recettes* au bout de l'an XIII (23 septembre 1805)..... 6,920,450 95

Ensemble..... 7,074,453^r 49^c

Les *dépenses idem*..... 6,238,992 36

Restant en caisse au 1.^{er} vendémiaire an XIV (23 septembre 1805)..... 835,461 13

Les *recettes*, au bout de l'an 1806..... 6,320,808 41

Ensemble..... 7,156,269^r 54^c

Les *dépenses idem*..... 6,006,687 22

Restant en caisse au 1.^{er} janvier 1807, ci..... 1,149,582^r 32^c

Les *recettes* de 1807 au 31 décembre de la même année..... 5,326,812^r 81

Ensemble..... 6,476,395^r 13^c

Les *dépenses*, pendant *idem*..... 4,946,285 00

Restant en caisse au 1.^{er} janvier 1808..... 1,530,110^r 13^c

1.^{er} Compte, du 14 août 1806, de l'an XII et de l'an XIII.

2.^o Compte de 100 jours de l'an XIV et de l'an 1806, du 1.^{er} juillet 1808.

3.^o Compte, du 3 juillet 1808, de l'année 1807.

1804.

Ces résultats précis dérivent des comptes déposés au ministère, dans lesquels ils sont consignés et justifiés.

On y voit que je commençai mon administration à la Martinique avec une somme

de.....	47,409 ^f 71 ^c
<i>Effets en porte-feuille.....</i>	352,847 88

Ensemble.....	400,257 ^f 59 ^c
---------------	--------------------------------------

Que j'y joignis, à disposer sur la Louisiane, ci.....	273,160 13
---	------------

Ensemble.....	673,417 ^f 72 ^c
---------------	--------------------------------------

Que trois mois après, c'est-à-dire le 1.^{er} vendémiaire an XIII (23 septembre 1804), tous les services étaient au courant, et l'en-caisse de.....

154,002 54

Le 1.^{er} vendémiaire an XIV, (23 septembre 1805), de.....

835,461 13

Le 31 décembre 1806, de... 1,149,582 32

Le 31 décembre 1807, de... 1,530,110 13

La colonie est attaquée par les Anglais en janvier 1809 et prise en février. J'emprunte alors mes notions, pour 1808, des renseignements que je me suis efforcé de rassembler avant mon départ de la Martinique.

APERÇU DE L'ANNÉE 1808.

Le *restant en caisse* au 1.^{er} janvier 1808, suivant le compte de 1807, déposé au ministère

LIVRE 3. (JUILLET 1804 — 1806.) 221
 de la marine , monte à 1,530,110^f 13^s 1804,

Les *recettes* 1808 , suivant des
 relevés , que j'ai apportés avec
 moi et qui sont rappelés dans
 les *Tableaux* ci-devant , sélèvent à 2,711,976 25

Ensemble 4,242,086^f 38^s

Les *dépenses* pendant 1808 ,
 suivant bordereau que je me fis
 remettre soit par l'administra-
 tion , soit par le trésorier Navail-
 les , le 1.^{er} février 1808 3,287,618 63

Restant en caisse 954,467^f 75^s

L'ennemi ayant négligé de stipuler la *remise de la caisse* , il fit ultérieurement de vains efforts pour y mettre la main. Cette caisse était entrée , avec le trésorier , dans la forteresse. Elle y resta libre , par le silence de la capitulation. Les *deniers des invalides* allèrent en France. La *solde* fut entièrement alignée , et trois mois payés d'avance allèrent aider nos soldats à supporter les privations de leur captivité. Nous acquittâmes enfin des fournitures privilégiées qui avaient été faites au dernier moment , pour les besoins de l'armée pendant le siège.

Nous n'avions pas atteint sans peine cette brillante issue de nos finances.

Des ÉTATS DE RÉPARTITION fixaient d'avance , de mois en mois , les fonds à dépenser qui étaient

1804.

accordés à chaque service. Nul n'en pouvait dépasser les bornes. Amis ou ennemis, protégés ou non, il n'y avait point d'exception, point de faveur. L'artillerie, dont le frère du capitaine général était directeur, demandait à mon prédécesseur et obtenait de lui sans cesse. Nous convinmes d'un abonnement. Je ne disputai pas sur la somme. Mais, excepté dans une occasion extraordinaire où la direction parvint, auprès du capitaine-général, à me forcer la main, pour la construction, dans l'intérieur du Fort-Desaix, d'un magasin, que les premiers coups de canon du siège devaient détruire, je ne démarrai plus de ma parole, quoiqu'on fit pour l'ébranler pendant cinq ans.

FIN DU LIVRE SECOND.

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN FÉVRIER 2001
sur les presses de l'imprimerie
de Navarre à Pau pour
édition du Gave

et
atelier in-8°



Il a
été tiré
de cet ouvrage
30 exemplaires
numérotés sur vélin *Yearling*
augmentés d'un portrait et de
documents en fac-similé hors-texte
et 500 exemplaires sur vélin
Brut de Centaure



B.P. 19
64121 SERRES-CASTET

© édition du Gave, 2001
ISBN 2-912238-00-5
toute reproduction interdite

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06471 9738

